

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONSEIL NATIONAL ECONOMIQUE ET SOCIAL

**Rapport National
sur le
Développement
Humain**

Algérie 2009 - 2010

Novembre 2011

PARTICIPANTS

SUPERVISION / ORIENTATION

Mohamed Seghir BABES, Président

COMITE DE COORDINATION

Derrar LEHTIHET, Mostapha BENZINE, Abdelouahab KARA MOSTEPHA, Messaouda CHADER

COMITE DE REDACTION

Mostapha BENZINE, Abdelouahab KARA MOSTEPHA, Pierre CHAULET, Abdelaziz CHIHEB, Aicha EDJEKOUANE, Messaouda CHADER, Nacer Eddine HAMMOUDA

ONT EGALEMENT CONTRIBUE A L'ELABORATION DU RAPPORT

Ministère des Affaires Etrangères : Mohamed MELLAH, Farid BELAHNECHE - **Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale :** Hamid RARRBO, Hamida DJIDEL, Djanad Braham BOURKAIB, Fawzi HAOUAM, Meriem LOUKRIZ - **Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière :** Nadia HATTALI, Amar OUALI, Nacéra KEDDAD, Djamil LEBANE, Mansour BROURI - **Ministère des Finances :** Sid Ahmed LOUAHADJ - **Ministère de la Justice :** Omar TOUBACHE, Zerouala KILANI - **Ministère de l'Education nationale :** Beldjillali KHODJA, Meziane LADJAL - **Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique :** Nacéra MEZACHE - **Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels :** Djamel DEBBACHE, Mounira BEDJAOU - **Ministère de la Jeunesse et des Sports :** Kamel SANSAL, Rabéa KHARFI - **Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural :** Fatiha DJEHICHE, Zineddine YAHIAOUI, Taha HAMMOUCHE - **Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Communauté Algérienne établie à l'Etranger :** Fatma DJOUMI, Maamar ATTATFA, Abdellah HADDAB - **Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme :** Messaoud MAAZI - **Ministère des Ressources en Eau :** Lounis MAOUCHE, Fahima RAHAL - **Ministère des Travaux Publics :** Abdelkader LAHMAR - **Ministère de la Prospective et des Statistiques :** Faouzi AMOKRANE - **Ministère Délégué à la Solidarité Nationale, Chargé de la Famille et de la Condition Féminine :** Ouahida BOUREGHDA - **Office National des Statistiques :** Omar BENBELLA, Aicha BERKANI - **Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement :** Omar BOUAZOUNI - **Institut National de Santé Publique :** Zahia CHERFI, Hakim BRAHIMI, Malika LADJALI - **Association IQRAA :** Aicha BARKI - **Association Maghrébine des Etudes en Population :** Abdelaziz BOUISRI - **Caisse Nationale de Retraite :** Hacène SAIB - **Office National d'Alphabétisation et de l'Enseignement des Adultes :** Abderrahmane BOUCHELALEG, Yacine BENAKHLIL - **Office National de l'Enseignement et de la Formation à Distance :** Mohamed HADJ DJELLANI - **CIDDEF :** Nadia AIT ZAI

Experts Consultants : Pierre CHAULET, Nacer Eddine HAMMOUDA, Mohamed BEDROUNI, Bachir BOULAHBEL, Jean Paul GRANGAUD

Conseil National Economique et Social : Nadja Janine BELKHODJA, Nadira CHENTOUF, Djoudi BOURAS, Mourad OUALI, Abdelaziz CHIHEB, Kamr Zamane BOUDISSA, Sadika SELMANE, Ali HOUARI, Fatima BOUDJELLALI, Abdelhak BENLALAM, Zakia BOUZIT, Amel STITI, Fatma Zohra CHAABNI, Tassadit REMACI, Soraya REKACHE, Nadia MOBAREK, Samia DAHMANE

Expert PNUD : Jacques CHARMES

SOMMAIRE

Avant-propos

Introduction

Chapitre préliminaire : Les Indicateurs du Développement Humain selon le nouveau protocole de calcul : aperçu global et application

Section 1 : Aperçu global de la nouvelle approche du développement humain.

- 1-1 Eléments fondamentaux.
- 1-2 Définition des indices et des indicateurs.

Section 2 : Evolution de l'Indice de Développement Humain (IDH) et ses composantes.

- 2-1 Indice d'Espérance de Vie à la naissance.
- 2-2 Indice d'Education (IE).
- 2-3 Indice du Revenu National Brut (RNB).

Section 3 : Evolution de l'Indice de Développement Humain ajusté aux Inégalités (IDHI) et ses composantes.

- 3-1 Indice d'espérance de vie à la naissance ajusté aux inégalités.
- 3-2 Indice d'éducation ajusté aux inégalités.
- 3-3 Indice du Revenu National Brut Ajusté aux Inégalités

Section 4 : Evolution de l'Indice des Inégalités du Genre (IIG) et ses composantes.

- 4-1 Santé.
- 4-2 Autonomisation des femmes.
- 4-3 Marché de l'emploi.

Section 5 : Evolution de l'Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM).

Chapitre I : Tendances démographiques et priorités sanitaires

Section 1 : Tendances démographiques

- 1- Mouvement naturel de la population.
- 2- Evolution de la fécondité et de la nuptialité.
- 3- Pyramide des âges.
- 4- L'espérance de vie à la naissance.
- 5- Espérance de vie à différents âges.
- 6- Evolution de la mortalité par âge (quotient de mortalité).

Section 2 : Application des Objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la santé.

Section 3 : Groupes de population vulnérables, prioritaires pour l'action sanitaire.

Section 4 : Conditions requises pour l'amélioration de l'accessibilité de la population à des soins de santé de qualité dans tous les territoires.

Section 5 : Le défi de la pérennité et de la soutenabilité du système de santé et de protection sociale.

Chapitre II : Education-Formation

Introduction

Section 1 : Ressources du Système d'Education et de Formation.

1- Education nationale.

1.1- Enseignements obligatoire et secondaire.

1.2- Enseignement spécialisé.

1.3- Enseignement et Formation à distance.

1.4- Alphabétisation.

2- Enseignement et Formation Professionnels.

3- Formation et Enseignement Supérieurs.

Section 2 : Rendement Interne du Système d'Education et de Formation.

1- Education nationale.

1.1- Enseignement obligatoire.

1.2- Enseignement secondaire.

1.3- Enseignement spécialisé.

1.4- Enseignement et Formation à distance.

1.5- Alphabétisation.

1.6- Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

2- Enseignement et Formation Professionnels.

3- Formation et Enseignement Supérieurs.

Section 3 : Sorties du Système d'Education et de Formation et chômage des diplômés.

Chapitre III : Revenu, Emploi, Consommation, Prix

Introduction

Section 1 - Le contexte macro-économique.

1.1 : Une économie encore fortement dépendante des hydrocarbures.

1. 2 : Une croissance hors hydrocarbure significative soutenue par les dépenses publiques.

1.2.1- Le secteur de l'agriculture : des progrès et un nouveau regard sur le monde rural.

1.2.2- Le secteur du BTP : un impact vital sur le développement humain et les conditions de vie.

1.2.3- Le secteur des services : le défi de l'informel.

1.2.4- Le secteur industriel : l'entreprise au cœur des préoccupations.

1.3 : Le secteur privé : un rôle majeur dans la création des richesses.

Section 2 - Revenus – consommation – Prix

2.1 : Evolution du Revenu National Disponible

2.2 : La situation des salaires

2.2.1- Le Salaire National Minimum Garanti

2.2.2- Le salaire moyen

2.3 : Les transferts sociaux

2.4 : La Consommation

2.5 : L'inflation

Section 3 - La Situation de l'emploi et du Chômage

3.1 : La situation de l'emploi

3.1.1- La population occupée

3.1.2- La création d'emplois décents et productifs : un défi majeur

3.1.3- Les mesures incitatives à la création d'emploi

3.1.4- Les dispositifs d'emploi

3.1.5- La régulation du marché du travail

3.2 : Les caractéristiques du chômage

Chapitre IV : Le Genre

Introduction

Section 1. La situation du genre au regard des Objectifs du Millénaire pour le Développement

1.1. Rapport filles/garçons dans le système d'éducation-formation.

1.2. Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes.

1.3. Pourcentage des femmes salariées hors agriculture.

1.4. Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement.

Section 2. L'accès des femmes à un revenu à travers les dispositifs publics d'aide et de soutien à l'emploi, et un exemple de coopération internationale.

2.1. Le micro crédit

2.2. Le filet social (IAIG)

2.3. L'emploi des jeunes.

2.4. Le projet PADESL – NEA en coopération avec l'Union Européenne (Projet d'Appui au Développement Socio-Economique Local du Nord-Est de l'Algérie).

Section 3. L'Entreprenariat féminin et ses caractéristiques

3.1 Localisation des activités

3.2 Niveau d'instruction des Femmes Entrepreneures

3.3 Les secteurs d'activités concernés

Eléments conclusifs

Annexes :

Annexe 1 : Protocole de calcul

Annexe 2 : Application des indices

Annexe 3 : Tableaux statistiques

Annexe 4 : Bibliographie

Annexe 5 : Liste des abréviations et acronymes

Annexe 6 : Liste des tableaux et des encadrés

Chapitre préliminaire : Les Indicateurs du Développement Humain selon le nouveau protocole de calcul : aperçu global et application

Section 1 : Aperçu global de la nouvelle approche du développement humain

Les Indicateurs du Développement Humain du biennium 2009 et 2010 ont été traités selon la nouvelle méthodologie de calcul contenue dans le Rapport Mondial sur le Développement Humain (RMDH) 2010 et présentée en annexe 1.

Le RMDH a introduit des indicateurs plus affinés pour mesurer le niveau du développement humain atteint par un pays ainsi que de nouveaux indices pour mieux cerner les aspects multidimensionnels du bien être, en termes d'inégalité, d'équité de genre et de pauvreté.

La mesure des inégalités dans chaque dimension de l'IDH permet d'évaluer le degré d'équité dans la répartition de la richesse nationale, et l'accès aux services de santé et d'éducation pour les citoyens.

Quant à la mesure de l'inégalité de genre, elle renseigne sur les désavantages que subissent les femmes en matière de santé, d'éducation et sur le marché du travail. Cet indice de genre montre les différences dans la répartition du progrès entre hommes et femmes.

1-1. Eléments fondamentaux

L'Indice de Développement Humain IDH dans sa nouvelle version concerne les mêmes dimensions essentielles du développement humain mais utilise des indicateurs plus appropriés pour l'évaluation des progrès. Ces dimensions, pour rappel, se présentent comme suit :

Santé et longévité : La durée de vie est mesurée par *l'indice de l'espérance de vie à la naissance*.

Le calcul de l'Indice de l'espérance de vie à la naissance reposait sur l'utilisation d'objectifs maximaux et minimaux fixes. Pour le calcul de l'Indice de l'espérance de vie à la naissance révisé, la valeur maximale est fixée au niveau maximal effectivement observé dans différents pays de 1980 à 2010 (Japon 2010). La valeur minimale est fixée conventionnellement à 20 ans pour l'espérance de vie à la naissance.

Accès au savoir : Déterminé précédemment par *l'indice de niveau d'instruction*¹, il est remplacé par l'**Indice d'Education** qui est la combinaison de nouveaux indicateurs :

- **La durée attendue de scolarisation** est une reformulation du taux brut de scolarisation combiné des personnes âgées de 6-24 ans. Elle indique, en nombre d'années, la vie scolaire qu'un enfant âgé de 6 ans peut espérer atteindre.
- **La durée moyenne de scolarisation** de la population âgée de 25 ans et plus remplace le taux d'alphabétisation des adultes. Cet indicateur renseigne de manière détaillée sur les niveaux d'instruction de cette tranche de population. Par contre, le taux d'alphabétisation des adultes âgés de 15 ans et plus mesurait simplement l'aptitude à lire et écrire un texte simple et court.

¹ La formule de calcul de l'indice du niveau d'instruction selon l'ancienne méthode :
$$INI = \frac{1}{3} \text{ Taux Brut de Scolarisation Combiné des 6-24 ans} + \frac{2}{3} \text{ Taux d'Alphabétisation des adultes 15 ans et plus.}$$

Ces deux indicateurs s'inscrivent dans le recadrage de la dimension savoir en termes d'années afin d'évaluer la qualité de l'enseignement.

Niveau de vie décent : Il est mesuré par le *Revenu National Brut RNB* par habitant (\$PPA) au lieu du Produit Intérieur Brut PIB par habitant (\$ PPA).

Le Revenu National Brut fait référence aux revenus primaires (salaires et revenus de la propriété) perçus par tous ceux qui ont participé à la production ; il tient compte, des revenus courants transférés vers l'extérieur ou de l'extérieur, constituant ainsi un indicateur plus approprié pour la mesure du niveau de vie et du bien être.

La valeur minimale du RNB par habitant prise en considération par la nouvelle méthode de calcul est de 163 dollars PPA par habitant, soit un peu plus d'un tiers du seuil de pauvreté tel que défini par la Banque Mondiale. Elle correspond à la valeur la plus faible jamais enregistrée par un pays, soit celle du Zimbabwe en 2008.

La valeur maximale est de 108211 dollars PPA par habitant et correspond à celle enregistrée aux Emirats Arabes Unis.

Trois (03) nouveaux indices sont associés à l'IDH :

- **L'Indice du Développement Humain Ajusté aux Inégalités (IDHI)** vise à tenir compte des inégalités dans les trois dimensions de l'IDH.

- **L'Indice d'Inégalités de Genre (IIG) :** Cet indice remplace l'Indice Sexo-spécifique du Développement Humain (ISDH) et l'Indice de la Participation de la Femme (IPF).

- **Indice de Pauvreté de Multidimensionnelle (IPM) :** Il remplace l'Indice de Pauvreté Humaine (IPH).

L'Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM) identifie de multiples privations dans les ménages en termes d'éducation, de santé et de niveau de vie.

1-2. Définition des Indices et des Indicateurs

1-2-1- Indice de Développement Humain IDH

- **L'Indice d'Espérance de Vie à la Naissance :** c'est le nombre moyen d'années que peut espérer vivre un nouveau-né si les conditions de mortalité prévalant au moment de sa naissance demeuraient inchangées durant toute sa vie.

- **L'Indice d'Education :** il est défini comme la moyenne géométrique de la durée attendue de scolarisation et de la durée moyenne de scolarisation.

Durée attendue de scolarisation

La durée attendue de scolarisation ou l'espérance de vie scolaire est le nombre d'années qu'un enfant en âge d'entrée à l'école peut espérer bénéficier, si les taux de scolarisation par âge devaient demeurer inchangés tout au long de sa scolarité.

Durée moyenne de scolarisation

Cet indicateur se définit comme la moyenne du nombre d'années d'éducation et de formation dispensées à des adultes de 25 ans et plus au cours de leur vie; il s'appuie sur les niveaux d'éducation de la population, convertis en années de scolarisation sur la base des durées théoriques de chaque niveau d'enseignement suivi. Cette durée indique l'ensemble des années d'études que l'individu a effectué au cours de son cursus scolaire.

- **L'Indice de Revenu National Brut (RNB)** : il est la somme des revenus (salaires et revenus financiers) perçus, pendant une période donnée, par les agents économiques résidant sur le territoire. Sa valeur est assez proche du **Produit National Brut (PNB)** auquel il faut retrancher la valeur de la dépréciation des actifs.

En effet, dans un monde marqué par la mondialisation, une partie du revenu des habitants est envoyée à l'étranger tandis que d'autres perçoivent des transferts venant de l'étranger ; de plus certains pays bénéficient de fonds d'aide bilatérale et multilatérale assez conséquents.

1-2-2- Indice du Développement Humain Ajusté aux Inégalités (IDHI)

Il mesure le développement humain réel des individus dans une société qui tient compte des inégalités au sein des trois (03) dimensions : durée de vie, savoir et niveau de vie décent.

L'introduction de cet indice par le PNUD répond au souci de quantifier le niveau des inégalités au niveau de la société et aux fins d'atténuer la répartition inégale de la richesse nationale.

L>IDH et L>IDHI sont égaux dans une situation d'égalité parfaite. Plus l>IDHI est bas et plus sa différence avec l>IDH est grande plus l'inégalité est forte.

1-2-3- L'Indice d'Inégalités du Genre (IIG)

Cet indice montre les différences dans la distribution des progrès entre hommes et femmes en matière de santé, d'éducation et sur le marché du travail avec des répercussions négatives sur leurs libertés. Il varie entre 0 – situation dans laquelle les femmes ont un traitement égal aux hommes – et 1, cas dans lequel la condition des femmes est aussi mauvaise que possible quelle que soit la dimension mesurée.

L'IIG est composé de trois (03) dimensions qui comprennent cinq (05) indicateurs :

Santé de la reproduction : composée de deux (02) indicateurs :

- **Mortalité maternelle** : la sécurité sanitaire des femmes en couches est d'une importance fondamentale.
- **Fécondité chez les adolescentes** : les grossesses précoces mesurées en termes de fécondité chez les adolescentes représentent un risque accru pour la santé de la mère et du bébé et empêchent souvent les filles d'aller à l'école, ce qui les restreint à des emplois peu qualifiés.

Autonomisation : Cette dimension comprend deux (02) indicateurs :

- **Niveau d'instruction (secondaire et plus) :**

Une éducation plus poussée accroît les libertés des femmes en les rendant plus aptes à remettre en question à examiner et à agir sur leur condition et leur facilite l'accès à l'information. Les femmes instruites ont plus de chances de trouver un travail satisfaisant, de participer aux débats publics, de s'occuper de leur santé et de celle de leurs proches.

- **Représentation parlementaire :**

Elle est exprimée par un ratio de représentants au Parlement de sexe féminin par rapport à ceux de sexe masculin au parlement.

Marché de l'emploi :

Il est mesuré par le taux de participation de la population active : celle-ci compte autant les personnes qui travaillent que celles qui sont sans emploi ainsi que celles qui cherchent du travail à temps partiel. Il est rappelé que le taux d'activité ne tient pas compte de la segmentation professionnelle sur le marché du travail et de l'écart de rémunération hommes - femmes.

1-2-4- Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM)

Il mesure la pauvreté d'une population donnée par rapport à plusieurs dimensions. La construction de cet indice se base sur le calcul du nombre de privations que subit chaque individu de la population considérée, par rapport à trois (03) dimensions : éducation, santé et niveau de vie qui sont exprimées par les dix (10) indicateurs suivants :

- Santé : la nutrition et la mortalité infantile.
- Education : les années de scolarité et la fréquentation de l'école.
- Niveau de vie : l'électricité, l'accès à l'eau potable, l'assainissement, les combustibles de cuisine, la nature du sol et la détention de biens.

Section 2 : Evolution de l'Indice de Développement Humain (IDH) et ses composantes.

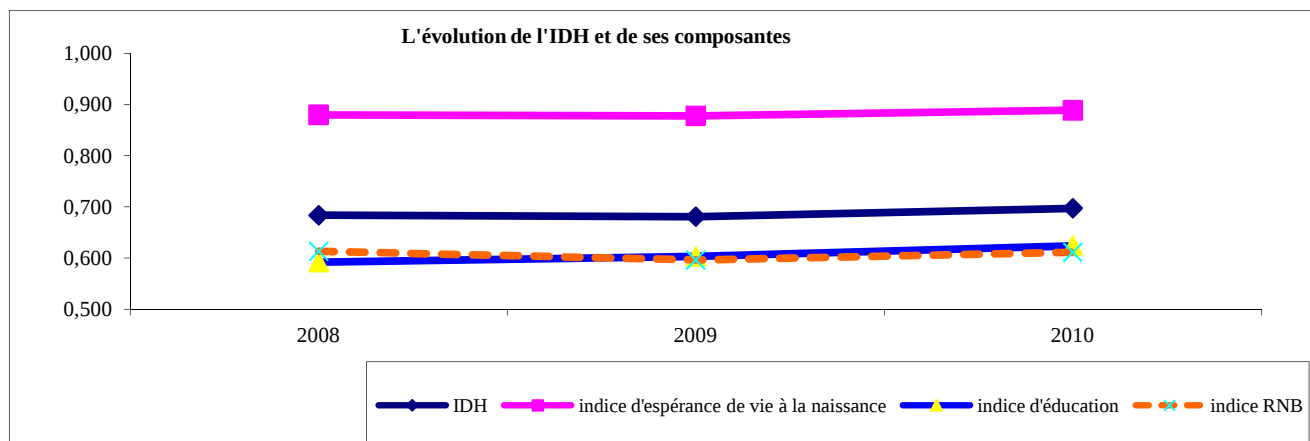
L'IDH a progressé entre 2008 et 2010 de 1 point de pourcentage en moyenne annuelle. Le graphe ci-dessous illustrant l'évolution de l'IDH et de ses composantes, montre que l'indice de l'espérance de vie à la naissance a été le facteur déterminant, situation déjà mise en évidence dans des rapports antérieurs.

Tableau 1 : Indice de Développement Humain (IDH) et ses composantes

Indices	2008	2009	2010
Indice de développement humain –IDH	0,684	0,681	0,699
Indice d'espérance de vie à la naissance	0,880	0,878	0,889
Indice d'éducation	0,592	0,603	0,626
Indice RNB	0,613	0,596	0,614

Source : calculs CNES.

Pour ce qui est des indices d'éducation et de revenu, on relève dans la représentation graphique un chevauchement de leurs courbes avec des valeurs indiciaires en dessous de celles de l'IDH.



Le niveau atteint par l'IDH en 2010 (0,699) positionnerait ainsi l'Algérie, toute chose égale par ailleurs, à la 73^{ème} place au lieu de la 84^{ème} place comme indiqué dans le RMDH 2010 (0,677).

2-1. Indice d'Espérance de vie à la naissance.

Tableau 2 : Evolution de l'Indice d'Espérance de vie à la naissance.

Années	2000	2007	2008	2009	2010
Espérance de vie à la naissance (années)	72,5	75,7	75,6	75,5	76,2
Indice de l'espérance de vie à la naissance*	0,831	0,881	0,880	0,878	0,889

Sources : démographies algériennes – ONS.

*Calculs CNES

Au cours de ces 10 dernières années, l'espérance de vie à la naissance a gagné 3,7 années entre 2000 et 2010 (76,2 ans en 2010 vs 72,5 ans en 2000).

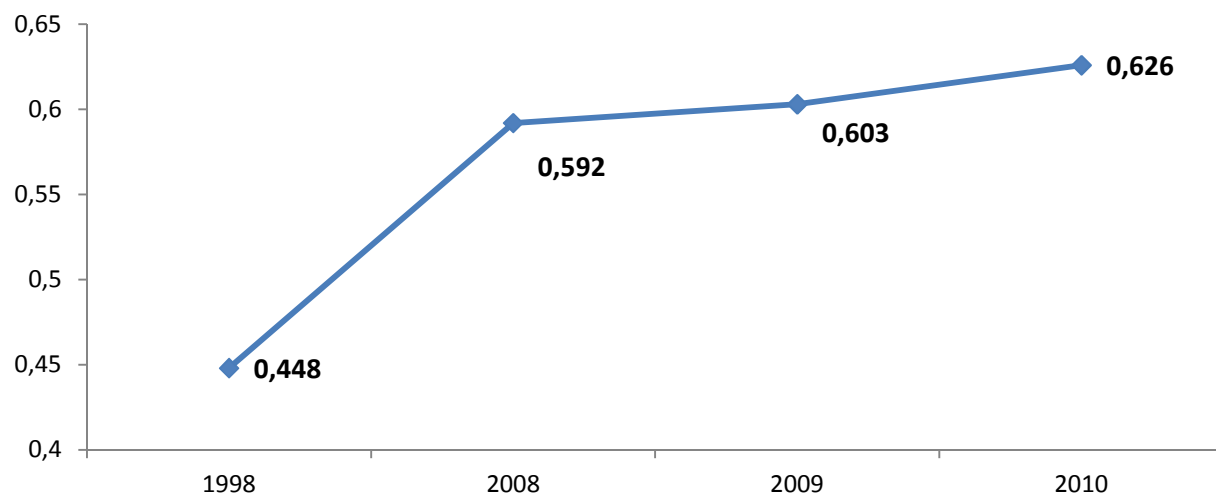
L'Indice d'espérance de vie à la naissance s'est établi à 0,878 pour l'année 2009 et à 0,889 pour l'année 2010. Une approche rétrospective utilisant les nouveaux seuils évalue l'indice à 0,831 en 2000 soit une augmentation de près de 7% sur la décennie écoulée. Cette amélioration s'explique essentiellement par le recul de la mortalité infantile.

2-2. Indice d'Education

La valeur de l'indice évolue en fonction de la durée « attendue » et de la durée « moyenne » de scolarisation. Ces dernières renvoient aux performances relatives du système éducatif et du dispositif de lutte contre l'analphabétisme.

L'indice d'éducation enregistre un gain de 0,178 en 2010 par rapport à 1998 soit un accroissement annuel moyen de 3%. Ce résultat est la conséquence de la durée moyenne de scolarisation qui reste encore relativement faible.

Entre 2009 et 2010, l'indice progresse de 0,023 point indiciaire, passant de 0,603 à 0,626 soit une évolution de près de 4%. Avec ces valeurs indiciaires, l'Algérie se classe parmi les pays ayant un niveau moyen d'éducation.

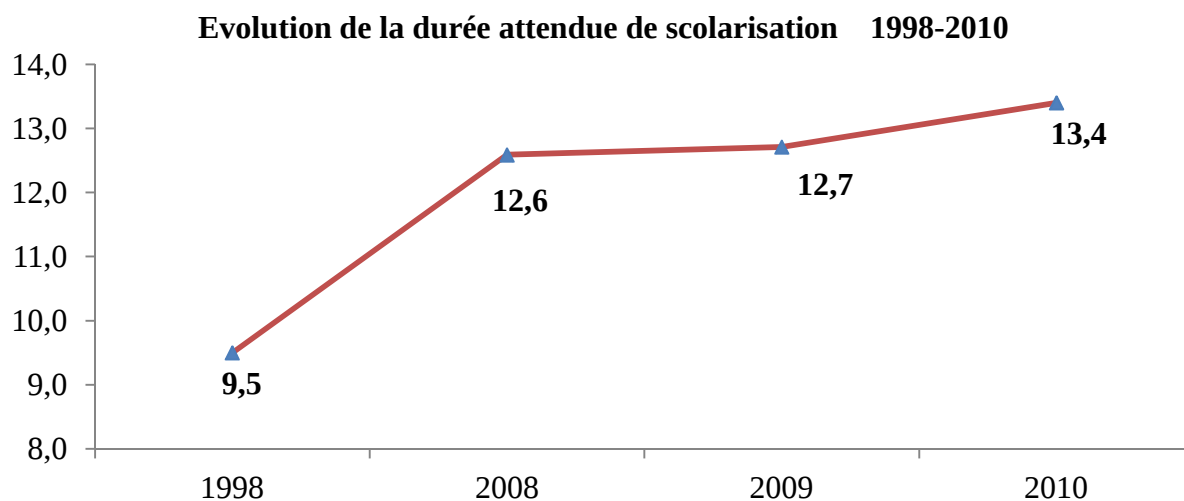


Evolution de l'indice d'éducation 1998- 2010.

A- La durée attendue de scolarisation

La durée attendue de scolarisation qui est l'espérance de vie scolaire des enfants âgés de 6 ans est de 13,4 années en 2010 soit, un gain de 3,9 années par rapport à 1998. Entre 2009 et 2010, l'espérance de vie scolaire d'un enfant s'est améliorée de plus de huit mois.

L'espérance de vie scolaire se situe à hauteur de 65% de la norme maximale de référence qui est de 20,6 années.



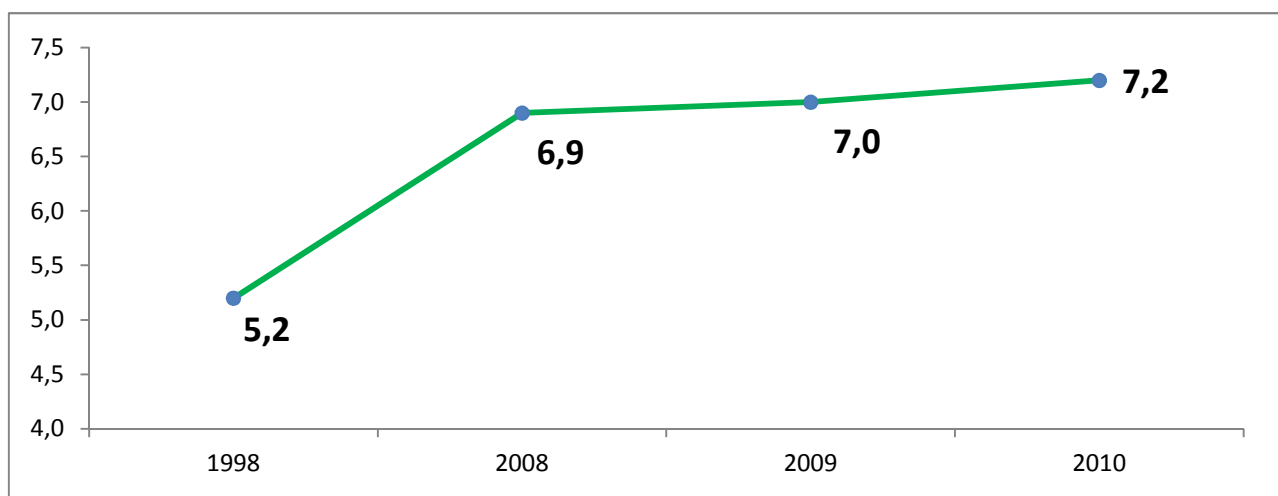
Ces résultats traduisent les efforts consentis par le pays pour la généralisation de la scolarisation. Ceci est confirmé par une stabilisation des taux de scolarisation à des niveaux relativement satisfaisants dans les cycles d'enseignements obligatoires.

B- La durée moyenne de scolarisation

La durée moyenne de scolarisation renseigne sur les niveaux d’instruction de la population âgée de 25 ans et plus ayant terminé ses études. Dans notre pays, la durée moyenne de scolarisation est de 7,2 années en 2010 soit, un gain de 2 ans par rapport à 1998. Entre 2009 et 2010, une légère augmentation de plus de deux (02) mois est observée.

Ces résultats dépassent légèrement la moitié de la valeur maximale de référence qui est de 13,2 années. Ils se situent aussi à deux (02) années du seuil critique de l’illétrisme.

**Evolution de la durée moyenne de scolarisation de la population âgée de 25 ans et plus.
Années 1998-2010**



Ces faibles performances sont en rapport avec les niveaux d’instruction atteints par les groupes d’âges considérés.

- Globalement, la moitié de la population a le niveau « sans instruction/primaire » et l’autre moitié se subdivise en deux (02) entre le niveau « moyen et le niveau secondaire/supérieur ».
- La part de la population sans instruction en 2010 reste encore élevée soit 33%, bien qu’en amélioration par rapport à 1998 où cette proportion était de 49%.
- Le niveau sans instruction regroupe beaucoup plus les individus âgés de 40 ans et plus. A contrario, les personnes de moins de 40 ans émergent à 70% dans les niveaux moyen et secondaire.
- Près de 37% de la population du groupe d’âge 25-29 ans a un niveau moyen.

Le grand nombre d’analphabètes au sein de la population âgée pèse encore sur la détermination du niveau de la durée moyenne de scolarisation et ce, malgré les efforts en matière de scolarisation et d’alphabétisation notamment des filles.

2-3. Indice du Revenu National Brut (RNB)

Il convient de rappeler que le PIB est passé de 138,146 milliards de dollars en 2009 à 161,975 milliards de dollars en 2010. Le PNB quant à lui s’élève à 136,992 milliards de dollars en 2009 et 161,894 milliards de dollars en 2010.

Le Revenu National Brut par habitant (RNB) s'élève à 7 837 dollars PPA en 2009 et à 8816 dollars PPA en 2010, soit un accroissement de 12%.

L'indice du revenu s'élève ainsi à 0,596 en 2009 et à 0,614 en 2010.

Tableau 3 : Evolution des composantes de l'indice de revenu² entre 2009 et 2010.

Variables	2009	2010	RMDH 2010 données 2008
RNB/hab./DA	282137,0	335004,1	
taux de conversion DA/\$PPA	36	38	
RNB/hab./\$PPA	7837	8816	8320 dollars
Indice de Revenu National Brut RNB	0,596	0.614	0, 605

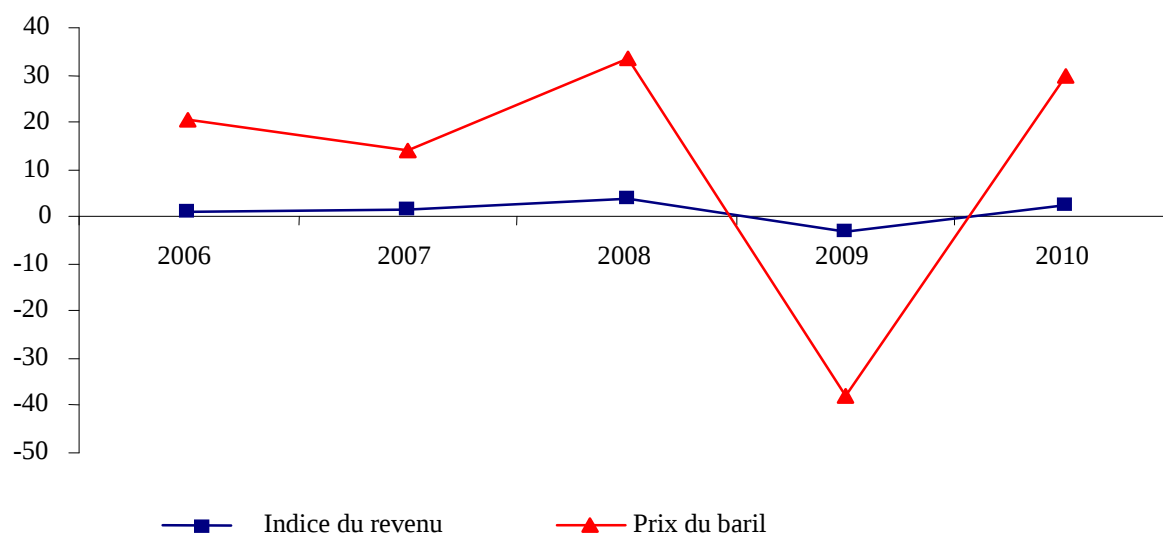
L'indice du revenu s'est accru de 3%, passant de 0,596 à 0,614. Le calcul effectué selon le nouveau protocole à partir de l'année 2005, montre la relation étroite entre l'évolution des prix des hydrocarbures et celle de l'indice de revenu. Ce dernier a augmenté de 3,7% en 2008, puis baissé de 3% en 2009, pour remonter de 3% en 2010, une tendance qui rejoint celle du prix du baril de pétrole qui avait augmenté de 33,4% en 2008, puis baissé de 38% en 2009, et enfin repris à la hausse de 29,7% en 2010.

Tableau 4 : Evolution de l'indice de revenu entre 2005 et 2010

Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Indice de Revenu National Brut RNB *	0,577	0,582	0,591	0,613	0,596	0,614
Variation (%)	-	0,8	1,5	3,7	- 3	3
Prix du baril Variation (%)	-	20,5	13,8	33,4	- 38	29,7

* Calculs CNES selon la nouvelle méthode.

Evolution des variations de l'indice du revenu et du prix du baril en %



² Calculs effectués à partir des données de l'ONS : Comptes économiques 2000 à 2010 N°580.

Quelle est la conséquence du passage du PIB, au PNB pour l'Algérie ?

En Algérie l'écart entre le PIB et le PNB varie entre 1 et 4% selon les années durant la période 2000-2010. En d'autres termes, les revenus transférés en direction du reste du monde, sont supérieurs à ceux qui en proviennent.

Le nouvel indice calculé à partir du RNB/hab/PPA est donc inférieur à celui calculé à partir du PIB/hab/PPA.

Section 3 : Evolution de l'Indice de Développement Humain ajusté aux Inégalités (IDHI) et ses composantes

L'IDHI qui s'élève à 0,553 en 2010, représente le niveau réel de développement humain qui couvre les déficits en termes de développement humain due aux inégalités dans le domaine de la santé, de l'éducation et du revenu. Cet indice passe de 0,539 en 2009 à 0,553 en 2010 soit une légère augmentation de 0,014 point.

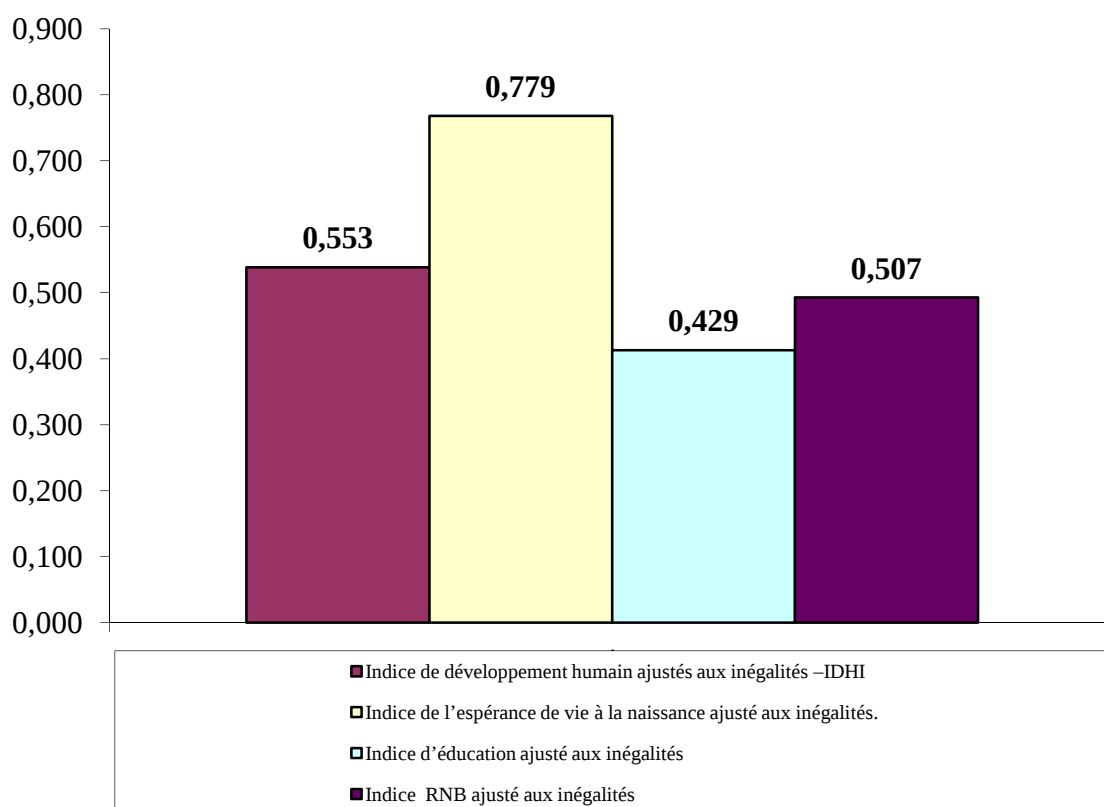
En terme d'inégalités, le niveau de déficit en développement humain se situe en 2010 à 20,84%, et résulte de l'important écart enregistré dans la dimension savoir. Ce déficit comparé à la valeur mondiale (21,7%) situe l'Algérie dans la moyenne des pays avec un indice élevé de développement humain ajusté aux inégalités.

Par rapport au niveau moyen des états arabes qui est de 0,426, l'IDHI de l'Algérie est donc nettement supérieur.

Tableau 5 : Evolution de l'Indice de Développement Humain ajusté aux Inégalités (IDHI) et ses composantes

Indices	2009	2010
Indice de développement humain –IDH–	0,681	0,699
Indice de développement humain, ajusté aux inégalités – IDHI	0,539	0,553
Déficit du aux inégalités (%)	20,89	20,84
Indice de l'espérance de vie à la naissance ajusté aux inégalités.	0,768	0,779
Indice d'éducation ajusté aux inégalités	0,413	0,429
Indice RNB ajusté aux inégalités	0,493	0,507

Source : calculs CNES.



3-1. Indice d'espérance de vie à la naissance ajusté aux inégalités

L'Indice de l'espérance de vie à la naissance ajusté aux inégalités a atteint 0,768 en 2009 et 0,779 en 2010. Il était de 0,686 en 2000 soit une augmentation de près de plus de 13% sur la décennie écoulée. Cette amélioration de l'indice sur la période observée laisse apparaître un recul continu de l'inégalité, traduisant une réduction de l'écart entre l'Indice de l'espérance de vie à la naissance et l'Indice de l'espérance de vie à la naissance ajusté aux inégalités. Celui-ci passe de 17,4% en 2000 à 12,4% en 2010 soit une réduction de 5 points sur la période.

Tableau 6 : Evolution de l'Indice d'espérance de vie à la naissance ajusté aux inégalités.

Années	2000	2007	2008	2009	2010
Espérance de vie à la naissance (années)	72,5	75,7	75,6	75,5	76,2
Indice de l'espérance de vie*	0,831	0,881	0,880	0,878	0,889
Indice de l'espérance de vie ajusté aux inégalités *	0,686	0,765	0,767	0,768	0,779
Perte ou écart en (%)	17,4	13,2	12,9	12,6	12,4

Source : * calculs CNES.

3-2. Indice d'Education ajusté aux Inégalités (IEAI).

L'Indice d'Education Ajusté aux Inégalités est l'instrument technique qui permet d'évaluer les écarts à résorber.

Son évaluation contribue à éclairer le choix de politiques de réduction des inégalités en matière d'accès au savoir.

En l'absence totale d'inégalités, l'IEAI est égal à l'Indice d'Education (IE).

La mesure des inégalités est basée sur la durée moyenne de scolarisation répartie par tranches d'âge de la population âgée de 25 ans et plus.

Le nombre moyen d'années de scolarité diminue au fur à mesure que l'on avance dans l'âge des personnes âgées de 45 ans et plus.

Comme l'indique le tableau ci-dessous, les personnes aux tranches d'âges inférieurs à 45 ans, elles enregistrent une durée moyenne de scolarisation supérieure à la moyenne nationale. La population de ces groupes d'âges a amélioré sa durée de scolarité de près de 2 ans.

Entre 1998 et 2010, la population d'âge 25-29 ans a vu sa durée de scolarité augmenter de 2 ans.

Tableau 7 : Evolution de la durée moyenne de scolarisation par groupes d'âges.

Tranches d'âge / Années	1998	2008	2009	2010
25-29 ans	8,54	9,98	10,10	10,21
30-34 ans	7,25	9,36	9,53	9,70
35-39 ans	5,85	8,39	8,62	8,84
40-44 ans	4,86	7,15	7,38	7,60
45-49 ans	4,03	5,76	5,95	6,14
50-54ans	2,77	4,74	4,97	5,20
55-59 ans	1,81	3,77	4,04	4,31
60-64 ans	1,28	2,45	2,62	2,80
65-69 ans	0,99	1,49	1,56	1,63
70-74 ans	0,84	1,02	1,04	1,07
75-79 ans	0,71	0,77	0,78	0,79
80 et plus	0,91	0,63	0,61	0,59
Durée moyenne de scolarité nationale	5,2	6,9	7,0	7,2

Source : calculs CNES.

Les valeurs affichées dans le tableau ci-après montrent que pour les années considérées les inégalités sont importantes. Elles sont de l'ordre de 30% de la durée moyenne de scolarité nationale par groupe d'âge. Cela est confirmé par un écart sensible entre l'IE et l'IEAI qui varie de 0,135 en 1998 à 0,197 en 2010.

Tableau 8 : Indice d'Education Ajusté aux Inégalités en 1998 -2010.

Années	Indice d'Education IE	Valeurs des Inégalités	Indice d'Education Ajusté aux Inégalité IEAI
1998	0,448	0,301	0,313
2008	0,592	0,314	0,406
2009	0,603	0,315	0,413
2010	0,626	0,315	0,429

Source : calculs CNES.

Ainsi, la durée moyenne de scolarisation reste à un niveau relativement bas malgré les efforts entrepris, sur plusieurs décennies, pour la généralisation de la scolarisation et l'éradication de l'analphabétisme.

3-2. L'Indice du Revenu ajusté aux Inégalités.

Les calculs effectués sur la base des inégalités de dépenses issues de l'enquête consommation des ménages 2000 appliquées à l'année 2009³, ont abouti aux résultats suivants :

L'Indice de revenu ajusté aux inégalités est égal à 0,493 contre 0,596 pour l'indice global moyen soit un écart de 17%. En 2010, sur la base des mêmes inégalités, l'IDHI s'élève à 0,507.

Avec ce taux l'Algérie se situe parmi les pays où les inégalités sont relativement faibles.

Les inégalités en Algérie sont plus faibles qu'en Tunisie (21,8%) et au Maroc (20,7%) et un peu plus élevées qu'en Egypte (15,9%).

Section 4 : Evolution de l'Indice des Inégalités de Genre (IIG) et ses composantes

L'indice des inégalités de genre pour l'année 2009 estimé à **0,633**, confirme que les inégalités de genre en Algérie restent modérées.

En 2010, l'IIG s'élève à 0,620 soit une baisse de 2% par rapport à 2009. Les inégalités liées au genre continuent ainsi de diminuer, grâce aux progrès dans le domaine de la santé et de l'éducation. En effet, le taux de mortalité maternelle est passé de 86,2 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2009 à 76,9 pour 100 000 naissances en 2010, soit une baisse de 11%.

4-1. Santé de la reproduction

C'est cette dimension qui contribue le plus à l'inégalité de genre dans le monde ; les inégalités y sont les plus fortes.

En Algérie, le taux de mortalité maternelle est de 86,2 décès pour 100.000 naissances vivantes pour l'année 2008, il est de 76,9 en 2010 selon les estimations.

Le taux de fécondité des adolescentes est de 11,2‰ en 2008. En 2010, ce taux est de 10,2 ‰ d'après les dernières statistiques de l'ONS, soit une baisse de 3%.

4-2. Autonomisation des femmes

L'indicateur lié à l'éducation montre peu d'inégalités entre hommes et femmes. La population féminine ayant le niveau secondaire et plus représente 30% ; pour la population masculine celle-ci est légèrement plus élevée soit, 31%. Cependant, cette relative égalité d'accès à l'éducation entre hommes et femmes ne se traduit pas en termes d'égalité de participation dans la décision politique. En effet, seulement 6,5% des sièges du parlement sont occupés par les femmes.

4-3. Marché de l'emploi

D'après les statistiques nationales, le taux d'activité des femmes reste faible et très nettement inférieur à celui des hommes. En 2010, elles représentent seulement 14,2 % de la population active.

³ Le calcul pour l'année 2010 n'a pas été jugé utile au regard de l'absence de nouvelles données sur les inégalités de revenus ou de consommation. L'enquête consommation lancée en 2010 par l'ONS n'a pas encore livré de résultats.

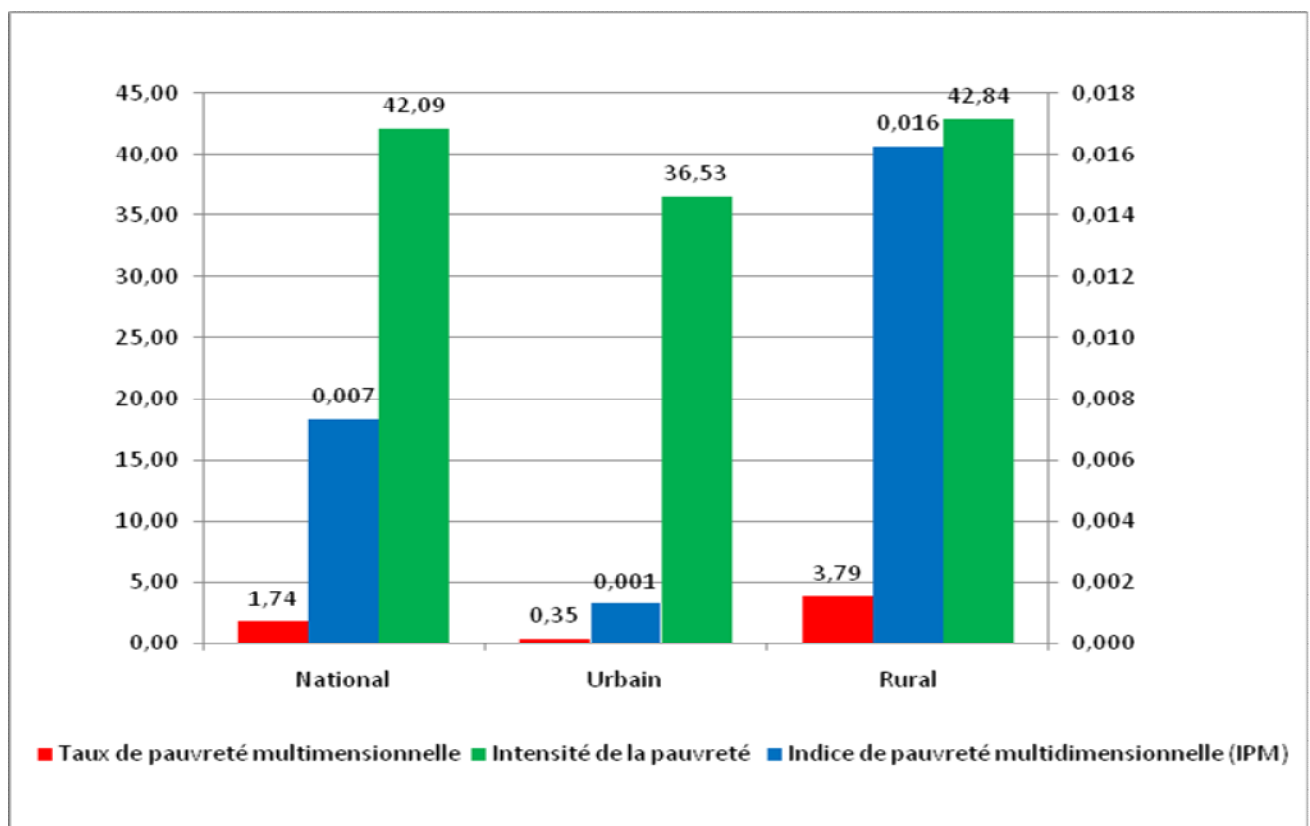
L'IIG pour l'année 2009 calculé sur la base des statistiques nationales est de 0,633. Il est supérieur au chiffre repris dans le rapport du RMDH (2010) qui est de 0,594. Cette différence est due particulièrement au taux d'activité des femmes qui est sous estimé par les statistiques nationales. Les instances internationales(OIT) donnent un taux d'activité féminine de 38,2%. L'IIG calculé sur la base de cette dernière donnée serait de **0,563** ; il est légèrement inférieur à celui du RMDH (2010) (0,594) et reflète probablement mieux les efforts déployés par l'Etat pour donner une meilleure place et image de la femme algérienne dans la société.

Section 5 : Evolution de l'Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM)

Le calcul de l'IPM est effectué à partir des données de l'enquête ménage MICS 3 -2006- (Multiple Indicator Cluster Survey). La MICS 3 est une enquête nationale et s'inscrit dans le cadre mondial (UNICEF) du suivi et de l'évaluation de la situation des femmes et des enfants. Par ailleurs, elle a pour but de fournir aux différents partenaires concernés des informations pertinentes dans la source des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

L'exploitation de l'enquête MICS 3 - 2006 fait ressortir que **1,7 %** de la population souffre de privations multiples (0,35% en milieu urbain vs 3,79 % en milieu rural). L'intensité de la pauvreté, qui est le pourcentage moyen des privations vécues par les personnes dans la pauvreté multidimensionnelle, est de **42,09%** (36,53 en milieu urbain vs 42,84% en milieu rural). L'IPM, qui est la part de la population qui est multi dimensionnellement pauvre, ajusté à l'intensité des privations, est de 0,007 (0.001 en milieu urbain vs 0.016 en milieu rural).

Graphe : Taux de pauvreté multidimensionnelle, intensité de la pauvreté et indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) par strates.



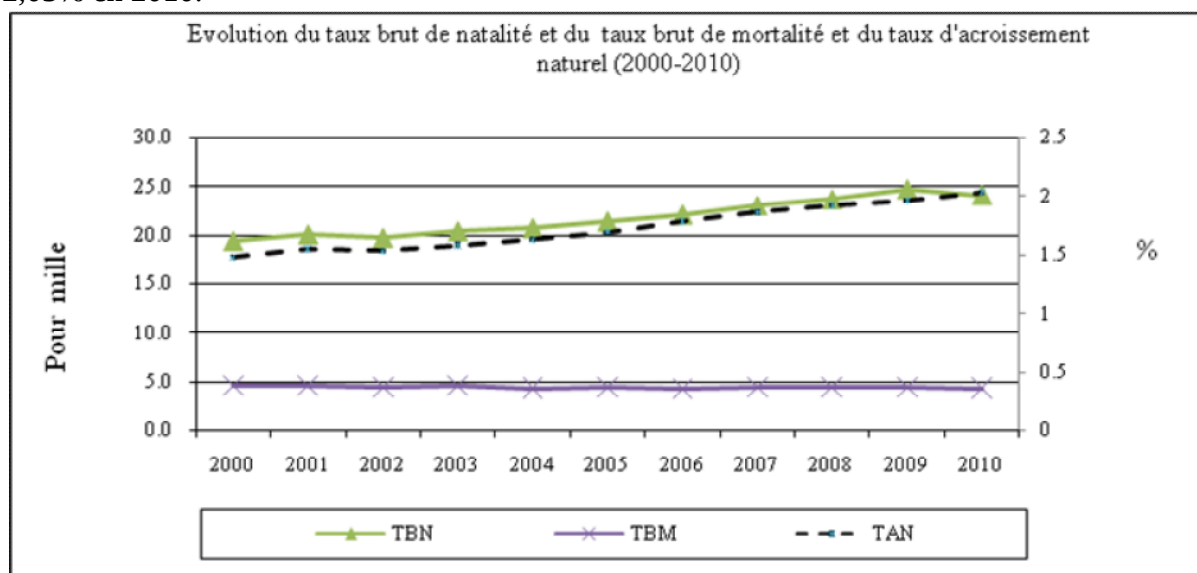
Chapitre 2 : Tendances démographiques et priorités sanitaires

Section 1 : Tendances démographiques

1- Mouvement naturel de la population

Entre juin 2000 et juin 2010, la population algérienne a augmenté de 5,562 millions d'habitants ; elle est estimée à 35, 978 contre 30,416 millions. Quant au nombre total des décès enregistrés sur la période, il s'élève à 1,614 million.

L'observation annuelle des données démographiques laisse apparaître une augmentation continue du nombre de naissances qui passent de 589 000 en 2000 à 849 000 en 2009 et 888 000 en 2010 se traduisant par une montée progressive du taux brut de natalité gagnant 5,32‰, passant de 19,36 ‰ en 2000 à 24,68 ‰ en 2010, alors que le taux brut de mortalité générale a, en dépit d'une augmentation des décès qui passent de 140 000 en 2000 à 159 000 en 2009 et 157 000 en 2010, baissé de 4,59 ‰ à 4,37 ‰ entre 2000 et 2010. Ces évolutions opposées se sont traduites par une hausse continue du taux d'accroissement naturel de 1,48 ‰ en 2000 à 2,03‰ en 2010.



2- Evolution de la fécondité et de la nuptialité

Les données sur la fécondité, tirées des statistiques démographiques sur la période 2000-2010 font ressortir que l'indice synthétique de fécondité⁴, après avoir connu une baisse régulière jusqu'à 2004 (passant de 2,56 à 2,38 enfants / femme), est remonté continuellement depuis 2005 en affichant le même niveau qu'en 2000 (2,56) pour atteindre 2,87 enfants / femme en 2010. Cette situation est liée probablement à l'accroissement du nombre de mariages qui n'a pas cessé d'augmenter depuis 2000 en passant de 177 548 à 344 819 en 2010.

Cette hausse continue sur la période est rendue possible par l'amélioration des conditions économiques et sociales et reflète l'importance du potentiel reproductif généré dans les années 1970 et 1980 par les taux élevés de natalité de l'époque ; ceci se conjugue au phénomène de « rattrapage » des mariages différés des années 90.

⁴ Ou indice conjoncturel de fécondité (ICF)

La hausse des naissances (comme signalé précédemment) et de l'indicateur conjoncturel de fécondité pourrait laisser penser que les couples ont de plus en plus d'enfants. Ce n'est pas le cas.

Le report des mariages et donc des maternités a déprimé un temps les naissances et l'indicateur de fécondité. La cessation de ce mouvement entraîne désormais leur remontée.

En effet, l'augmentation de la fécondité générale des femmes telle que reflétée par l'indice conjoncturel de fécondité est liée à une conjoncture caractérisée par la diminution relative des naissances de rang élevé (supérieur à 3), l'augmentation corrélative des naissances de rang 1 et 2 et une stagnation du rang 3 consécutives aux mariages conclus entre 2002 et 2008. La part des naissances observées à l'état civil, de rangs 1 et 2 est passée de 53,5 % en 2002 à 64,3 % en 2008.

Tableau 9 : Structure des naissances selon le rang aux années 2002, 2005 et 2008

<i>Rang de la naissance</i>	<i>2002⁽¹⁾ (%)</i>	<i>2005⁽¹⁾ (%)</i>	<i>2008⁽²⁾ (%)</i>
1. Premier	30.9	35.6	37.7
2. Deuxième	22.6	24.8	26.6
Somme de 1 et 2	53.5	60.4	64.3
3. Troisième	17.2	16.5	16.9
Somme de 1 à 3	70.7	76.9	81.2
4. Quatrième	11.7	10.1	9.6
5. Cinquième	7.2	5.6	4.9
6. Sixième et plus	10.4	7.4	4.4
TOTAL	100	100	100

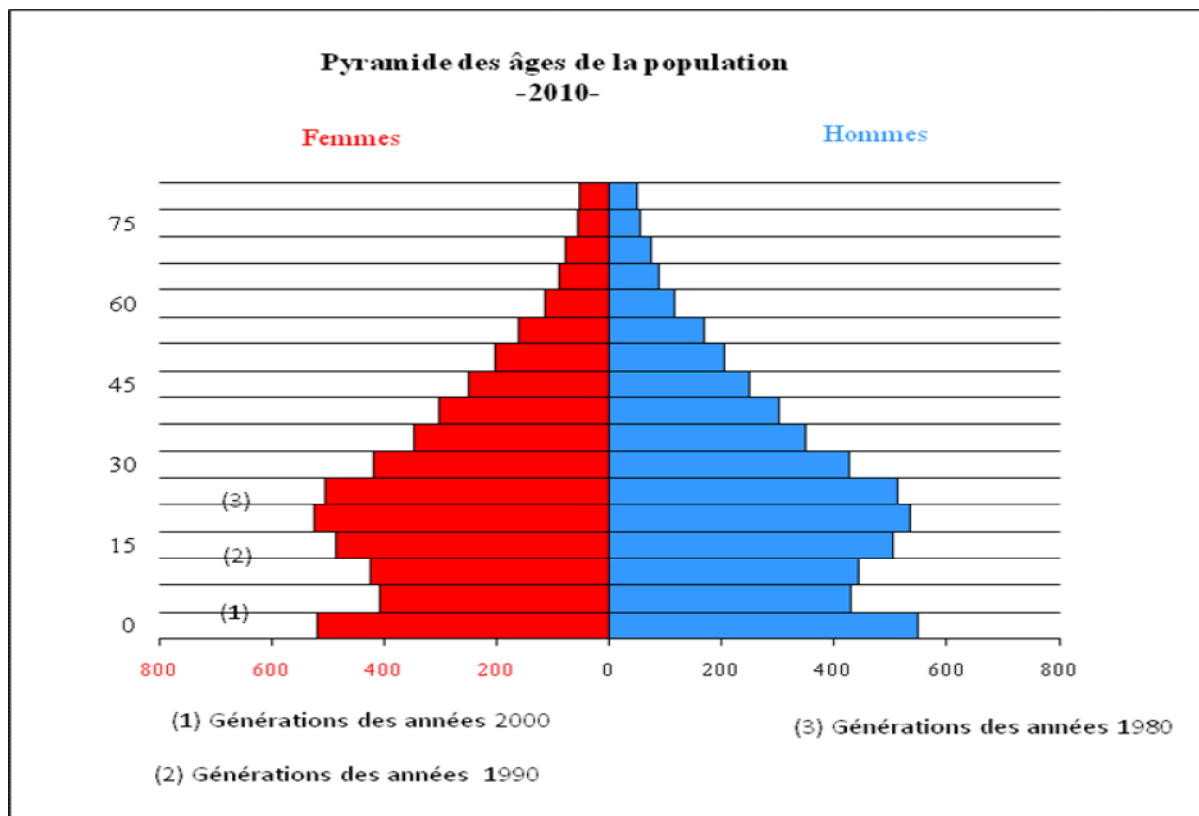
Sources : (1) *Enquête Etat civil sondage national*
(2) *Enquête Etat civil sondage de 11 wilayas de l'ouest*

3-La pyramide des âges

Après la baisse continue des naissances enregistrés depuis le milieu des années 80 à la fin des années 90, leur augmentation annuelle consécutive à la forte nuptialité observée depuis le début des années 2000, conjuguée à la baisse de la mortalité infanto-juvénile, passant de 43,0 ‰ en 2000 à 28,57 ‰ en 2010, la population des 0-4 ans connaît une croissance rapide qui imprime sa configuration à la pyramide des âges dont la base s'est élargie considérablement en 2010.

Aussi, l'allure de la pyramide des âges traduit-elle clairement un défi démographique à triple front auquel doit faire face l'Algérie. Il s'agit probablement d'une situation inédite où trois problèmes démographiques majeurs coexistent avec une certaine acuité : forte natalité, population adulte importante et vieillissement de plus en plus prononcé.

Par principaux groupes d'âges les moins 5 ans représentent 10,7 % contre 9,85% en 2000 , les 5-14 ans 27,8% contre 24,06% en 2000, les groupes d'âge actifs (15-59 ans), totalisent en 2010 64,5% de la population contre 59,36% en 2000. Les personnes du troisième âge (60 ans et plus) représentent 7,7% de la population en 2010 contre 6,72 % en 2000.



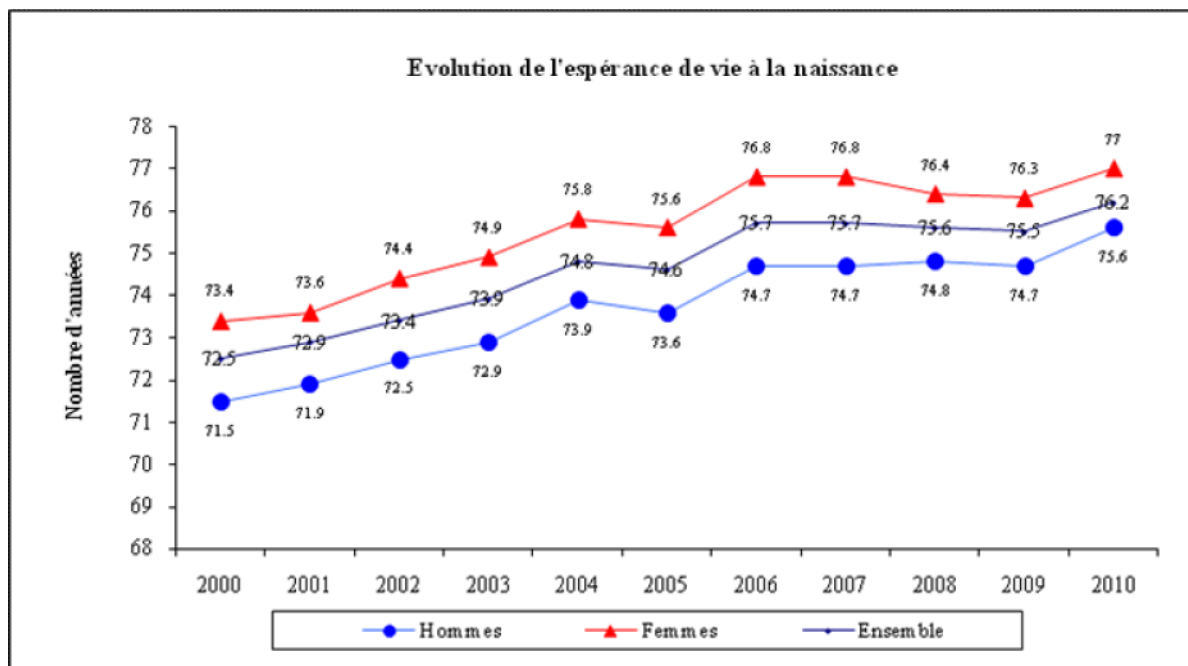
4. L'espérance de vie à la naissance.

L'espérance de vie à la naissance qui était de 75,5 années en 2009, passe à 76,2 années en 2010 en moyenne, avec une différence d'une année et demie entre les hommes et les femmes, en faveur des femmes. La diminution de la mortalité infantile ainsi que celle de la mortalité générale influe directement sur le niveau de l'espérance de vie à la naissance.

L'espérance de vie à la naissance a gagné 3,7 années entre 2000 et 2010 (76,2 ans en 2010 vs 72,5 ans en 2000), soit 4,1 ans pour les hommes et 3,6 ans pour les femmes, passant respectivement de 71,5 à 75,6 ans et de 73,4 à 77,0 ans.

La vie moyenne progresse pour les deux sexes, mais les femmes vivent toujours légèrement plus longtemps que les hommes.

Cependant, en valeur relative, si l'espérance de vie à la naissance a progressé de 5,10 % pour les deux sexes réunis, elle a connu des évolutions différenciées où il est enregistré une augmentation de 5,73% et 4,90% dans l'ordre pour les hommes et les femmes.



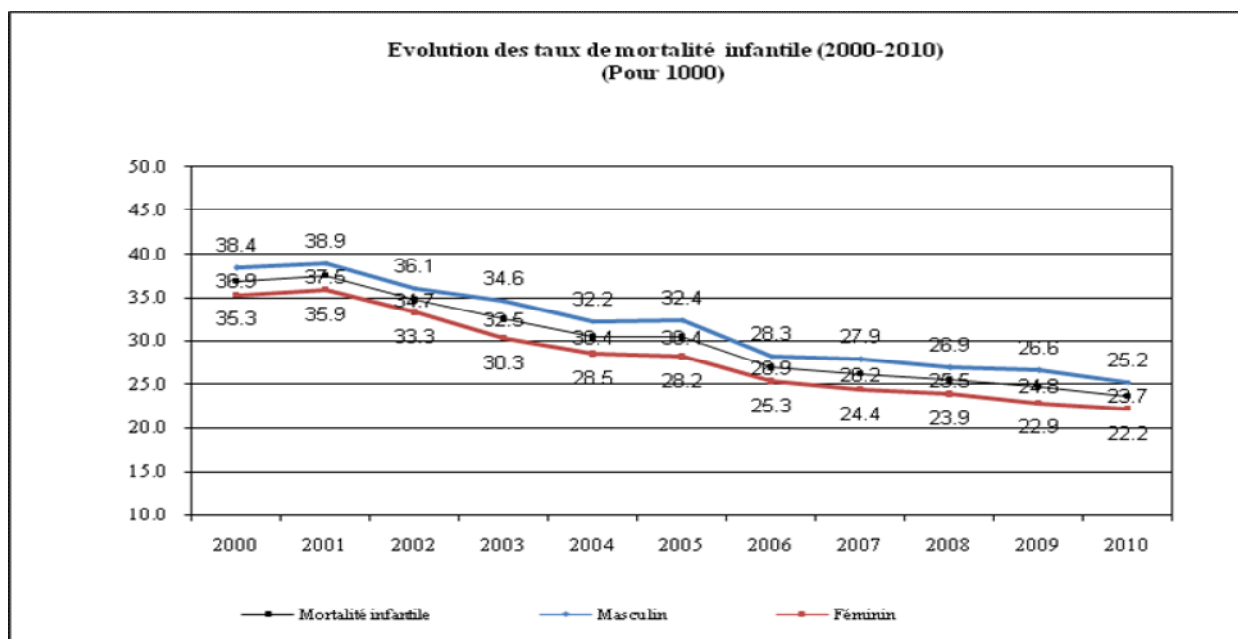
Ainsi, les gains enregistrés sur la période sont plus importants chez les hommes que chez les femmes. Ceci s'est traduit par le recul de l'écart entre les hommes et les femmes en passant de 1,9 an en 2000 à 1,4 an en 2010.

Aussi, l'augmentation progressive de l'espérance de vie et la réduction des écarts entre l'espérance de vie des hommes et des femmes témoignent-elles des améliorations intervenues en matière de santé publique et des divers facteurs influant sur la santé des individus. Cependant, ces dernières années, l'accroissement de l'espérance de vie engendrée par les fortes baisses de la mortalité infantile durant les années 70 et 80 connaît des évolutions lentes, sinon des stagnations.

En effet, l'espérance de vie résume les effets de divers facteurs, dont certains peuvent être illustrés par d'autres indicateurs directement liés, le taux de mortalité infantile, les indicateurs relatifs aux causes de mortalité, l'offre de soins abordée par les indicateurs d'accès aux soins ou de densité médicale, où les indicateurs relatifs aux comportements à risque.

Dans le sillage de cette analyse, l'indicateur démographique le plus pertinent, disponible et publié régulièrement, n'est autre que le taux de mortalité infantile. Ce dernier, bien qu'en baisse lente, témoigne des progrès accomplis et des défis qui restent à affronter sachant qu'il constitue l'un des huit objectifs du millénaire pour le développement..

Le taux de mortalité infantile est passé de 36,9 à 23,7 décès pour mille naissances vivantes entre 2000 et 2010.



5-Espérance de vie à différents âges

Entre 2000 et 2010, l'espérance de vie a augmenté au niveau de tous les âges. Il faut rappeler que l'espérance de vie est un indicateur synthétique qui résume l'ensemble de la mortalité à chacun des âges postérieurs à celui pour lequel l'espérance de vie est calculée. En effet, une élévation de l'espérance de vie à un âge donné peut aussi bien être due à la baisse des quotients de mortalité après cet âge qu'au cumul des gains jusqu'à cet âge.

Aussi, l'observation des quotients de mortalité par âge, sur la période considérée, permet-elle d'apporter quelques précisions sur l'évolution de l'espérance de vie.

Tableau 10 : Evolution de l'espérance de vie à différents âges

Années \ Ages	2000	2005	2009	2010	Evolution 2010/2000
0 an	72,5	74,6	75,5	76,2	3,7
1 an	74,2	75,9	76,5	77,1	2,9
10 ans	65,9	67,5	67,9	68,6	2,7
20 ans	56,3	57,8	58,2	58,9	2,6
30 ans	46,9	48,3	48,7	49,3	2,4
40 ans	37,6	38,9	39,2	39,8	2,2
50 ans	28,6	29,7	30,0	30,6	2
60 ans	20,0	21,2	21,4	21,9	1,9
70 ans	12,9	13,5	13,7	14,1	1,2
75 ans	9,0	10,2	10,3	10,6	1,6

Source : Démographie Algérienne de 2000 à 2010- ONS

6-Evolution de la mortalité par âge (quotients de mortalité)

L'analyse des quotients de mortalité montre, de prime abord, l'importante baisse du quotient de mortalité à la naissance due aux progrès continus dans la lutte contre la mortalité infantile.

Tableau 11 : Evolution des quotients de mortalité à différents âges entre 2000 et 2010.

Années Ages	2000 (A)	2005	2009	2010 (B)	Evolution (B)-(A)
0 an	0,0369	0,0304	0,0248	0,0247	-0,0122
1 an	0,0064	0,0051	0,0043	0,0039	-0,0025
10 ans	0,0028	0,0024	0,0019	0,0019	-0,0009
20 ans	0,005	0,0039	0,0037	0,0033	-0,0017
30 ans	0,007	0,0057	0,0055	0,0051	-0,0019
40 ans	0,0118	0,0107	0,0097	0,0091	-0,0027
50 ans	0,0241	0,0233	0,0213	0,0199	-0,0042
60 ans	0,0591	0,0536	0,0511	0,047	-0,0121
70 ans	0,1421	0,1325	0,1289	0,1193	-0,0228
75 ans	0,2347	0,2143	0,2104	0,1992	-0,0355

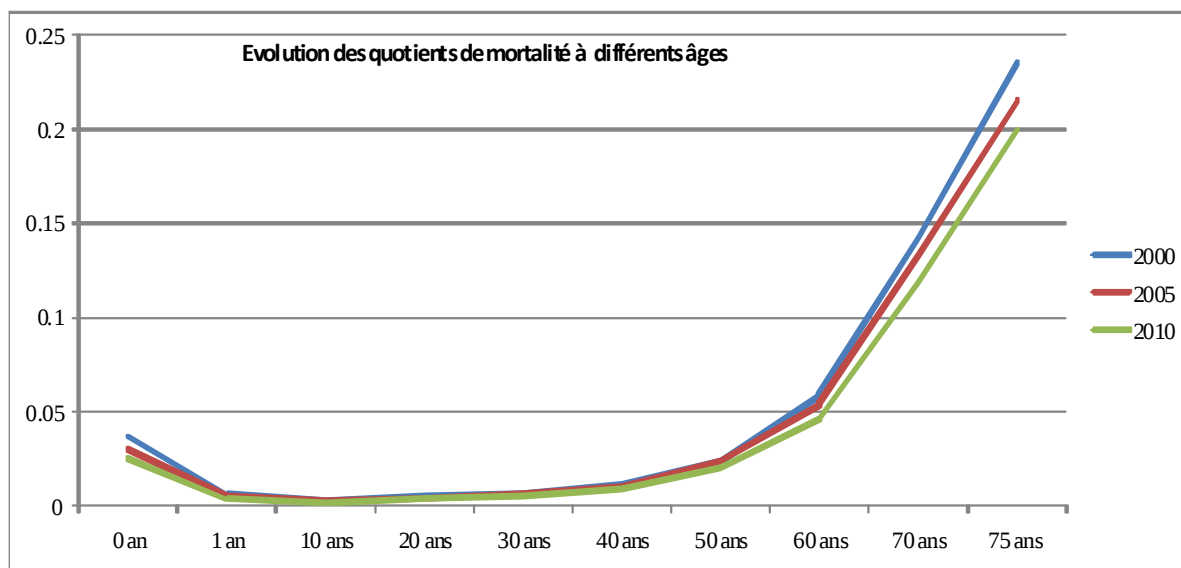
Source : Démographie Algérienne de 2000 à 2010- ONS

On remarque globalement, que la mortalité des moins de 20 ans, a connu une réduction bien visible sur le graphe. En revanche, au-delà de cet âge, les risques de décès poursuivent leur évolution haussière.

Par ailleurs, le graphe montre que la réduction de la mortalité est loin de s'accomplir au même rythme aux différents âges.

L'espérance de vie progresse, mais il semblerait qu'elle soit due au recul de la mortalité enregistrée aux âges extrêmes (mortalité infantile et personnes âgées).

La baisse de la mortalité à partir de 60 ans entraîne un vieillissement progressif au-delà de cet âge, notamment pour la catégorie 75 ans et plus qui a connu un recul de la mortalité sur la période de 0,0355.



Section 2. Application des Objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la santé

Cinq objectifs concernent la santé.

Objectif 4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans :

Cible 4.A : réduire des deux tiers entre 1990 et 2015 la mortalité des moins de 5 ans.

Indicateur 13 ou 4.1 : Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans était de 55,7 pour 1000 en 1990 : il est estimé à 27,8 pour 1000 en 2010, soit une réduction d'environ 50%. Il reste donc des efforts à faire pour atteindre l'objectif fixé, c'est-à-dire un taux de 18,5 pour 1000 en 2015.

Si l'on décompose le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans en taux de mortalité infantile (de moins d'un an) et en taux de mortalité infanto-juvénile (d'un an à 4 ans révolus), on constate que la majorité des décès sont survenus dans la première année de la vie.

Indicateur 14 ou 4.2 : Le taux de mortalité infantile qui était de 46,8 en 1990 est de 23,7 en 2010, d'après les données de l'état civil : ce qui correspond à une réduction d'environ 50%.

Si l'on analyse de façon plus précise la mortalité infantile⁵, on constate :

- que la mortalité néo-natale (de la naissance jusqu'au 27ème jour inclus) représente environ 60,3 % des décès infantiles,
- que la mortalité néo-natale précoce (de la naissance au 6ème jour révolu) représente 88,56 % de la mortalité néo-natale et 53,3% de la mortalité infantile totale (la moitié des décès survenant dans les premières 24 heures).

La réduction remarquable de 46,8 pour 1000 à 23,7 pour 1000 a donc porté essentiellement sur la période comprise entre le 28^{ème} jour et 1 an, grâce au Programme élargi de vaccination, et à la lutte contre les infections respiratoires aiguës et les diarrhées de l'enfant.

⁵ Source : programme de périnatalité en 2008

Indicateur 15 ou 4.3: La proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole est estimée à 92% e 2008, d'après les statistiques de routine des services de santé publique⁶.

La vaccination contre la rougeole s'inscrit dans le cadre du Programme élargi de vaccination .Le taux de la couverture vaccinale chez les enfants de 12 à 23 mois atteint 99 % pour le BCG, 94,8 % pour le DTCP, et de 88% pour une vaccination complète⁷.

Ces données indiquent les priorités de l'action sanitaire à mener pour se rapprocher de l'objectif fixé pour 2015.

Objectif 5. Améliorer la santé maternelle :

Cible 5.A : réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.

Indicateur 16 ou 5.1 : Le taux de mortalité maternelle était estimé à 230 décès pour 100 000 naissances vivantes en 1990. Il est estimé à 76,9 pour 100 000 en 2010⁸. Ce taux reste à confirmer par une enquête exhaustive comparable à celle menée en 1999, qui avait évalué à 117,4 décès pour 100 000 naissances vivantes le taux de mortalité maternelle. Les taux publiés depuis 2000 jusqu'à 2010 ne sont que des estimations fournies par les services de santé.

Il est donc probable que l'objectif fixé pour 2015, soit un taux de mortalité maternelle de 59,5 décès pour 100 000 naissances vivantes, ne sera pas atteint, d'autant plus que des taux de mortalité largement supérieurs à la moyenne nationale sont observés dans des territoires défavorisés, et qu'il existe une sous déclaration de la mortalité maternelle.

Ce taux de mortalité maternelle pourrait être réduit si le suivi prénatal était quantitativement et qualitativement renforcé : le taux de 90,2% de femmes enceintes ayant bénéficié d'au moins une consultation pré natale (dont les deux tiers dans le secteur privé) souligne l'importance d'un suivi prénatal de qualité, comportant au mois quatre visites prénatales.

Indicateur 17 ou 5.2 : La proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié, qui était de 76% en 1992 et de 95,3 % en 2006 lors d'enquêtes nationales, est estimée à 97,9 % en 2010⁹. Ces accouchements assistés ont lieu très majoritairement dans le secteur public : se pose alors la question de la qualité de l'assistance à l'accouchement. En effet, si l'objectif quantitatif est atteint, il est en contradiction évidente avec le taux estimé de mortalité maternelle en 2010.

Cible 5.B : rendre l'accès à la médecine procréative universelle d'ici 2015.

L'accès à la médecine procréative est assuré sur tout le territoire national par le système national de santé (établissements publics de santé, et secteur privé).

Indicateur 5.3.: La pratique contraceptive, qui était de 50,9% en 1992, est passée à 61,4% en 2006 (dont 52 % par des méthodes modernes, essentiellement la pilule), aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Elle repose, dans la majorité des cas sur l'activité des sages femmes qui

⁶ Source : MSPRH

⁷ Enquête MICS 3, 2006

⁸ Source : MSPRH

⁹ Source : MSPRH

exercent dans les 2400 centres de PMI-PF et les 535 centres de Planification Familiale (PF) et sur le recours à la médecine privée surtout en milieu urbain.

Le taux d'utilisation du condom dans la prévalence des pratiques contraceptives recommandées dans le cadre de la planification familiale est faible : 0,7% en 1992 ; 2,3% en 2006.

Indicateur 5.4. Le taux de natalité chez les adolescentes est faible. Le recours à la contraception et le recul de l'âge au mariage ont été les déterminants majeurs de la transition démographique observée depuis 1990. Le taux de fécondité générale chez les jeunes femmes de 15-19 ans, qui était de 21 pour 1000 en 1992 a été réduit à 4,4 pour 1000 en 2006. Le taux de fécondité générale des femmes de 15 à 49 ans, qui était de 4,4 enfants pour 1000 en 1992, a été réduit à 2,27 enfants pour 1000 en 2006¹⁰. Il est toutefois estimé à 2,87 enfants par femme en 2010 selon les données d'état civil.

Indicateur 5.5. La couverture des soins prénatals (au moins une visite et au plus quatre visites) est insuffisamment documentée. Si la proportion des femmes ayant effectué au moins une consultation prénatale a augmenté (58% en 1992, 90,4% en 2006) on ne dispose pas de données sur la proportion de femmes qui ont effectué 2, 3 ou 4 consultations prénatales.

Indicateur 5.6. Les besoins non satisfaits en matière de planification familiale sont évalués à 10,8% des femmes âgées de 15 à 49 ans actuellement mariées et n'utilisant pas de procédés contraceptifs¹¹. Les besoins non satisfaits en matière d'espacement des naissances sont de 4,6% et ceux liés à la limitation des naissances à 6,2%.

Dans les activités visant à promouvoir la santé maternelle, on doit citer la lutte contre l'infécondité. L'accès à la procréation médicalement assistée, initiée dans le secteur public, relève en 2010, uniquement de 9 centres privés.

Objectif 6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose :

Cible 6 : d'ici 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance actuelle.

Depuis le premier cas de malade séropositif diagnostiqué en 1985, l'épidémie de VIH/SIDA a progressé lentement dans des groupes de population limités ; l'Algérie reste un pays à faible prévalence de VIH/SIDA.

Le total cumulé de cas de SIDA confirmés par le laboratoire national de référence depuis 1985 jusqu'à la fin de l'année 2010 est de 1170. Au cours des deux dernières années, le nombre de cas de SIDA confirmés a été de 131 en 2009 et 142 en 2010, la majorité chez des malades de sexe masculin (62%).

Le total cumulé des personnes séropositives confirmées par le laboratoire national de référence depuis 1985 jusqu'à la fin de l'année 2010 est de 4867, dont 684 en 2009 et 688 en 2010, la majorité étant de sexe masculin (55%).

Il existe sur tout le territoire national 61 centres de dépistage anonyme et gratuit.

Indicateur 18 : le taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans était de 0,09 % (2 cas sur 2078 consultantes) en 2007.

¹⁰ Enquêtes EASME 92 et MICS 3- 06.

¹¹ Enquête MICS 3, 2006.

Indicateur 19 : le taux d'utilisation des préservatifs parmi les utilisateurs de la contraception, dans le cadre du programme d'espacement des naissances, est faible : 0,7% en 1992, 2,3% en 2006¹².

Indicateur 20. Nombre d'enfants orphelins du SIDA : non documenté.

Cible 6B : d'ici 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/SIDA.

Les personnes éligibles au traitement par les antirétroviraux ont accès à un traitement totalement gratuit dans les 9 centres de référence actuellement opérationnels. La proportion de la population avec une infection avancée au VIH, éligible au traitement et ayant accès à un traitement antirétroviral est de 100% : 1526 en 2009, et 1212 en 2010, ont reçu gratuitement les médicaments antirétroviraux.

Cible 6C : avoir arrêté d'ici 2015 et commencer à inverser l'incidence du paludisme et de la tuberculose.

* L'Algérie est un pays où le paludisme est en voie d'élimination dans la population autochtone vivant dans les zones sous risque palustre (22,3 millions d'habitants en 2010). Depuis plus de 10 ans le nombre de cas observés et confirmés par le laboratoire national de référence est de l'ordre de la centaine, avec des fluctuations liées aux mouvements de population provenant des pays situés aux frontières sud du pays.

Indicateur 21. L'incidence de la maladie est faible : 0,42 pour 100 000 en 2009 (92 cas observés en 2009), 1,82 pour 100 000 en 2010 (408 cas observés en 2010) La grande majorité des cas- 98%- sont importés du Mali et du Niger, et observés dans les deux wilayate du Grand Sud : Adrar et Tamanrasset. En 2010, ce paludisme d'importation atteint, dans 90% des cas, des hommes, âgés de 15 ans et plus.

La létalité par paludisme est de 1,2% en 2010 : 5 décès sur les 408 cas observés¹³, cas confirmés par le laboratoire national de référence du paludisme à l'INSP¹⁴.

*L'Algérie est un pays à prévalence modérée -ou intermédiaire- de tuberculose.

Indicateur 23. L'incidence annuelle de la tuberculose toutes formes qui était de 46 cas pour 100 000 en 1990, est de 60,7 cas pour 100 000 en 2010. L'incidence annuelle de la tuberculose toutes formes s'est élevée à partir du plan de relance du programme national de lutte antituberculeuse 2000-2005. Depuis 2006, l'incidence annuelle est stabilisée, et depuis 3 ans, on constate une légère diminution de l'incidence annuelle des cas contagieux (cas de tuberculose pulmonaire à frottis positif) qui était supérieure à 26 cas pour 100 000 est passée à 23,1 cas pour 100 000 en 2010, tandis que l'incidence annuelle des cas de tuberculose extra pulmonaire (plus souvent présumés que prouvés) reste élevée.

La létalité liée à la tuberculose est de 1,7% pour les nouveaux cas de tuberculose pulmonaire et de 3% pour les cas admis en retraitement.

Indicateur 24. La stratégie DOTS¹⁵ recommandée par l'OMS est appliquée en Algérie depuis 1990. Depuis cette date, tous les cas de tuberculose (pulmonaire et extra-pulmonaire) reçoivent une chimiothérapie de courte durée standardisée de 6 mois, ou de 8 mois pour les cas en

¹² Enquêtes EASM et MICS3.

¹³Source : Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière.

¹⁴ Institut National de la Santé Publique.

¹⁵ DOTS : Stratégie Halte à la tuberculose

retraitement. En 2010, la proportion des cas contagieux détectés par rapport aux cas attendus est supérieure à 90%. Pour les nouveaux cas de tuberculose pulmonaire, le taux de guérison de la cohorte 2009 est de 81 % et le taux de succès du traitement de 91,5 %.

Objectif 7. Assurer la pérennité d'un environnement sain

Cible 10: réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de la population qui n'a pas un accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre

Le taux de raccordement des ménages à un réseau d'alimentation en eau potable est passé de 78% en 1999 à 93% en 2010. En moyenne nationale, la proportion de population n'ayant pas l'accès à un réseau de distribution d'eau potable à domicile est passée de 22% à 7%.

Indicateur 30. La fréquence de la distribution d'eau dans les communes qui était quotidienne dans 45% des communes en 1999, est devenue permanente dans 70% des communes en 2010. De ce fait la proportion de population n'ayant pas un accès permanent à l'eau potable est passée durant la même période de 55% à 30%. Il est donc probable que l'objectif fixé par la cible 10 sera atteint en 2015.

Cible 11 : Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis.

Indicateur 31. La proportion de la population de l'ensemble des communes ayant accès à un meilleur système d'assainissement est fournie le taux de raccordement à un réseau d'évacuation des eaux usées, ce qui réduit l'utilisation de fosses septiques. Le taux de raccordement à un réseau d'assainissement, qui était de 72% en 1995, atteint 86% en 2010. Des inégalités dans le taux de raccordement sont observées selon les territoires, spécialement dans les zones d'habitat dispersé : zones montagneuses, steppe et sud (Source : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement).

Objectif 8. Développer un partenariat global en faveur du développement

Cible 17 : en collaboration avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement.

Indicateur 46. Proportion de la population ayant durablement accès à des médicaments de base d'un coût abordable.

Il n'existe pas de liste nationale de médicaments essentiels, mais une nomenclature des médicaments enregistrés et autorisés sur le marché.

En ce qui concerne les médicaments de base utilisés dans les programmes de santé, seuls la Pharmacie centrale des Hôpitaux (PCH) et les établissements publics de santé sont tenus de respecter les priorités, conformément aux dispositions d'un arrêté interministériel du 6 septembre 2005. Pour certains des médicaments essentiels et vitaux fixés par l'arrêté, il est possible au secteur public de les acquérir dans le cadre de la procédure de gré à gré : mais depuis 2005, la PCH a été dépossédée de son rôle de centrale d'achat exclusive pour les structures publiques de soins, ce qui lui permettait de faire jouer la concurrence, de réaliser des économies d'échelle, et de faciliter le contrôle de qualité des médicaments. La conséquence principale de cette décision pour les établissements publics de santé a été un dysfonctionnement permanent dans les approvisionnements, dysfonctionnement aggravé par les dispositions financières relatives aux importations, entraînant des pénuries itératives de certains médicaments essentiels.

Les approvisionnements dans le secteur privé sont soumis aux aléas de la distribution liés à la multiplicité des intervenants, l'absence d'une liste nationale de médicaments essentiels ne permettant pas de faire obligation aux divers opérateurs de respecter les priorités de santé en terme de production, d'importation ou de détention de stocks pourtant obligatoire.

Des efforts ont été faits pour que les médicaments admis sur le marché soient disponibles à un prix abordable, grâce à l'adoption d'un tarif de référence basé sur le service médical rendu et grâce à la promotion des génériques (vendus sur la base d'un différentiel d'au moins 30% par rapport au prix du princeps). Les prix des médicaments sont négociés lors de l'enregistrement à partir d'un tarif de référence périodiquement actualisé en étroite collaboration avec les services de la Sécurité Sociale pour leur remboursement.

Section 3. Groupes de population vulnérables, prioritaires pour l'action sanitaire

1. Les mères et les nouveaux nés

L'évolution des données démographiques fait apparaître deux tendances majeures :

- *l'augmentation du nombre des naissances* (849 000 en 2009, 888 000 en 2010, il atteindra le million dans les prochaines années). La prise en charge des grossesses doit tenir compte du nombre total des grossesses à suivre, qui est supérieur au nombre des naissances. Cette remontée du nombre des naissances perçues dès 2001 et régulièrement confirmée depuis relève de plusieurs facteurs :

- * l'arrivée à l'âge du mariage des nombreuses cohortes nées entre 1970 et 1985
- * le presque doublement du taux de nuptialité
- * l'augmentation du taux de natalité

- *le recul de l'âge au mariage et de la première grossesse*, qui augmente le nombre des grossesses à risque.

Face à ce double phénomène, les services publics ne se sont pas suffisamment adaptés, et parallèlement le secteur privé s'est développé surtout en milieu urbain (cliniques d'accouchements privées, et spécialistes en gynécologie-obstétrique privés, deux fois plus nombreux que les spécialistes du secteur public). Les gynéco-obstétriciens du secteur sont moins nombreux que ceux exerçant en privé ; ce qui affecte négativement les performances attendues en matière de prise en charge des grossesses et des accouchements.

Les spécialistes en pédiatrie, un peu moins nombreux, se répartissent également entre secteur public et secteur privé.

Les activités concernant la santé maternelle et la santé périnatale préconisées par divers textes ne sont pas toujours appliqués et ne sont que rarement évalués, ce qui ne permet d'en juger ni la pertinence, ni l'impact.

- ***Le certificat médical prénuptial***, instauré par la loi portant code de la famille, modifiée en 2005, a vu le décret promulguant les conditions techniques générales de sa délivrance en mai 2007. On manque de renseignements sur le niveau d'information des étudiants en

médecine et des praticiens en exercice sur le certificat prénuptial sur l'étendue de sa mise en œuvre, et sur ses résultats observés dans les nouveaux couples.

Alors que la proportion des femmes enceintes bénéficiant d'au moins une consultation prénatale atteint 90%, on constate un taux de mortalité maternelle anormalement élevé. Il serait important de renforcer le nombre de **consultations prénatales** recommandées ou obligatoires (qui devrait atteindre 3 à 4), et d'en améliorer la qualité.

- La **prise en charge des accouchements** mérite un réexamen des conditions concrètes dans lesquels ont lieu les accouchements, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé.

Une forte pression s'exerce sur les maternités des établissements publics hospitaliers, et en particulier sur les services spécialisés des CHU, où le taux d'occupation des lits dépasse 100%, ce qui entraîne non seulement un inconfort inadmissible pour les femmes qui accouchent, mais un risque inacceptable pour la prise en charge normale des mères et des nouveaux nés.

Une nouvelle organisation de la prise en charge des accouchements s'avère indispensable, fondée sur la hiérarchisation des tâches à accomplir aux différents niveaux des services de santé, en fonction des ressources humaines disponibles, disposant d'un plateau technique adéquat.

- **La santé périnatale.** Les données démographiques concernant la mortinatalité et la mortalité néonatale précoce ont fait apparaître le concept de périnatalité qui englobe la période de fin de grossesse, à partir de la viabilité fœtale, l'accouchement et la première semaine de vie du nouveau né. La mortalité périnatale inclut les mort-nés (avant et pendant l'accouchement) et les nouveaux nés morts avant le 7^{ème} jour.

La mortalité néonatale représente 80 p. cent de la mortalité infantile. Dans la mortalité néonatale précoce, près de la moitié des nouveaux nés décède les 24 premières heures de vie.

La déclaration des naissances vivantes et des mort-nés est inégale selon les wilayate, et souvent mal comprise aussi bien dans les services de santé que dans les services d'état civil. Dans la pratique, des nouveau-nés ayant vécu quelques heures et même 24 heures sont déclarés morts nés pour des raisons de facilité administrative.

Encadré n°1 : Définitions « naissance vivante » et « mort né »

Doit être considérée comme naissance vivante tout produit de conception, qui, après expulsion ou extraction complète du corps de la mère, présente des critères de vitalité bien définis (battements cardiaques, pulsations du cordon ombilical, respiration, contraction effective d'un muscle) indépendamment de la durée de la gestation. Cette définition moderne de la « naissance vivante » impose une révision du code de la famille amendé en 1984 qui considère que la durée minimum d'une grossesse est de 6 mois (28 semaines), révision tenant compte des progrès de la réanimation néonatale

(actuellement un nouveau né prématuré, après une gestation de 22 semaines, et dans certains pays de 20 semaines est viable), ainsi qu'une révision des pratiques en cours dans les établissements de santé.

Ne peut être considéré comme mort né que le produit de conception mort avant l'expulsion ou l'extraction complète du corps de la mère, c'est-à-dire ne présentant aucun signe de vitalité après cette séparation, indépendamment de la durée de la gestation.

L'adoption de définitions claires nécessite une formation spéciale des personnels de santé concernés par la prise en charge des situations difficiles (grossesses à risque, accouchements compliqués, nouveau nés prématurés) et des conséquences administratives de leur activité (délivrance d'un acte de naissance et d'un acte de décès des nouveau-nés). De même, les personnels chargés d'enregistrer ces actes à l'état-civil devraient recevoir une formation appropriée.

Une action sanitaire ciblant la périnatalité, et en particulier la réduction du nombre des mort-nés (grâce au renforcement des consultations prénatales) et de la mortalité néonatale précoce (1ère semaine) ou étendue (premier mois) - grâce à la mise en place des services de néonatalogie au moins dans les établissements hospitaliers publics de wilaya - aurait une influence décisive sur la réduction du taux de mortalité infantile et donc sur l'espérance de vie à la naissance.

Encadré n° 2 : Le programme de périnatalité adopté en 2005 reste à appliquer

Un programme national de périnatalité a été défini en 2005 et officialisé par un décret paru au Journal Officiel (Décret 05-439 du 10/11/05). Il fait suite au programme national de lutte contre la mortalité et la morbidité maternelles et périnatales, initié en 2001, évalué une première fois en 2002.

Il fait suite au projet pilote concernant le programme de périnatalité qui a été réalisé pour la première fois en Algérie avec succès à Blida (MSP-UNICEF-ALGER 1988/1994). Ce projet devait contribuer à l'élaboration du premier programme de périnatalité (projet rédigé en décembre 1988 à canastel), mais n'a pas fait l'objet de recommandations à l'échelle nationale.

D'autres tentatives de mise en place du programme se sont succédées notamment en 2001. Le programme national de périnatalité 2006-2009 a été évalué par la direction de la prévention (MSP-RH), mais malheureusement les données de départ n'ont pas été contrôlées et de ce fait, ont produit une évaluation inexploitable.

La prise en charge des « situations difficiles » : grossesses à risque et nouveau-nés prématurés a été définie, aussi bien en ce qui concerne les structures chargées de cette activité de santé qu'en ce qui concerne les modalités techniques d'application de cette stratégie. La commission chargée de mettre en œuvre ce programme, de suivre son exécution, et d'en évaluer les résultats ne s'est plus réunie depuis 2008.

La formation de personnels de santé spécialisés dans le domaine de la néonatalogie (obstétriciens, pédiatres, anesthésistes-réanimateurs, sages femmes) est la condition même du succès de ce programme : une place suffisante dans le curriculum des études initiales et dans la formation continue de toutes les catégories de personnels de santé, ainsi que l'organisation de stages pratiques obligatoires dans les services de maternité et de néonatalogie devraient permettre l'application du programme. Pour atteindre cet objectif, il s'agit non seulement de créer des services de néonatalogie couplés aux maternités des CHU dans un premier temps, puis d'étendre des structures similaires dans les établissements publics hospitaliers situés dans les chefs lieux de wilaya, mais surtout de rendre ces services fonctionnels en y affectant des personnels de santé qualifiés, notamment des pédiatres et des puéricultrices spécialisés en néonatalogie, disposant de conditions de travail adéquates.

Le programme de formation doit s'étendre aux personnels de santé exerçant dans les EPSP et en particulier dans les centres de PMI-PF chargés du dépistage des grossesses à risque : à ce jour, 246 centres de référence ont été installés, dont les activités n'ont pas été évaluées.

Concernant la formation des pédiatres, il s'agit avant tout de valider une année de pratique en néonatalogie sur les cinq ans prévus dans le cursus de formation et de réserver la cinquième année pour les options de la pédiatrie (néonatalogie, cardiologie ...).

La réalisation de ce plan implique une étroite coordination entre le Ministère chargé de la Santé et les institutions de formation médicale en vue de répondre aux nouveaux besoins de santé de cette population fragile, en vue de normaliser les ratios de personnels médicaux et paramédicaux recommandés par l'OMS, et non atteints au niveau national. Il implique également une participation des gynécologues-obstétriciens et des pédiatres pour soutenir et renforcer la formation de pédiatres spécialisés en néonatalogie, encore peu nombreux, dont les besoins sont sous-estimés. Des relations sont à établir avec d'autres disciplines : cardiologie, diabétologie, hématologie, chirurgie infantile et néonatale. Elle implique aussi l'équipement de plateaux techniques et la définition d'un plan de carrière pour les professionnels de santé qui auraient acquis de nouvelles compétences.

2. Les enfants et les jeunes en difficulté

2.1 Les enfants abandonnés

La quasi-totalité des cas d'abandon d'enfants est le fait de mères célibataires, issues de différentes couches sociales et ne pouvant garder leur enfant du fait du rejet par la famille et la société de la naissance hors mariage. De ce fait, et de façon générale, les nourrissons abandonnés à la naissance étaient pris en charge dans un premier temps par l'hôpital où avait lieu l'accouchement, puis transférés à partir de l'âge de 3 mois dans des **Foyers pour enfants assistés**, théoriquement jusqu'à leur majorité.

Beaucoup de progrès ont été réalisés depuis notamment les années 1980 déclarées « décennie du social » par les Nations Unies, et la création pour la première fois dans le pays, d'un Ministère de la protection sociale avec le regroupement de missions confiées jusque-là de façon disparate à des administrations diverses : Ministère de la Santé, Ministère de la Jeunesse, Ministère du travail et des Affaires Sociales, Ministère de la Justice.

L'action entreprise alors, en partenariat avec les associations concernées, a permis la promulgation d'une réglementation nouvelle très favorable à l'adoption par des familles qui le souhaitent, dans le cadre de la « Kafala » ou accueil légal des enfants abandonnés.

Ce cadre réglementaire, constitue une avancée considérable. dans son domaine d'intervention au regard des pratiques enregistrées dans le monde arabo-musulman ; son caractère moderne et dans le même temps non contradictoire avec les préceptes de la religion musulmane, sont à souligner.

Les **Foyers pour enfants assistés (FEA)**, sont actuellement au nombre de 35, répartis à travers 26 Wilayate ; 22 de ces établissements sont réservés à l'accueil des enfants âgés de moins de 6 ans. Il existe également 4 foyers pour enfants orphelins, victimes du terrorisme. Les enfants pensionnaires et ayant atteint l'âge scolaire sont inscrits et poursuivent leurs études dans les établissements scolaires publics les plus proches du lieu d'implantation de leur Foyer.

Avec le développement du placement familial des enfants abandonnés dès leur naissance pratiquement, la pression exercée auparavant sur les établissements de prise en charge a considérablement diminué.

Cependant une étude réalisée par le Ministère de la Solidarité nationale en 2006 montre qu'une partie non négligeable des pensionnaires ayant atteint l'âge de la majorité ne peuvent quitter le foyer faute de perspectives professionnelles et personnelles.

2.2 Les enfants et les jeunes en conflit avec la loi : la délinquance juvénile

Bien qu'incomplètes et parfois contradictoires selon les sources, les statistiques disponibles montrent une augmentation régulière des actes de délinquance juvénile, avec un accroissement plus important des délits de violence « coups et blessures volontaires » par rapport, par exemple, aux délits de vols.

Même si peu d'études, de recherches et d'enquêtes spécifiques lui ont été consacrées, le phénomène, s'aggrave en effet d'année en année.

Le contexte national, marqué par une sortie de crise d'une longue période de violence, a ses conséquences psychologiques sur la société en général et en particulier chez des jeunes plus fragiles, peut induire des troubles du comportement allant jusqu'à des perturbations psychopathologiques plus graves.

Il s'agit, en outre, d'une délinquance plus violente que par le passé, d'un phénomène urbain et essentiellement masculin.

Prévention et lutte contre la délinquance juvénile

La prévention et la lutte contre la délinquance juvénile s'expriment d'abord par la mise en place d'une législation spécifique aux mineurs en danger moral (mineurs en souffrance, disent les spécialistes), et aux mineurs ayant commis des délits. Les textes auxquels l'Algérie a adhéré, ont consacré le droit de l'enfant à une protection juridique particulière.

Au plan du droit interne, la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse est prévue notamment dans les dispositions de plusieurs textes officiels¹⁶.

Le dispositif juridique et institutionnel est caractérisé, au plan doctrinal, par la primauté de la prévention et de l'éducation sur la répression, rejoignant ainsi les principes généraux du droit international en la matière.

2.3 Les jeunes en « malvie ».

Un phénomène social nouveau s'est développé ces dernières années : la « malvie » sociale et psychologique ressentie par des jeunes des deux sexes (principalement de sexe masculin), déscolarisés ou même instruits, qui s'exprime par le refuge dans la toxicomanie, la violence sous toutes ses formes et à tous les âges, le suicide sous toutes ses formes, la fuite vers l'étranger (légale ou clandestine).

¹⁶ L'Ordonnance n°66-155 du 08 juin 1966 portant code de procédure pénale, et notamment les dispositions relatives à l'enfance délinquante ;

- l'Ordonnance n°72-03 du 10 février 1972, relative à la protection de l'enfance et de l'adolescence ;

- l'Ordonnance n°75-65 du 16 septembre 1975 relative à la sauvegarde de la santé morale de la jeunesse ;

- l'Ordonnance n°75-64 du 26 septembre 1975 portant création des établissements et services chargés de la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence.

Ce symptôme social ne relève ni de mesures répressives, ni de mesures médico-sanitaires, et interpelle la société toute entière.

3. Les handicapés

Le combat des personnes handicapées se déroule dans tous les secteurs de la société, mais le secteur de la santé constitue pour eux un secteur particulier dans la mesure où leur handicap par lui-même, va interférer avec les différentes pathologies qui peuvent concerner n'importe quel individu, et qui les atteignent également, réalisant du fait de leur handicap un tableau clinique toujours plus sérieux que celui rencontré dans la majorité des cas et posant souvent, en cas de maladie chronique, un gros problème d'accessibilité aux services de santé. La situation se complique encore du fait de la date de survenue des différents handicaps, qui peuvent être mis en évidence dès la naissance (maladies génétiques, affections congénitales...) ou au contraire, apparaître après un certain nombre de jours ou de mois (séquelles d'une pathologie maternelle anténatale, ou d'une pathologie néonatale liée à l'accouchement, à une affection contractée dans la période périnatale, ou même au-delà de la naissance (infections ou traumatismes sévères). Une telle situation explique la diversité des handicaps. Enfin, il est important de noter que ce groupe de population ne peut être identifié qu'en faisant appel à un système d'information qui relève de différents secteurs (santé, sécurité sociale, solidarité, monde de l'enseignement....) et que la coordination entre ces secteurs, qui est indispensable à la prise de décision en matière de la prise en charge de cette population à risque, n'est pas toujours aussi développée que souhaité.

Dans ces commentaires seront envisagés successivement les définitions du handicap, puis les différentes classifications proposées, pour tenter ensuite d'établir les constats dominants à la lumière de l'état des lieux.

Encadré n° 3 : Définitions et classification des handicaps

C'est en 1980 que Philip Wood a proposé, pour le terme de « handicap », une définition qui mettait l'accent sur le désavantage de la personne atteinte et sur son incapacité. Wood décrivait le handicap comme un « **Désavantage dont est victime une personne pour accomplir un rôle social normal, du fait de sa déficience (lésion temporaire ou définitive) ou de son incapacité (réduction partielle ou totale des capacités pour accomplir une activité)** ». Cette définition a été reprise dans différents dictionnaires médicaux : « **Désavantage résultant d'une déficience ou d'une incapacité qui gêne ou limite le sujet dans l'accomplissement de son rôle social** » (Flammarion).

Wikipédia propose pour sa part une définition qui met l'accent sur les difficultés vécues par le sujet âgé dans son environnement : « **Limitation des possibilités d'interaction d'un individu avec son environnement, causée par une déficience qui provoque une incapacité, permanente ou non et qui mène à un stress et à des difficultés morales, intellectuelles, sociales ou (et) physiques** ».

Le terme d'« inadaptation » est fréquemment utilisé à la place du terme de « handicap ». Ainsi, le dictionnaire Flammarion donne deux définitions, l'une pour les sujets handicapés, en général, et l'autre pour les handicaps survenant lors de la période infanto-juvénile.

L'inadaptation est considérée comme l' « **Etat de tout sujet qui ne trouve pas dans son milieu ambiant les conditions nécessaires à son plein établissement** »

L'inadaptation infanto-juvénile est décrite comme l' « **Impossibilité pour l'enfant de s'adapter à une vie normale en raison d'un handicap intellectuel, caractériel, sensoriel ou physique, mental ou social nécessitant des mesures éducatives, différentes de celles appliquées à d'autres enfants** ».

On peut constater que dans toutes ces définitions, l'accent est mis sur le caractère social du handicap.

Classifications : La dernière définition présentée sur l'inadaptation infanto-juvénile envisage, ainsi que l'on peut le constater à la lecture de la définition de « l'inadaptation infanto-juvénile » plusieurs types de handicaps qui peuvent se trouver associés à des degrés divers chez un même individu. De fait, en raison de la nature et des causes très diverses des handicaps, différentes classifications ont été proposées.

Une première classification oppose les handicaps « physiques » aux handicaps « mentaux ». Une telle classification connaît ses limites dans la mesure où les associations de handicaps physiques et mentaux ne sont pas exceptionnelles.

Une seconde classification est plus détaillée, et elle envisage les différentes situations cliniques rencontrées ; le handicap peut être :

- Moteur.
- Relationnel.
- Sensoriel : malvoyants, non voyants, malentendants, non entendants.
- Mental : déficiences intellectuelles et relationnelles durables.
- Associé ou multi handicaps : cumul de plusieurs handicaps.
- Polyhandicap : cumul de handicaps moteur, intellectuel et de la communication.

Il est également possible de classer les handicaps en fonction de leur cause. On peut distinguer alors :

- Des causes congénitales et héréditaires.
- Des causes obstétricales.
- Des causes infectieuses.
- Des causes liées à la violence psychologique ou physique.
- Des causes liées à un traumatisme accidentel.
- Des causes liées à une maladie chronique.

On remarquera que dans cette classification, il n'est pas toujours aisé de faire la part entre une cause congénitale et/ou héréditaire, et une cause obstétricale.

Enfin, il existe une classification internationale des handicaps, très détaillée et qui a été publiée par l'OMS en 1980 et utilisée de façon connexe à la Classification Internationale des Maladies (CIM). Son harmonisation avec la dixième classification des maladies (CIM 10), proposée en 1993, n'a pu être jusqu'à présent rendue opérationnelle, mais des travaux sont en cours dans ce sens.

3.1 Etat des lieux : Dans cet état des lieux, seront envisagés successivement les données existantes en ce qui concerne l'ampleur du problème, puis les ressources existantes, et enfin, le cadre réglementaire dans lequel s'insère la prise en charge des personnes handicapées.

L'ampleur du problème : Nous ne disposons que de peu de données exhaustives sur la prévalence et l'incidence du handicap dans notre pays. L'enquête à indicateurs multiples MICS3, effectuée conjointement en 2006 par l'Office National des Statistiques et le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière, et centrée sur le suivi de la situation des enfants et des femmes a cependant permis d'obtenir un certain nombre de renseignements, et a publié quelques données concernant la présence de personnes handicapées au sein des ménages. L'Office National des Statistiques a publié également récemment les résultats d'une enquête pratiquée en 2010 et commandée par le Ministère de la Solidarité Nationale et de la Famille. Tout récemment, les résultats du recensement de 2008 ont été publiés et sont accessibles sur le site de l'ONS.

3-1-1. L'enquête MICS3 : L'enquête a touché 29.476 ménages, qui regroupaient 171.100 personnes. Dans ce groupe de personnes, la prévalence du handicap était de 2,5%, mais avec des différences notables en fonction de l'âge, puisque cette prévalence était de 0,1% chez les sujets âgés de moins de 20 ans, de 2,8% pour les sujets de 20 à 59 ans, et de 13,2% pour les sujets de plus de soixante ans. La prévalence du handicap était nettement plus élevée pour les hommes (3,9%) que pour les femmes (1,1%). Elle variait selon les régions de l'enquête, car elle était de 2,7% au Centre, de 2,4% à l'Est et à l'Ouest, et de 2,2% au Sud. Enfin, le handicap était plus fréquent chez les plus pauvres : (3,1% de prévalence pour le premier quintile), et cette prévalence allait en décroissant : 2,8% pour le second quintile, 2,6% pour le troisième quintile, 2,4% pour le quatrième quintile, et 1,7% pour le cinquième quintile qui regroupait les ménages les plus riches. En ce qui concerne le type de handicap, 44% des handicaps étaient de type moteur, 32% étaient de type lié à la compréhension et à la communication, 24% étaient de type visuel, et 16% étaient de type auditif, ces différents types de handicap pouvant être associés entre eux. De plus, 16% de ces handicapés disaient qu'il leur était difficile d'accomplir seuls leurs soins personnels.

En ce qui concerne la cause des handicaps, 28,5% de ceux-ci étaient dus à une cause congénitale ou héréditaire, 16,7% à des accidents, 14,5% à une infection, 12,5% à une maladie chronique, 7,5% à des violences psychologiques ou physiques, et 2,0% à un traumatisme obstétrical. Il faut toutefois noter que les causes selon l'âge se répartissent de façon très différentes : ainsi, pour la tranche d'âge des moins de 20 ans, la cause congénitale ou héréditaire vient largement en tête avec une prévalence de 65,0% alors que cette dernière n'est plus que de 34,1% pour les 20 à 59 ans, et de 18,5% pour les plus de 60 ans. Inversement, en ce qui concerne les handicaps dus aux maladies chroniques, ils représentent 20,7% des handicaps de la tranche d'âge des plus de soixante ans, alors qu'ils ne constituent que 7,2% des handicaps du groupe des 20-59 ans.

3-1-2. Les données du Ministère de la Solidarité Nationale et de la Famille : On constate que le nombre des personnes handicapées enregistrées au cours des trois dernières années est croissant, et que cet accroissement concerne l'ensemble des différentes catégories de personnes handicapées.

Pour l'année 2010, une enquête a été réalisée par l'ONS à la demande du Ministère de la Solidarité et ses résultats ont été présentés en décembre 2010. Elle a rapporté le chiffre de

1.975.084 handicapés, dont 131.955 étaient âgés de moins de cinq ans, 319.945 étaient âgés de 5 à 19 ans, et 1.493.796 avaient 20 ans et plus.

Les personnes handicapées et les personnes atteintes de maladies chroniques constituent, selon cette enquête de prévalence, près de 6% de la population.

3-1-3. Estimations basées sur des taux d'incidence : Un certain nombre d'affections génétiques, ainsi que les complications survenant chez les nouveau-nés au décours de l'accouchement sont responsables de la survenue de handicaps moteurs, sensoriels et mentaux. C'est ainsi que les traumatismes obstétricaux sont responsables de près de 3 paralysies cérébrales de l'enfant pour mille naissances, ce qui pour notre pays, compte tenu du nombre annuel de naissances, nous amène à estimer 2.500 nouveaux cas par année pour les années à venir. En ce qui concerne les maladies génétiques qui sont susceptibles de générer des retards mentaux, en l'absence d'un dépistage précoce, et d'un régime approprié, on peut estimer que le risque global est lui aussi de 3 cas pour 1000 naissances, ce qui nous amène également à estimer à 2.500 le nombre de nouveaux cas de ces affections par année, en tenant compte du taux de consanguinité élevé dans la population. On ne saurait trop insister sur les besoins de ces groupes d'handicapés, qui nécessitent des soins lourds et une prise en charge dans des centres médico-sociaux spécialisés.

3-1-4. Les jeunes handicapés

Selon le Ministère chargé de la Solidarité Nationale et de la Famille et sur la base d'une enquête réalisée par l'ONS, le nombre de personnes handicapées, tous types de handicaps et tous âges confondus, a été estimé pour l'année 2010 à 1.975.000. Parmi ceux-ci, les enfants âgés de 0 à 4 ans sont au nombre de 131.955 et les enfants et adolescents, âgés de 5 à 19 ans, sont au nombre de 319.945. Les plus nombreux sont les handicapés moteurs, suivis des handicapés mentaux, puis des handicapés neuro-sensoriels.

- *Prise en charge des handicapés moteurs*

Par catégorie de handicap, le nombre des handicapés moteurs est le plus élevé. Pour ceux présentant un handicap lourd, la prise en charge est complexe, nécessitant soins médicaux et chirurgicaux, rééducation, appareillage ; et souvent leur scolarisation est rendue problématique par l'insuffisance d'aménagements spécifiques en matière d'accessibilité des lieux publics.

C'est pourquoi des établissements spécialisés ont été créés pour les recevoir. Il s'agit des *centres médico-pédagogiques pour handicapés moteurs* qui dispensent aux pensionnaires, à côté des soins, un enseignement conforme aux programmes scolaires nationaux.

- *Prise en charge des autres formes de handicap*

Une prise en charge résidentielle est également offerte aux enfants et jeunes handicapés mentaux, les plus gravement atteints, ainsi qu'à ceux souffrant de certaines maladies invalidantes telles que l'asthme sévère.

La scolarisation obligatoire des enfants sourds, malentendants ou non-voyants et déficients visuels, est assurée au sein d'établissements d'éducation spécialisée répartis sur l'ensemble du territoire national.

- *Autres formes de prise en charge*

A côté de cet accueil de type résidentiel, des initiatives ont été prises depuis de nombreuses années pour introduire des modes de prise en charge alternatifs permettant à l'enfant de demeurer au sein

de son milieu familial et de bénéficier de toutes les prestations à caractère sanitaire et éducatif : exemple des établissements spécialisés de jour, des classes intégrées dans les écoles ordinaires, et de la prise en charge précoce dans les crèches et jardins d'enfants. Ces formules innovantes et plus adaptées, prescrites par ailleurs par les experts médicaux et pédagogues, méritent d'être plus développées.

- Le mouvement associatif à caractère social contribue pleinement, en complémentarité avec l'action de l'Etat, à la protection de cette frange fragile de la population.

3-2 Les ressources existantes :

En termes de structures, elles dépendent essentiellement du secteur de la solidarité nationale et de la famille qui prend en charge et assure le suivi de **182** établissements, repartis sur l'ensemble du territoire national.

Par ailleurs, les établissements d'éducation et d'enseignement spécialisés accueillent un effectif de **15 668** enfants handicapés, au titre de l'année scolaire 2010-2011.

Il faut ajouter à ces structures l'existence de 119 établissements gérés par des associations.

Si on compare les besoins de prise en charge exprimés et la réponse en matière de structures nécessaires à la prise en charge de ces handicapés, on réalise l'importance du retard qui a été pris pour répondre aux besoins de ce groupe de population.

Il faut noter par ailleurs que les différents services de santé (structures de consultation et d'hospitalisations) ne sont pas véritablement préparés, dans un grand nombre de cas, à prendre en charge des personnes handicapées.

En termes de personnels : Les enfants handicapés pris en charge en milieu institutionnel sont encadrés par un personnel spécialisé. Le nombre de ces travailleurs sociaux s'élève à **3.157**.

3-2-3. Encadrement législatif et réglementaire : L'adoption de la Loi n°02-09 du 8 mai 2002 relative à la protection et à la promotion des personnes handicapées s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la convention internationale des droits des personnes handicapées ratifiée par l'Algérie. Cette adhésion s'est traduite par la promulgation d'ores et déjà de neufs (09)¹⁷ textes d'application.

-
- Le Décret exécutif n°03-45 du 19 janvier 2003 fixant les modalités d'application des dispositions de l'article 7 de la loi n°02-09 du 8 mai 2002 relative à la protection et à la promotion des personnes handicapées.
 - Le Décret exécutif n°03-175 du 14 avril 2003 relatif à la commission médicale spécialisée de wilaya et à la commission nationale de recours.
 - Le Décret exécutif n°03-333 du 8 octobre 2003 relatif à la commission de wilaya d'éducation spéciale et d'orientation professionnelle.
 - Le Décret exécutif n°06-144 du 26 avril 2006 fixant les modalités du bénéfice des personnes handicapées de la gratuité du transport et de la réduction des tarifs.
 - Le Décret exécutif n°06-145 du 26 avril 2006 fixant la composition, les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil national des personnes handicapées.
 - Le Décret exécutif n°06-455 du 11 décembre 2006 fixant les modalités d'accessibilité des personnes handicapées à l'environnement physique, social, économique et culturel.
 - Le Décret exécutif n°07-340 du 31 octobre 2007 modifiant le décret exécutif n°03-45 du 19 janvier 2003 fixant les modalités d'application des dispositions de l'article 7 de la loi n°02-09 du 8 mai 2002 relative à la protection et à la promotion des personnes handicapées.

Cependant, au terme de ce bref état des lieux, les constats suivants peuvent être établis :

- Le système d'information concernant la population des personnes handicapées est insuffisamment développé ;
- Il existe un net déficit en structures fonctionnelles susceptibles d'accueillir et de prendre en charge, aussi bien sur le plan des structures d'accueil et d'hébergement, que des plateaux techniques adaptés, ainsi que des structures d'appareillage capables de fournir des équipements répondant aux progrès technologiques actuels ;
- Il existe également un déficit important en personnel qualifié, qu'il s'agisse des personnels exerçant dans le domaine de l'éducation au sens large, ou des personnels médicaux et paramédicaux ;
- Enfin, la coordination entre les secteurs ministériels impliqués dans la prise en charge des personnes handicapées est pratiquement inexistante, et sur le terrain, l'approche interdisciplinaire est généralement défailante : l'idée de se mobiliser autour d'un projet individuel pour chaque personne handicapée n'a pas encore véritablement émergé.

Section 5. Conditions requises pour l'amélioration des conditions d'accessibilité de la population à des soins de santé de qualité dans tous les territoires

La correction des déséquilibres régionaux notamment par une revitalisation de nos territoires et une répartition équitable des ressources financières et humaines constitue l'un des défis majeurs pour les deux prochaines décennies à l'inductif de l'Etat et des collectivités locales avec l'inclusion du secteur privé et de la société civile dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de l'impact des politiques publiques dans tous les domaines, y compris la protection de la santé de tous les citoyens conformément à l'article 54 de la constitution.

Le cadrage de l'intervention des pouvoirs publics aux niveaux central et territorial, ainsi que des parties prenantes, est défini par la loi n° 10-02 du 29 juin 2010 portant approbation du Schéma National d'Aménagement du Territoire dans lequel doit s'inscrire harmonieusement le schéma sectoriel de développement de la santé sous tendant une actualisation/rénovation de la carte sanitaire prenant appui sur les « espaces de programmation territoriale » comme cadre d'exercice d'une gouvernance territoriale.

Parmi les priorités, la normalisation revêt une acuité particulière. Elle doit être conçue et adaptée périodiquement selon le bassin de population à desservir et en fonction des besoins de santé de la population. Elle concerne tant les infrastructures et les équipements que les organigrammes et les effectifs toutes catégories confondues des personnels de santé de l'ensemble des structures de santé, quel que soit le régime d'exercice et à tous les niveaux ; cabinets médicaux et officines privées, établissements publics de santé de proximité, cliniques privées, établissements publics hospitaliers (EPH, EHS, CHU).

La réhabilitation du système national de santé interpelle sur la nécessaire émergence d'une gouvernance locale et territoriale conférant un rôle plus accru aux collectivités locales en relation

-
- Le Décret exécutif n°08-02 du 2 janvier 2008 fixant les conditions de création, l'organisation et le fonctionnement des établissements d'aide par le travail (CAT et fermes pédagogiques).
 - Le Décret exécutif n°08-83 du 4 mars 2008 fixant les conditions de création, l'organisation et le fonctionnement des établissements de travail protégé (Ateliers protégés et Centres de distribution de travail à domicile).

avec le secteur privé et la société civile en matière de développement des actions de santé (plans et programmes locaux d'action sanitaire-P.L.A.S.).

La stabilisation des personnels constitue une condition sine qua non pour un fonctionnement efficient des services de santé. Les multiples turbulences enregistrées portent particulièrement sur les statuts particuliers, le régime indemnitaire et les conditions requises de travail (moyens, équipes ...). L'attente des personnels concernés est vive concernant le type de réponses devant faire l'objet de la nouvelle loi sanitaire comme cadre général du développement du secteur de la santé pour les prochaines décennies, et les textes législatifs et réglementaires d'application qui auront également à se prononcer sur des mesures telles que l'activité privée complémentaire et le service civil s'appliquant actuellement à certaines catégories de personnels médicaux, après avoir évalué leur impact sur la santé de la population et sur la qualité du service public.

La création des E.P.S.P. et des E.P.H. requiert la mise en place d'une administration de « district sanitaire » dont la vocation principale est la décentralisation des fonctions multiples des Directeurs de la santé et de la population en matière notamment de coordination des activités hospitalières et extrahospitalières, et d'intégration du secteur privé dans les programmes locaux d'action sanitaire.

En relation avec les collectivités territoriales et les représentants de la société civile, il convient de développer le système national d'information sanitaire, fondé sur la *supervision permanente* des activités sanitaires, *l'évaluation régulière* des résultats des programmes locaux et régionaux d'action sanitaire, et *la surveillance* épidémiologique par des indicateurs fiables et contrôlables.

L'instauration de mécanismes de coordination entre le Ministère de la santé et les Ministères chargés notamment de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique, de la Formation et de l'Enseignement Professionnel, du Travail-de l'Emploi et de la Sécurité Sociale devra permettre :

- une concertation sur l'actualisation des programmes de formation et une maturation des études concernant l'introduction de nouveaux métiers de santé ou de nouvelles approches d'organisation du travail (nouvelles filières en génie sanitaire et en maintenance-délégation de tâches médicales, formation d'infirmiers praticiens...);

- une homogénéisation des évaluations finales diplômantes pour tout le territoire national ;

- une régulation des flux d'élèves ou d'étudiants à former en fonction des besoins de la population et des ressources budgétaires disponibles pour rémunérer les personnels formés.

Encadré n° 4 : L'hospitalisation à domicile, une alternative humaine et médico-sanitaire d'avenir

L'hospitalisation à domicile est une structure alternative à l'hospitalisation classique, permettant d'assurer au domicile du malade des soins médicaux et paramédicaux continus et coordonnés, pour une période limitée mais révisable en fonction de l'état de santé du malade.

L'unité d'hospitalisation à domicile, rattachée au service de médecine interne des CHU et des établissements publics hospitaliers situés aux chefs lieux de wilaya, est une unité d'hospitalisation sans hébergement qui délivre des soins compatibles avec les conditions de vie existantes au domicile du malade.

Elle nécessite la constitution d'une équipe sanitaire complète, comportant médecins et auxiliaires médicaux, disposant de moyens de déplacement, prenant en charge les malades résidant dans une aire géographique définie, et assurant des soins coordonnés dans les mêmes conditions qu'à l'hôpital : dossiers individuels, prélèvements pour examens de laboratoire, médicaments prescrits et distribués sous le contrôle de la pharmacie de l'unité.

Elle permet de réduire les durées d'hospitalisation et d'éviter des hospitalisations inutiles, d'assurer l'éducation sanitaire du malade et de son entourage dans un environnement familial. Elle accompagne le malade et son entourage dans la maladie et les soutient pour l'accompagnement en fin de vie.

Section 6. Le défi de la pérennité et de la soutenabilité de notre système de santé et de protection sociale ?

- Face au dilemme auquel se trouvent aujourd'hui confrontés les décideurs et les payeurs (Assurances sociales, ménages), il convient de s'interroger sur l'évolution du système de santé et de protection sociale pour les deux décennies à venir en fonction des ressources disponibles.
- Un débat public est indispensable pour dégager un consensus à construire avec l'ensemble des acteurs concernés : société civile (les ménages), les professionnels de santé, les bailleurs de fonds, les usagers, Finances, Fonction publique, Travail, Emploi et Sécurité sociale, mutuelles, les élus (du niveau local jusqu'au niveau national) ;
- Quelle santé pourrons-nous nous payer ? Quelle est la part du PIB à consacrer à la santé et à la protection sociale, en respectant les principes d'efficacité, d'équité, de solidarité et de justice sociale ?
- Un consensus régional est déjà acquis sur la nécessité d'accroître le budget global alloué à la santé : au moins 5% du PIB et 15% des budgets gouvernementaux (Conférence d'Abuja, 2001) s'avère indispensable en veillant à une utilisation efficiente des ressources, et en accordant la priorité aux structures légères et aux actions de prévention ;
- Les systèmes innovants de financement, existants ou à développer méritent d'être consolidés :
 - Conventionnement des établissements privés et des professionnels de santé du secteur privé par la Sécurité Sociale

- Fonds spécial de la Sécurité sociale collectant des ressources fiscales et parafiscales (taxes sur le tabac, les yachts, sur l'industrie des boissons sucrées, autres...)
 - Contractualisation des services publics (hospitaliers et extrahospitaliers) en fonction des procédures normalisées pour les assurés sociaux (consultations et hospitalisations par groupes de maladies) en vue d'éliminer le forfait hospitalier et la contractualisation fondée sur la durée de l'hospitalisation (inflationniste)
 - Evaluation par anticipation de l'impact de la contractualisation avec les services publics pour les démunis non assurés sociaux pris en charge par la Solidarité nationale (critères de définition ; homogénéisation des tarifs de remboursement et de la liste des médicaments essentiels remboursables)
 - Respect du principe : « à service médical rendu égal, remboursement égal » ;
- La mise à jour annuellement des Comptes nationaux de la santé et de la protection sociale est fondamentale : traçabilité de l'affectation des ressources pour décider les réajustements, corrections ou transferts en fonction des besoins de santé de la population, ainsi que des moyens matériels et des ressources humaines disponibles capables d'y répondre avec la meilleure efficacité, coût / efficacité.

Chapitre II : Education-Formation

Introduction.

La démocratisation de l'enseignement prônée par l'Etat depuis plusieurs décennies vise la généralisation de l'éducation et l'équité par la réduction des inégalités sociales, géographiques et du genre.

La mise en œuvre effective de cette politique résulte de la Constitution et des textes législatifs en vigueur ; elle s'est traduite par l'allocation de ressources financières conséquentes pour la réalisation des infrastructures pédagogiques et de soutien, et la formation des enseignants pour une meilleure couverture de la demande sociale en matière d'éducation et de formation.

La dernière réforme du système éducatif en application depuis 2003 renforce cette politique au plan pratique par l'élargissement de l'offre, l'amélioration de la qualité des enseignements à travers le lancement du préscolaire, la modulation de la durée des études, la refonte pédagogique et l'usage des Technologies d'Informations et de Communications (TIC).

De plus, des mesures d'accompagnement diversifiées sont prises pour assurer l'égalité des chances en faveur des catégories de population issues des milieux pauvres et défavorisés. Elles couvrent le financement des structures d'accueil spécialisées et l'amélioration des conditions d'enseignement pour les enfants handicapés, les personnes incarcérées, les postulants à l'enseignement et à la formation à distance, l'octroi de bourses, la prime annuelle de scolarité, la gratuité de livres et d'articles scolaires...

Section I : Ressources du Système d'Education et de Formation.

Le système d'éducation et de formation est constitué de plusieurs segments :

- L'Education nationale.
- La Formation et l'Enseignement Professionnels.
- L'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique.
- La formation par les secteurs socio-économiques.

Ce système connaît un développement conséquent et continu, et se caractérise par les paramètres suivants :

Le potentiel physique global est constitué en 2010 de 17 790 Ecoles primaire, 4 901 Collèges, 1813 Lycées, 251 établissements d'enseignement spécialisé, 1557 Etablissements de formation et d'enseignement professionnels, 75 Universités et Instituts nationaux et de 54 Etablissements de formation dans les secteurs socio-économiques.

Les effectifs cumulés sont de 9 776 000 en 2009 et 9 801 400 en 2010, soit un faible accroissement de 0,26% ; ils représentent plus du quart (1/4) de la population totale. L'encadrement est assuré par 448 000 enseignants et formateurs.

Les ressources allouées sont en hausse ces dernières années. Elles atteignent 14,27% et 17,64 % du budget de l'Etat en 2008 et 2010. Par rapport au PIB elles représentent 6,01% et 10,30%. Les enveloppes budgétaires affectées à la réalisation des infrastructures pédagogiques, de soutien et à la dotation en équipements techniques ont aussi fortement augmenté soit 29,9 % en 2008 et 2009 et 24,2 % en 2010 du budget du secteur. Les dépenses de fonctionnement notamment, de la

rubrique salaires et indemnités qui constituent plus de 70 % ont connu des hausses importantes en raison de l'application du nouveau statut de la Fonction Publique.

1- Education nationale

1.1- Enseignements obligatoire et secondaire

Les enseignements dans le primaire et le moyen sont obligatoires et gratuits ; ils concernent les enfants âgés de 6 à 16 ans révolus sans aucune distinction. Cette catégorie de population est de 6.945.000 individus en 2010 dont 49 % de filles. Près de 613.400 enfants, ou 8,83 % sont âgés de 6 ans et, constituent la demande théorique d'admission en 1^{ère} année primaire.

La catégorie de population âgée de 16 à 18 ans est de 2.117.000 ; elle représente la demande potentielle d'enseignement secondaire. La demande réelle quant à elle couvre les effectifs de la 4^{ème} année de l'enseignement moyen promus en 1^{ère} année secondaire et le stock des élèves inscrits en 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année secondaire. Cet effectif représente 1.199.000 ou 56,6 % de la population d'âge correspondant.

Le secteur public dispose de 24 209 en 2009 et en 2010 de 24 504 établissements tous paliers réunis soit une capacité additionnelle de 295 structures. Ces capacités sont globalement satisfaisantes mais leur répartition par région est déséquilibrée et ne remédie pas à la forte concentration de la demande sociale notamment, dans les hauts plateaux et les grandes métropoles où la double vacation est encore pratiquée.

Il est dénombré 7 882 700 élèves tous cycles et modes d'enseignement en 2010 soit un accroissement de 0,46 % en une année. La part des inscrits dans le secteur privé est de 0,4% ou 31 600 élèves.

Les filles représentent 3 858 000 soit 49 % ou une parité de 96 filles pour 100 garçons en hausse d'un (1) point par rapport à 2009. Cette parité par cycle est de 90 dans le primaire, 96 dans le moyen et 136 filles pour 100 garçons dans le secondaire.

L'effectif scolarisé rapporté au potentiel physique existant se traduit par les ratios de qualité suivants :

Primaire : le Taux d'Occupation des Locaux (TOL) national est stable et correspond à la norme admise de 30 élèves par salle de classe.

Moyen : la Taille de la Division Pédagogique (TDP)¹⁸ est de 36 élèves par classe en 2010 en baisse de un (1) élève par rapport à 2009. Ce ratio est élevé et entraîne la double vacation.

Secondaire : la Taille de la Division Pédagogique (TDP) stagne à 32 élèves ces deux dernières années.

L'effectif des enseignants dans les trois (03) cycles est de 358 125 en 2010 dont 56,4% sont des femmes. L'accroissement du nombre d'enseignants qui est de 1,90 % dépasse celui des élèves. Le taux général d'encadrement se situe à 21 élèves par enseignant.

¹⁸ **Division pédagogique** : groupe d'élèves suivant le même cours avec le même enseignant pendant le même horaire dans le même lieu.

Les taux d'encadrement par cycle sont respectivement les suivants :

Primaire : Avec 40,8 % du nombre total d'enseignants en 2009 et 40,06 % en 2010, le taux d'encadrement est de 23 élèves par enseignant.

Moyen : Avec 39,4% du nombre total d'enseignants en 2009 et 39,12 % en 2010, les taux d'encadrement sont de 22 et 21 élèves par professeur.

Secondaire : Avec 19,8 % du nombre total d'enseignants en 2009 et 21% en 2010, les taux d'encadrement sont de 17 et 16 élèves par professeur.

Ainsi, les taux d'encadrement sont satisfaisants mais, le déséquilibre entre matières persiste encore où on enregistre soit un déficit comme pour la langue française et certaines matières scientifiques et techniques, soit un sureffectif dans les sciences sociales. Les déficits sont comblés par le recrutement externe des diplômés de l'enseignement supérieur.

Le niveau de qualification des enseignants s'améliore grâce à la mise en œuvre d'exigences nouvelles de recrutement et aux programmes de formation et de perfectionnement menés tout au long de l'année scolaire.

1.2- Enseignement spécialisé

Cet enseignement prend en charge les enfants handicapés dans 295 structures relevant du Ministère de la Solidarité Nationale et de la Famille (MSNF), des associations et, dans des classes spéciales intégrées dans des établissements scolaires de l'Education Nationale (MEN).

La capacité d'accueil des 176 établissements appartenant au secteur de la solidarité nationale est de 20.540 en 2009. L'effectif total des inscrits s'élève pour la même année à 15 712 dont 1452 ou 9,2 % sont dans les classes spéciales (MEN).

Les handicapés mentaux représentent à eux seuls 57,32 % et près d'un tiers (1/3) sont des handicapés auditifs.

Le personnel d'encadrement et de soutien relevant de la Solidarité Nationale a atteint 3 534 en 2009 soit, un taux de 25 élèves par encadreur.

La couverture de la demande sociale d'éducation spécialisée de la tranche d'âge des 5-19 ans qui est estimée à 320 000 reste insignifiante, de l'ordre de 5%.

1.3- Enseignement et Formation à distance

L'Enseignement et la Formation à distance concernent les jeunes en situation d'échec scolaire, les personnes en milieu carcéral et les adultes désirant améliorer leur niveau d'instruction général en vue de postuler aux examens de BEM et du BAC ou pour une formation diplômante ou qualifiante et aux enseignants du cycle primaire pour leur perfectionnement permanent.

L'Office National d'Enseignement et de Formation à Distance (ONEFD) dispose de 21 centres régionaux.

Le nombre de préinscrits ou de demande exprimée (250.000 en 2009) a été multiplié par 1,85 fois en 2010 et atteint ainsi le chiffre de 461.834 demandes.

L'effectif des inscrits est de 310.357 personnes en 2010 dont 103 508 filles ou 33,35 % soit, un taux de couverture de la demande exprimée de 67,20 %. Parmi ces effectifs, 18 169 soit 6% relèvent du milieu carcéral.

Le personnel d'encadrement est de 6.352 enseignants soit un ratio d'un (1) enseignant pour 49 élèves.

Le nombre d'élèves a augmenté de 13,5 % en moyenne annuelle sur la décennie 1999-2010 ; ceci s'explique par l'utilisation de l'internet pour l'inscription, la pratique de l'enseignement en ligne, l'élargissement des capacités pédagogiques et le recrutement d'enseignants.

Le financement est mixte, couvert par les frais d'inscription pour 60 % et 40% par les subventions de l'Etat. Compte tenu de la forte évolution des inscrits, les ressources financières consacrées qui s'élevaient à 1,68 million de dinars en 1999 ont été multipliées par 3,9 fois en 2010 soit une dotation moyenne de 2.140 DA par apprenant.

1.4- Alphabétisation

Le développement de l'instruction pour tous a permis de faire reculer le fléau de l'analphabétisme sans pour autant l'abolir en raison du stock élevé et des déperditions scolaires précoces.

La population analphabète âgée de 10 ans et plus en 2008 est de 6.108.000 soit un taux d'analphabétisme de 22,10 %. Celui des femmes a atteint 28,90 % contre 15,50 % pour les hommes.

La stratégie nationale de lutte contre ce fléau qui a été conçue en 2005 et mise en œuvre en 2007, vise la réduction du nombre d'analphabètes de 50 % à l'horizon 2012 et l'éradication en 2016. Les catégories de population concernées en priorité par les actions d'alphabétisation sont les personnes âgées de 15-49 ans, les femmes, les résidents dans les zones rurales, les catégories sociales défavorisées telles que les personnes handicapées, les nomades et les personnes incarcérées.

La mise en œuvre de cette stratégie a été confiée à l'Office National d'Alphabétisation et d'Enseignement des Adultes (ONAEA) en partenariat avec des départements ministériels : Education Nationale, Jeunesse et Sports, Culture, Enseignement et Formation Professionnels, Affaires Religieuses, Justice, Défense Nationale et, les Associations, IQRAA¹⁹, EL IRCHAD²⁰, L'UNFA²¹, les Scouts Musulmans Algériens,....

Le montant de financement alloué pour la réalisation des actions inscrites dans la stratégie 2007-2016 s'élève à 48,6 milliards de dinars.

Les actions d'alphabétisation menées par l'ONAEA et ses partenaires ont concerné un effectif cumulé de 1 208 780 personnes sur trois (03) ans soit 402 927 par an. La part des femmes alphabétisées représente 89,10%. Ceci appelle des mesures spécifiques et urgentes d'encouragement et de motivation en direction des hommes, notamment, en milieu professionnel.

¹⁹ IQRAA : Association Algérienne d'Alphabétisation.

²⁰ EL IRCHAD : Association d'Orientation et Réforme.

²¹ UNFA : Union Nationale des Femmes Algériennes.

2- Enseignement et Formation Professionnels

Le secteur prépare à un métier ou à une profession les jeunes en rupture de scolarisation issus des cycles moyen et secondaire. L'effectif concerné est de l'ordre de 390.000 en 2009 et 427.000 en 2010 dans les cycles moyen et secondaire en augmentation de 9,5 %. Ces déperditions annuelles concernent 60% des garçons et se concentrent dans le cycle moyen autour de 74,9% en 2009 et 66,5% en 2010, et elles alimentent le stock déjà important.

La demande de formation exprimée réellement chaque année reste infime compte tenu du volume important de la demande sociale. Elle est de 317.000 en 2009 dont 70% sont des garçons.

Les capacités disponibles dans les secteurs public et privé sont évaluées en 2010 à 315 250 postes de formation soit une perte de 746 postes. Le secteur privé offre 41 000 postes en 2010 soit 13 %. Ces capacités d'accueil donnent un taux de couverture de la demande sociale de 74 %.

L'effectif des inscrits est de 630 300 stagiaires en 2010 soit un recul de 50 000. Les filles représentent 45% des stagiaires en hausse grâce au lancement en 2008 de plusieurs programmes de formation en direction des femmes au foyer et/ou résidentes en zones rurales.

Les stagiaires se répartissent par mode de formation en 2010 comme suit :

- Formation résidentielle : 35,41%
- Formation par apprentissage : 39,86%
- Formation à distance et en cours du soir : 15,11%.
- Femmes au foyer : 9,62 %.

Il est observé que près de 71% des stagiaires se concentrent dans les niveaux ouvrier, ouvrier qualifié et agent de maîtrise. La majorité des stagiaires choisissent les spécialités dans dix (10) branches sur les vingt (20) inscrites dans la nomenclature nationale. Les branches choisies couvrent les activités administratives et de services alors que les secteurs productifs comme le BTPH et l'agriculture sont délaissés.

Le personnel d'encadrement pédagogique est passé de 13.320 en 2009 à 13 925 en 2010 soit un accroissement de 4,3% alors que l'effectif des stagiaires a baissé de -5,6%. Ceci s'est traduit par une amélioration du taux d'encadrement qui passe de 1 formateur pour 49 stagiaires à 1 formateur pour 44 stagiaires.

3- Formation et Enseignement Supérieurs

Le secteur est ouvert principalement aux Bacheliers et aux élèves de troisième année secondaire (3^{ème} AS) après sélection dans le cadre de l'Université de la Formation Continue (UFC).

L'effectif des bacheliers, principale composante de la demande sociale, augmente avec l'amélioration des taux de réussite. Leur effectif a atteint 240 000 en 2010. Les filles obtiennent de meilleurs scores et représentent 57 % en 2009 et 64 % en 2010.

L'extension continue du réseau universitaire constitué de 75 établissements répartis à travers quarante trois (43) wilaya est le résultat de l'effort financier consenti ces dernières années se traduisant par l'octroi de 30 % du total du budget du système éducatif dont 38 % sont destinées à l'équipement. Ceci montre la place accordée à ce secteur afin de combler le déficit en infrastructures aggravé par l'arrivée de flux de bacheliers en forte croissance.

Le nombre d'étudiants en 2010 est de 1 217 800 soit un accroissement de 3,6% sur une année. La participation des filles en progression constante sur plusieurs années est de 58 % soit une parité de 138 filles pour 100 garçons.

L'effectif total des étudiants se répartit à 88,5 % en graduation 5 % en post graduation. L'université de la Formation Continue (UFC) accueille 6,5 %.

Le ratio nombre d'étudiants pour 100 000 habitants a plus que doublé entre 1998 et 2010 en passant de 1 470 à 3 385.

Les filières scientifiques et techniques sont faiblement représentées en 2009 avec 30% des étudiants en graduation alors que cette proportion se situait à 70 % durant la décennie 1980.

L'effectif des enseignants a évolué de 6,1% en une année pour atteindre 40 140 en 2010 en raison du développement de la post-graduation, principal pourvoyeur d'enseignants et de chercheurs et du recrutement extérieur suite à la valorisation des statuts. Ainsi, le taux d'encadrement a été amélioré en passant de 31 à 27 étudiants par enseignant au cours des trois (03) dernières années.

Les secteurs socio économiques assurent également des formations spécialisées et des cycles de perfectionnement au profit du personnel en poste et nouvellement recruté. Les besoins en formation sont en relation directe avec les évolutions technologiques et des procès de production, du volume de l'activité et des ratios d'encadrement projetés à moyen et long termes. Ils sont formalisés dans des programmes annuel et pluriannuel de formation.

L'effectif des travailleurs en formation diplômante et qualifiante est d'environ 73 000 dont 37 % sont des femmes. Plus de deux tiers (2/3) de cet effectif appartiennent à quatre (04) secteurs d'activité, la santé, les transports, l'énergie et les mines et la poste et les technologies de l'information et de la communication.

L'encadrement est assuré par 1 400 enseignants et formateurs soit un ratio de 51 apprenants par enseignant.

Intégration des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans le Système d'Education et de Formation.

Dans le cadre de la réforme du système éducatif, la généralisation des T.I.C a été introduite, à travers l'élaboration d'un programme national de développement et la création d'une Institution nationale pour sa gestion. Ce programme consiste en la réalisation des segments suivants :

- la formation des enseignants aux TIC ;
- la dotation des établissements scolaires d'outils informatiques et de connexions aux réseaux Intranet et Internet ;
- l'innovation d'un système de communication rapide et de grand débit, avec une tarification préférentielle pour les établissements d'Education et de Formation ;
- la mise en place des structures de production pédagogique dans les Instituts de Formation et de Perfectionnement des Maîtres (IFPM) et les universités ;
- le développement de l'Enseignement et de la Formation à distance et la mise en place des réseaux virtuels par le biais d'aides financières et techniques externes, notamment, auprès de l'UNESCO, l'ALESCO et l'UE.

La mise en œuvre récente de ce programme donne par secteur les réalisations suivantes :

Le secteur de l'Education Nationale (MEN) a entamé une opération de grande envergure :

- l'initiation à l'outil informatique dans l'Enseignement primaire,
- la préparation au brevet informatique (BI) dans l'Enseignement moyen,
- l'intégration de l'informatique comme matière dans le cursus des études secondaires quelle que soit la filière.

L'objectif est de doter chaque école d'un laboratoire de 10 PC et de poursuivre l'opération d'équipement des collèges et des lycées d'un deuxième laboratoire. En 2008 et 2009, le secteur a réceptionné 51 090 micro-ordinateurs, répartis comme suit :

- Ecoles primaires : 1 000 PC, soit 01 PC/5563 élèves ;
- Collèges : 26 914 PC, soit 01 PC/125 collégiens ;
- Lycées : 23 176 PC, soit 01 PC/44 lycéens.

L'opération se poursuivra avec l'acquisition à court terme de 53.104 PC pour les collèges et de 25.760 PC pour les lycées, améliorant les ratios au niveau de ces cycles soit 01 PC pour 44 collégiens et 01 PC pour 18 lycéens.

Le secteur de la Formation et de l'Enseignement Professionnels (MFEP) développe l'usage des TIC dans le souci d'améliorer le contenu en ligne, de consulter les offres quantitatives et qualitatives de formation et d'élargir les plateformes de formation et d'Enseignement à distance.

Au titre de l'année 2009, le secteur dispose de 25.000 PC pour un effectif de 116.137 stagiaires en mode de formation résidentielle ; soit un ratio de un (01) PC pour 5 stagiaires. En moyenne, un (01) établissement est équipé de deux (02) salles d'informatique à raison de 11 PC par salle.

Le secteur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) utilise les TIC dans le développement des services en ligne et le système de télé-enseignement par l'extension du réseau de visioconférence et des plateformes de e-Learning. Le développement des ressources électroniques a permis d'étendre le réseau interbibliothèques universitaire par la numérisation des contenus. La réalisation du réseau national de recherche actuellement en études parachèvera tous ces efforts.

Pour le prochain quinquennal 2010-2014, il est prévu une enveloppe de 50 milliards DA pour la généralisation de l'Enseignement de l'informatique dans le système éducatif national.

Section II : Rendement Interne du Système d'Education et de Formation

Le rendement interne est évalué à travers les paramètres ci-après :

- La promotion en classes supérieures.
- Le redoublement et l'abandon.
- La réussite aux examens de fin de cycle d'enseignement.

1- Education Nationale

1.1- Enseignement obligatoire

Le taux de promotion d'une classe à une autre dans les cycles primaire et moyen est de 84,42 % en 2010 soit 3,2 point de plus par rapport à 2009. Les filles avec 85,51 % dépassent les garçons de 3 points.

Le taux de redoublement augmente d'un cycle à un autre et induit des surcoûts dans le processus d'enseignement. Ce taux en 2010 est de 13% dans le primaire et le moyen en amélioration de 1,7 point par rapport à 2009, celui des garçons est de 16,5% ou 7,2 points de plus que les filles. Dans le cycle moyen, le taux est de 23,61 contre 13,01% pour les filles.

Les taux d'abandon se situent 5,6 en 2010. Par cycle d'enseignement, ces taux sont de 1,97 % dans le primaire et 9,31 % dans le moyen. C'est dans le moyen et plus particulièrement pour les garçons que les abandons sont importants, ils sont de l'ordre de 11,61 % contre 6,89 % pour les filles.

Ces déperditions sont le résultat à la fois de l'échec scolaire et de l'abandon volontaire des élèves, pour des raisons économiques.

Les taux de réussite en 2009 et 2010 se sont stabilisés autour de 70% pour l'examen de 5^{ème} (ex 6^{ème}) et a progressé pour le BEM de près de 4 points pour atteindre 66,25% en 2010.

1.2- Enseignement Secondaire.

Le taux de promotion a évolué de 66,4 % en 2009 à 70,52 en 2010. Les filles réussissent plus que les garçons, quelle que soit l'année considérée et, l'écart est en leur faveur avec 13,4 points.

Le taux de redoublement reste élevé avec 23,6% en 2009 et 17,33 en 2010. Les garçons avec un taux de 21,89 % en 2010 dépassent celui des filles de 7,84 points.

Le taux d'abandon a augmenté en une année de deux (02) points ; il passe de 10% en 2009 à 12 % en 2010, celui des garçons a atteint 15,4 % contre 9,82% pour les filles.

Le taux de réussite au BAC a fortement augmenté ces deux (02) dernières années passant de 38% en 2009 à 61,23 % en 2010. Par genre, l'écart s'est aggravé au détriment des garçons. Les progrès enregistrés à l'examen du BAC se caractérisent toutefois par des disparités inter wilaya et entre les filières.

Même si des progrès substantiels sont réalisés, des insuffisances persistent encore :

- La croissance rapide des effectifs dans les différents cycles d'enseignement signifie l'allongement de la durée moyenne de scolarisation des individus.
- La progression des taux de scolarisation des tranches d'âges 6-11 ans et 6-15 ans est constante.
- L'accès à l'école n'est pas encore assuré à tous ; ainsi 5% des enfants particulièrement les filles qui résident en milieu rural ne sont pas scolarisés.
- L'amélioration de la parité globale à 98 filles pour 100 garçons ; dans le secondaire elle est autour de 137 filles pour 100 garçons. Une évolution favorable des mentalités des parents et une réussite remarquable des filles dans les études constituent les facteurs essentiels de tels progrès. Ce déséquilibre mérite une prise en charge par le secteur.
- Les conditions d'enseignement demeurent favorables : mauvaises conditions matérielles de travail, Taille de la Division Pédagogique (TDP) élevée particulièrement dans le cycle moyen et dans les grandes villes où la pratique de la double vacation existe encore, surcharge des programmes et des horaires.
- Le recul voir l'extinction de l'Enseignement technique.
- Les déperditions scolaires précoces dans l'enseignement primaire sont de l'ordre de 2% ou 65 000 élèves, soit 13% de l'ensemble des élèves qui quittent le système d'Education nationale. Ces résultats ne se justifient pas par le manque de moyens financiers octroyés mais plutôt par l'inefficacité de la réforme de l'école et des modes de gestion en vigueur.

1.3- Enseignement spécialisé

Les enfants handicapés participent aux mêmes examens nationaux ; leurs taux de réussite en 2009 sont satisfaisants et même meilleurs que ceux des élèves du cursus classique.

- Examen d'entrée en 1^{er} année d'enseignement moyen (ex 6^{ème}) : 95%
- Brevet d'enseignement moyen (BEM) : 67%
- Baccalauréat (BAC) : 60%.

1.4- Enseignement et Formation à Distance

L'évaluation des acquis des élèves est établie par des devoirs continus et un examen national de confirmation du niveau atteint. Les taux de réussite à cet examen sont en moyenne de 60% en 2009 et 2010. Le taux de réussite au baccalauréat reste faible mais en augmentation passant de 8% à 13% sur la période 2009 -2010.

1.5- Alphabétisation

L'objectif de réduire de moitié le nombre d'analphabètes en 2012 est hypothéqué. La baisse du nombre d'analphabètes enregistré annuellement est de 7,07% au lieu de 12,94% escomptés sur la période.

Les hommes enregistrent de faibles progrès en matière de baisse du taux d'analphabétisme qui est un point de pourcentage. Celui des femmes a régressé quant à lui de 4,49 points de pourcentage.

1.6- Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

La réalisation de l'objectif d'assurer l'éducation pour tous à l'horizon 2015 parmi les huit (08) retenus dans le cadre des OMD est mesurée à travers trois (03) cibles, à savoir respectivement :

Le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire

Le taux net de scolarisation des enfants âgés de 6-11 ans a atteint 86,46% en 2009 et 88,11% en 2010. Les ratios des garçons sont plus importants que ceux des filles ; ils représentent respectivement 89,85% et 86,30% contre 89,55% et 85,33% .

Pour l'année 2010, la wilaya de Tizi-Ouzou se place au 1^{ère} rang suivie par les wilayas d'O.E.Bouagui et de Blida alors que la wilaya de Laghouat se situe au dernier rang.

Le pourcentage (%) d'élèves commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième

Les données relatives à la dernière cohorte des élèves inscrits en 2003-2004 permettent d'établir que:

- La proportion d'élèves n'ayant accusé aucun redoublement est de 72,82 %.
- La proportion d'élèves ayant accusé un (01) redoublement est de 21,85 %.
- La proportion d'élèves ayant accusé deux (02) redoublements est de 3,01 %.

Ainsi, les élèves ayant achevé le cursus de cinq (05) années d'études dans l'enseignement primaire représentent 97,68%. Ce taux de survie est en progression de 1,05 point par an depuis 1996-1997. Il est aussi observé que 2,32 % de l'effectif de cette cohorte ont abandonné les études. A ce titre, il s'avère urgent de lancer une enquête pour identifier les caractéristiques des enfants concernés et les principales causes de cette déscolarisation précoce afin de prendre les mesures requises.

Le taux d'alphabétisation des 15-24 ans

Les efforts soutenus de scolarisation et d'alphabétisation ont permis de réduire le nombre d'analphabètes hommes et femmes d'année en année quelle que soit la tranche d'âge considérée en milieu urbain et rural.

Concernant la population des 15-24 ans, la proportion des personnes analphabètes est de 6,15 % en 2008 soit 457 000 individus sur un total de 6 108 000 analphabètes.

Les caractéristiques de la population analphabète de cette tranche d'âge sont :

- Selon le genre, les femmes représentent 8,15% et les hommes 4,02%.
- Selon le lieu de résidence, on observe 22,46% en zone rurale et 6,47% en zone urbaine.

Ces ratios placent l'Algérie au même niveau que les pays moyennement développés ; ceci signifie que l'objectif d'assurer l'éducation primaire pour tous est en voie d'être réalisé.

Encadré n°6

Les déperditions scolaires.

Le concept de déperdition scolaire⁵ couvre deux (02) segments : l'abandon prématuré ou précoce et le redoublement. Le premier englobe les effectifs d'élèves qui interrompent leurs études avant de terminer la dernière année d'études d'enseignement obligatoire.

Dans notre pays, l'enseignement obligatoire est d'une durée de neuf (09) ans répartis pour cinq (05) ans dans le primaire et quatre (04) ans dans le moyen.

En 2010, l'effectif total des abandons représente 349.304 soit 5,5% des élèves inscrits dans le cycle considéré ; la part des garçons reste élevée avec 61,7%.

Dans l'enseignement primaire, le taux d'abandon est de 1,97% soit un effectif de 65.021 ou 18,6% du total des abandons. Par année d'étude, le taux moyen d'abandons se situe autour de 2%.

Ces abandons prématurés mènent à l'illettrisme et alimentent le stock déjà important des personnes analphabètes. De plus, ces taux d'abandons élevés pourraient compromettre l'atteinte de deux (02) cibles des Objectifs du Millénaire pour le Développement, d'assurer l'éducation pour tous en 2015 à savoir, la proportion des élèves commençant la 1^{er} année d'étude dans l'enseignement primaire et achevant la 5^{ème} année et le taux net de scolarisation des 6-11 ans.

Dans l'enseignement moyen, on enregistre un taux d'abandon de 9% soit 230.000 élèves dont 67% sont des garçons. Ces abandons se concentrent en 1^{er} année et 2^{ème} année pour 78,1% soit un effectif cumulé de 179.566 dont plus de 2/3 sont des garçons.

L'ampleur des déperditions dans l'enseignement obligatoire signifie que le droit à l'instruction jusqu'à l'âge de 16 ans révolu garanti par les lois en vigueur n'est pas totalement assuré.

5 : Définition de l'UNESCO.

NB : Le traitement de la question de la déperdition scolaire englobe seulement les abandons prématurés ; les redoublements quant à eux, sont traités dans la section 2 « le rendement interne du système Education-Formation ».

2- Formation et Enseignement Professionnels

Le rendement interne en la matière reste mitigé et ce, notamment compte tenu des éléments suivants :

- Le nombre de diplômés tous modes de formations et niveaux de qualification confondus s'est accru de 6,2% entre 2008 et 2010 en passant de 172 900 à 195 160 dont 36,5% sont des filles. Plus de la moitié de ces diplômés sont issus de cinq (05) branches à caractère administratif et de services sur les vingt (20) branches que compte la nomenclature nationale. Près de 83 % des diplômés sont de niveaux de qualifications (1, 2, 3) ouvrier, ouvrier qualifié et agent de maîtrise ; les niveaux technicien et technicien supérieur ne représentent que 17 %.

Les diplômés de la formation dans le secteur privé passent de 4 427 en 2009 à 2 175 en 2010 soit une réduction de 51%.

- Les abandons et les échecs représentent 89 000 en 2009 et 80 700 en 2010 et représentent environ 13% de l'effectif des inscrits. Le taux de déperdition des garçons est très important, il est de l'ordre de 70 % de l'ensemble stagiaires en situation d'échecs.

Au plan qualitatif, des insuffisances existent encore en dépit des actions d'amélioration apportées par la réforme initiée en 2004.

- La faible rentabilisation des capacités pédagogiques en place surtout à l'intérieur du pays.
- La dévalorisation des branches productives comme l'agriculture, l'agro-alimentaire, la pêche, l'industrie et le BTPH.
- La faible adéquation avec le marché du travail...

3- Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique

Le secteur se caractérise encore par des rendements relativement faibles notamment dans le tronc commun. Ainsi, les taux de réussite en première année varient entre 15% et 20% dans les filières scientifiques et technologiques. Ils atteignent 42% en sciences sociales et 50% en médecine. Dans les cycles courts, le taux est plus élevé et atteint 52%. Globalement, la durée moyenne pour terminer un cursus varie de 1,5 fois à 2 fois la durée normative selon la filière considérée. Néanmoins, les promotions annuelles des diplômés de graduation augmentent et représentent 14,3% des inscrits en 2009 et 19,30% en 2010.

Les facteurs liés à ces rendements sont multiples :

- L'arrivée massive des nouveaux étudiants en raison de l'amélioration des taux de réussite au BAC.
 - La limite des capacités d'accueil par filière se traduisant par des surcharges des locaux.
 - Le système d'orientation autoritaire des étudiants basé exclusivement sur les résultats du BAC réduit le choix de la discipline et constitue un facteur de déstabilisation et de démotivation.

Le nombre de diplômés a atteint 199 500 en 2010 contre 150 000 en 2009, soit un accroissement considérable de 33%. La part des filles diplômées est passée de 62 % à 65% entre 2009 et 2010. Plus de 72,1% de ces diplômés sont de l'ancien système de formation de niveau ingénieurs, licenciés et technicien supérieurs et 27,9% constituent les promotions de diplômés Licence et Master (LMD). Par filière, 70,7% des diplômés se concentrent dans les sciences sociales, économiques, juridiques, politiques et langues.

Section III : Sorties du système éducatif et chômage des diplômés

Les jeunes diplômés et en rupture de scolarisation qui n'occupent pas d'emploi constituent ces deux (02) dernières décennies une préoccupation majeure des pouvoirs publics. Le niveau élevé du chômage généré par la récession économique et les profils des demandes d'emploi en inadéquation avec les exigences du marché du travail limitent l'insertion professionnelle. Cette situation peut conduire ces jeunes à la marginalisation, à la délinquance et même à l'exclusion sociale.

L'ampleur du chômage des jeunes est mesurée par la proportion des personnes âgées de 15 à 24 ans sorties du système éducatif et qui n'occupent pas d'emplois par rapport à la population totale du même groupe d'âge. Pour l'année 2010, cette frange de population qui s'ajoute au stock de chômeurs de jeunes déjà important représente un effectif brut de 759 000 individus soit une proportion de 10,3% ; sa répartition se présente comme suit :

- Les déperditions scolaires sont de 411 000 dont 71 % ou 292 000 dans le cycle d'enseignement moyen.
- Les diplômés de la formation professionnelle sont de l'ordre de 198 000.
- Les diplômés de l'enseignement supérieur sont de 150 000.

Cette population possède un niveau d'instruction appréciable et des diplômes supérieurs, résultat de l'allongement de la durée des études, constitue une partie du stock du « capital humain » disponible qui est un facteur important de développement économique et social du pays.

Les personnes en chômage âgées de 15 ans et plus représentent 1 076 000 en 2010 soit 10 % de la population active. Le taux de chômage des femmes est de 19,1 % ou plus du double de celui des hommes. Dans ce stock des chômeurs, 466 000 individus ou 43,31% sont âgés de 15 à 24 ans soit un taux de chômage de 21,6%. Celui des femmes est deux (02) fois supérieur à celui des hommes.

L'analyse du chômage des jeunes par niveau d'instruction et diplôme obtenu renseigne sur le rendement externe du système éducatif au plan du volume d'insertion des diplômés et de la qualité des postes de travail offerts par les opérateurs économiques et l'administration.

Les taux de chômage suivent une courbe ascendante quand les niveaux d'instruction augmentent. Ainsi, les personnes sans instruction ont semble-t-il plus d'opportunités de travailler avec un taux de chômage de 1,9 % seulement. Les personnes de niveaux d'instruction secondaire et supérieur enregistrent des taux de chômage beaucoup plus élevés qui se situent respectivement à 8,9 % et 20,3 %. De même, les jeunes détenteurs de diplômes sont plus exposés au chômage ; ceci est illustré par les taux de 12,5% pour la formation professionnelle et 21,4 % pour l'enseignement supérieur.

Le plus grand nombre de chômeurs est diplômé dans les Sciences sociales, Commerce et Droit ainsi que les Lettres et les Arts où le taux de chômage atteint 28%. Les diplômés des spécialités scientifiques et techniques sont aussi touchés par le chômage mais dans une moindre mesure puisque leurs taux se situent en moyenne autour de 15 %.

Les femmes affichent des taux de chômage plus élevés comparés à ceux des hommes et le rapport entre ces taux passe de un (1) à deux (2) et voir à trois (3) pour les niveaux d'instruction élevés, les diplômes supérieurs et quelle que soit la spécialité considérée.

Les demandeurs d'emploi dans leur majorité soit 80 % acceptent des postes de travail sans condition. La qualité des postes de travail proposés, le secteur d'activité et l'éloignement du domicile ne constituent plus des obstacles au recrutement comme par le passé.

La situation de chômage résulte de plusieurs facteurs défavorables tels que la variation des activités, la faible demande en main - d'œuvre notamment, qualifiée et l'arrivée massive des diplômés.

Face au problème des sorties du système éducatif sans emplois, les pouvoirs publics ont apporté des réponses partielles à travers plusieurs dispositifs d'insertion dans la vie active. Il s'agit des dispositifs d'emploi des jeunes au nombre de huit (08) destinés aussi aux personnes sans qualification. Leur financement s'élève à 150 Milliards de dinars sur la période 2005-2009.

Le nombre d'emplois brut généré pour la seule année 2009 est estimé à 881 000 postes. Cependant, la majorité de ces emplois sont précaires et faiblement rémunérés.

Le fort taux de chômage, notamment des diplômés dans une économie et une administration publique caractérisées par de faibles taux d'encadrement dénote les insuffisances de la politique nationale en matière de ressources humaines.

Par ailleurs, dans la population totale âgée de 15 à 24 ans, il est observé une forte proportion de l'ordre de 25 % qui n'émarge ni dans le monde du travail ni dans le système éducatif. Elle constitue un potentiel aux maux sociaux et requiert en urgence les mesures appropriées.

Chapitre III : Revenu, Emploi, Consommation, Prix

Introduction.

Les efforts de l'Etat et son implication de plus en plus forte pour dessiner une nouvelle configuration des structures économiques et sociales se sont poursuivis au cours des années 2009 et 2010.

L'année 2009 marque la fin du Programme de Soutien à la croissance Economique 2005-2009 d'un montant de 180 milliards \$US, l'année 2010 celle du début d'un nouveau plan massif d'investissement d'un montant de 286 milliards de Dollars en faveur du développement humain et des infrastructures.

Le programme d'investissement pour la période 2010-2014 sera réalisé sans aucun recours à l'endettement extérieur, il s'inscrit dans le prolongement de l'action initiée dans les précédents programmes de relance.

C'est dans ce contexte, que l'Algérie a continué d'enregistrer en 2009 et 2010 des améliorations dans les principaux indicateurs macro-économiques, mais les questions structurelles et les déficits sociaux continuent d'altérer le climat social.

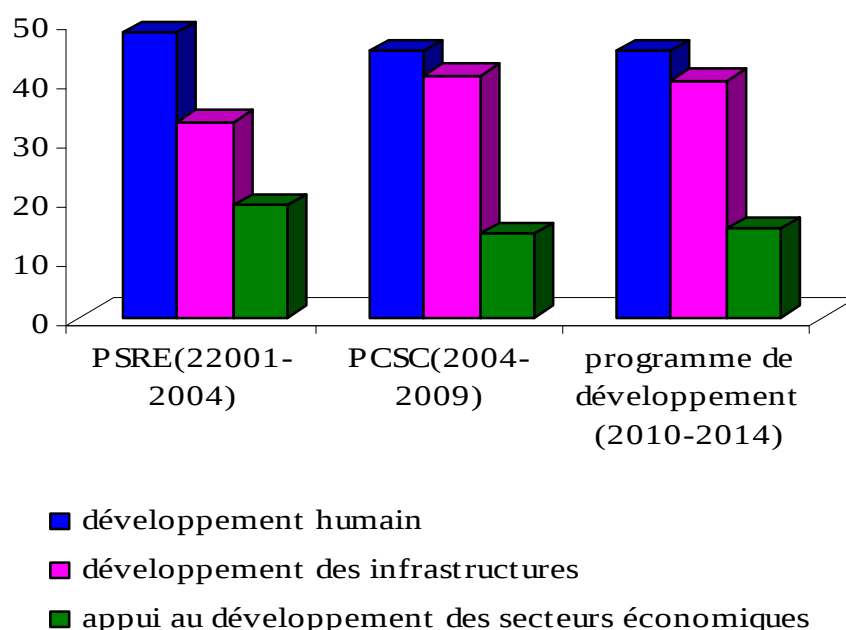
La situation économique et sociale de l'Algérie en 2010, reste en effet marquée par les difficultés de l'économie Algérienne à se départir de sa forte dépendance des fluctuations du marché mondial des prix des matières premières. Une double dépendance tant pour ce qui concerne le prix des hydrocarbures que celui des prix des produits alimentaires.

Le contexte national est marqué en 2009 et en 2010 par une demande sociale de plus en plus élevée et diverse (en matière d'emploi, de logement et de pouvoir d'achat..) d'une population jeune, de plus en plus formée et imprégnée de nouveaux modèles de consommation.

Section 1 : Le contexte macro-économique

Le développement humain, continue d'occuper une part importante des programmes de développement. Le programme quinquennal 2010-2014 consacre 45% de l'enveloppe globale au développement humain particulièrement dans les trois dimensions que sont la santé, l'éducation et la lutte contre le chômage.

Répartition des crédits des plans du développement (2001-2014)



En 2009 et 2010, la situation économique est caractérisée par la préservation des équilibres macro-économiques :

- le taux de croissance est passé de 2,4% en 2009 à 4% en 2010.
- les réserves de change ont atteint 155 milliards de dollars en 2010, correspondant à 42 mois d'importations de biens et services contre 36,4 mois en 2009.
- Les disponibilités du Fond de Régulation de Recettes (FRR) se sont consolidées, passant de 4316 milliards de DA à fin 2009 à 4.800 milliards de dinars à fin 2010.
- La dette extérieure ne représente plus que 3,5% du produit intérieur brut (PIB) en 2010
- l'inflation a baissé, passant de 5,7% en 2009 à 3,9% en 2010,
- le taux de chômage, est passé de 10,2% en 2009 à 10% en 2010,
- La consommation des ménages a augmenté de 5,8% en termes réels en 2009.

Cependant, les problèmes structurels fragilisent ces performances ainsi que leur impact sur le développement social et humain. La volatilité des prix du baril de pétrole, conjuguée à la hausse du taux de change (DA/\$) et du taux de croissance démographique (qui est passé de 1,92% en 2008, 1,96% en 2009 à 2,03% en 2010) ont engendré une baisse du PIB par habitant entre 2008 et 2010. Le niveau du PIB par habitant en 2010 est de 4506 dollars, soit un accroissement de 15% par rapport à 2009, il reste cependant inférieur au niveau de 2008 où il était de 4964 dollars.

Tableau 12 : Evolution du PIB par habitant et du prix du baril de pétrole

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
PIB en DA /hbt	189999	229806	254318	274598	319997	284514	335173
PIB/\$US/hbt	2637	3133	3501	3960	4964	3917	4506
Prix du baril	38.7	54.64	65.85	74.95	99.97	61,6	79,9

Source : ONS, Ministère des Finances (MF).

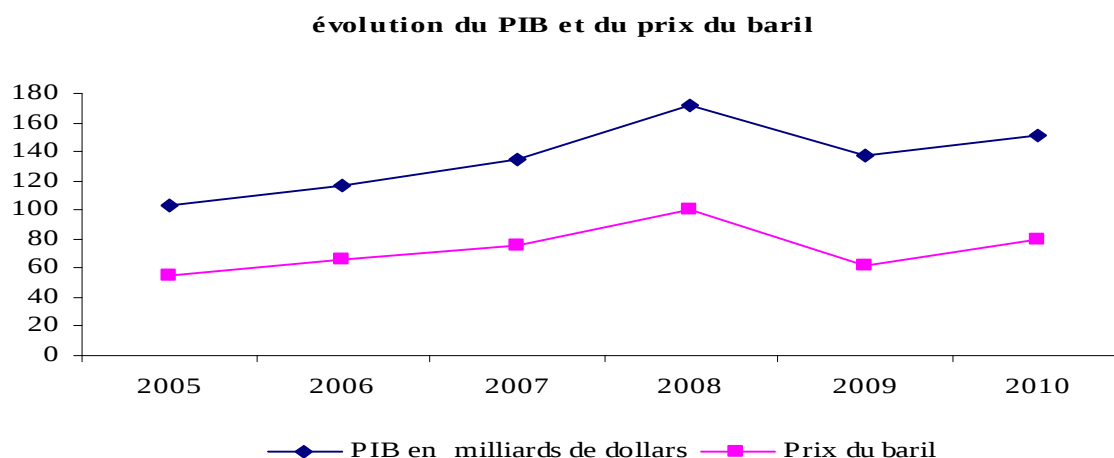
Avec la reprise de l'économie mondiale qui va soutenir le prix des hydrocarbures et la poursuite des programmes d'investissement publics, les perspectives de croissance pour l'année 2011 sont favorables. Le FMI prévoit pour l'Algérie une croissance économique de 3,7% pour l'année 2011 (5,3 % hors hydrocarbures), un taux proche de celui prévu par les autorités publiques dans le cadre de la loi de finances 2011, à savoir 4% (6% Hors hydrocarbures). La croissance économique en tant que facteur de création de richesse, de revenus et d'amélioration du bien être de la population est considérée comme essentielle au développement humain. **Ses caractéristiques déterminent la nature des revenus des populations et leur soutenabilité.**

1.1- Une économie encore fortement dépendante des hydrocarbures

La croissance globale du PIB est de 4% en volume en 2010 (prévision de clôture) contre 2,4% en 2009. Ce niveau est appréciable au regard du contexte de crise mondiale, et de récession dans les pays développés. Le taux de croissance du PIB en 2009 dans les pays de l'UE (à 27) est de - 4,2%, aux Etats-Unis il est de -2,6%, au Japon de - 5,2%.

En revanche elle est inférieure à celle des pays émergents qui a atteint en moyenne 6,3% en 2010.

L'évolution du PIB en volume et en valeur en 2009 et en 2010, met en exergue la persistance de la forte dépendance de l'économie algérienne de la production des hydrocarbures mais également des incertitudes, sur le marché mondial, du prix du baril.



Malgré une baisse en volume de 0,9%, la valeur ajoutée des hydrocarbures reste prédominante avec près de 36% du PIB en 2010 contre 31% en 2009. C'est un secteur qui détermine en 2010 pour le pays, près de 98% des revenus de ses exportations, 65% de ces ressources budgétaires.

La baisse du prix du baril de près de 62% en 2009 conjuguée à celle de la production des hydrocarbures de 6%, explique la baisse de la valeur du PIB qui est passé de 11090,022 milliards de DA en 2008 à 10034,255 milliards de DA en 2009 soit une baisse de 10%.

En 2010, la reprise à la hausse du prix du baril, a ramené le PIB en valeur à 12049,5 milliards de DA. La hausse du prix du baril qui est passé de 61,6 dollars en 2009 à 79,9 en 2010 n'a cependant pas permis d'atteindre le niveau de 2008, une année exceptionnelle où le prix du baril avait atteint près de 100 dollars en moyenne annuelle.

La dépréciation du DA sur le marché de change a également contribué à la baisse de la valeur du PIB. Le taux de change moyen est passé de 64.58 DA /dollar à 74.4 entre 2008 et 2010, soit une dépréciation du DA de l'ordre de 15%.

1.2- Une croissance hors hydrocarbures significative soutenue par les dépenses publiques.

La croissance du PIB hors hydrocarbures est de 6,3% en 2010, malgré une baisse du rythme par rapport à 2009 où elle se situait à 9,3%, elle reste élevée. Cette performance est liée principalement aux programmes d'investissement publics mis en œuvre depuis 2000, à travers le PSRE (2001-2004) et le PCSC (2005-2009) d'un montant respectif de 7 milliards de dollars et de 180 milliards de dollars.

Entre 2000 et 2009, le taux d'investissement (ABFF/PIB) est passé de 21% à 38% soit en moyenne un taux de 25% au cours de la période. Ce qui constitue un taux record, au regard des taux pratiqués à travers le monde.

La croissance en 2010 est tirée par le secteur des services (8,2%), suivie par le BTP (7,8%) puis par l'agriculture (4,6%).

Tableau 13 : Evolution des taux de croissance de la VA selon le secteur d'activité.

	2009	2010
Agriculture	20%	4,6%
Hydrocarbures	-6%	- 0,9%
Industrie	5%	1,9%
BTP	8,7%	7,8%
Services	8,8%	8,2%
PIB	2,4%	4,0%
PIB HH	9,3 %	6.3%

Source : Ministère des Finances.

1.2.1 - Le secteur de l'agriculture : des progrès et un nouveau regard sur le monde rural

Dans un contexte mondial marqué par la hausse des prix des produits alimentaires de base et par les enjeux liés au développement durable, l'Algérie, un pays à forte dépendance alimentaire poursuit ses efforts en direction de l'agriculture et du développement rural.

Les mesures de soutien et d'encadrement apportées au secteur de l'agriculture, conjuguées aux bonnes conditions climatiques ont fait de l'année 2009 une année exceptionnelle en termes de production agricole, une performance qui s'est poursuivie en 2010 malgré une baisse du rythme. Les niveaux de croissance enregistrés, sont de 20% en 2009 et 4,6 % en 2010.

La forte croissance de la production en 2009, a touché particulièrement la filière céréalière pour laquelle une série de mesures incitatives ont été mises en œuvre :

- octroi de crédits fournisseurs pour l'acquisition de semences, d'engrais et de produits phytosanitaires ;
- lancement du crédit sans intérêts (RFIG) ;
- exonération de la TVA des produits phytosanitaires ;
- soutien des prix des engrais à concurrence.

La production de céréales (+300%), est passée de 15,33 millions de quintaux en 2008 à 61,2 millions de quintaux en 2009, soit un accroissement de 300%. Ce niveau de production constitue un record depuis l'indépendance de l'Algérie et a contribué à faire **baisser les importations de blé** (-32% en 2010) et par là même la facture alimentaire.

Pour 2010, le niveau de croissance réalisé (+4,6%), peut-être considéré comme significatif au regard du phénomène cyclique qui caractérise le secteur. La croissance a été particulièrement élevée pour :

- les cultures industrielles (+92%),
- les cultures maraîchères (+18,5%)
- le vignoble (+14%).

En revanche, la filière céréaliculture a marqué un fléchissement (-26%). Malgré ce recul, la production réalisée de l'ordre de 45 millions de quintaux dépasse de 32% la production moyenne de la période 2000-2010.

La pomme de terre, un autre produit de large consommation, enregistre au cours des trois dernières années des niveaux de production très appréciables. La production en 2010 (33 millions de quintaux) correspond à une disponibilité moyenne de près de 92 Kg / habitant, en hausse de 24% par rapport à 2009 et 48% par rapport à 2008.

Les résultats obtenus en 2009 et 2010 par le secteur agricole sont encourageants en termes de réduction de la facture alimentaire et en termes d'amélioration des revenus des agriculteurs.

Le renouveau rural, fait l'objet d'un intérêt particulier depuis 2006 : Adoptée en 2006, la politique du Renouveau Rural mise en œuvre à travers le Programme de Soutien au Renouveau Rural (PSRR), est appelée à répondre aux aspirations des populations rurales et particulièrement celles qui vivent en zones enclavées où isolées. Le renouveau rural vise l'utilisation du potentiel de ces régions, où réside environ 40% de la population.

Cette politique cherche également à améliorer les conditions de vie, de l'emploi et des revenus de ces populations rurales, par la diversification des activités économiques. Elle se fonde sur le principe de l'intégration des actions en mettant en synergie les programmes de l'administration des forêts, du haut commissariat au développement de la steppe, du commissariat au développement des régions sahariennes et le programme de mise en valeur des terres par la concession. Elle repose sur la mise en œuvre des Projets de Proximité de Développement Rural (PPDR), qui sont initiés dans le cadre des quatre (04) principaux thèmes fédérateurs suivants :

- La modernisation des villages et K'sour pour l'amélioration de la qualité et des conditions de vie en milieu rural ;

- La diversification des activités économiques qui vise le développement de l'économie locale ;
- La protection et la valorisation des ressources naturelles ;
- La protection et la valorisation du patrimoine matériel et immatériel par le développement des produits du terroir et la préservation des sites et produits historiques et culturels.

Le nouveau rural sera matérialisé durant la période 2010-2014, par la mise en œuvre de 12 148 Projets de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI), il concernera 6 687 500 personnes, et induira la création de 650.000 emplois.

Les programmes du nouveau rural au nombre de cinq (05) à savoir : La lutte contre la désertification, le traitement des bassins- versants de barrages, la gestion et l'extension du patrimoine forestier, la conservation des Ecosystèmes Naturels, et la mise en valeur des terres par la concession, cibleront la protection et la valorisation des espaces situés au niveau de :

* La zone de montagne constituée par près de 102 bassins versants d'une superficie de 13 millions d'hectares dont 34 études finalisées en 2009 et 18 en cours ;

* Territoire menacé par l'érosion hydrique, dans les zones montagneuses du Nord où 11% des capacités des barrages hydrauliques sont déjà envasés ;

* Territoire steppique de 32 millions d'hectares dont 27 millions d'hectares menacés par la désertification ;

* Zones sahariennes caractérisées par un patrimoine phoenicicole, un système oasien et une faune et flore spécifique.

La stratégie de développement agricole et la politique de nouveau rural qui l'accompagne sont le résultat d'un capital d'expérience de mise en œuvre de projets de développement rural. La mobilisation de ressources financières conjuguée à une participation des acteurs locaux contribue au renforcement de la dynamique de développement rural, et par extension à l'amélioration du niveau de développement humain.

Le développement du secteur agricole qui constitue un gisement substantiel d'emplois, a fait l'objet d'une série de décisions au début de l'année 2011 en faveur :

- **De la création de nouvelles exploitations agricoles :**

- relevant de 5 et 10 hectares, selon la zone, la surface de la concession agricole, avec l'application des abattements sur la redevance de concession, arrêtés pour l'investissement dans les Petites et Moyennes Entreprises (PME) ;
- facilitant la mise en valeur de larges périmètres agricoles par des opérateurs économiques nationaux intéressés, sur la base de cahiers des charges ;
- élargissant l'aide publique à la mise en valeur des terres aux propriétaires de terres privées sur la base de cahiers des charges sur les cultures à développer ;
- allouant des prêts bonifiés à hauteur de 01 million DA par hectare pour la mise en valeur des terres et la création d'exploitations.

- **De la consolidation de la démarche de filières** associant le producteur agricole au transformateur. A ce titre, des crédits bonifiés et à terme seront mis à la disposition des unités

industrielles agro-alimentaires (laiterie, conditionnement de tomate..) qui octroieront à leur tour, des préfinancements aux éleveurs et cultivateurs de leurs filières ;

- **De la mise en place d'un dispositif de garantie des crédits bancaires** destinés aux agriculteurs ;

- **de la mise à contribution des dispositifs de micro crédits** et d'insertion des diplômés pour développer le tissu des entreprises de services à l'agriculture, et pour améliorer le conseil aux exploitations agricoles par des compétences dans ce domaine.

1.2.2 - Le secteur du BTP : un impact vital sur le développement humain et les conditions de vie.

Avec un taux de croissance de 7,8% en 2010, le secteur du BTP poursuit une croissance soutenue depuis le lancement du programme de relance économique en 2000. Ce secteur constitue une composante primordiale du développement économique et de la promotion des investissements à travers notamment le lancement de méga projets structurants comme l'autoroute Est- Ouest, mais également à travers la réalisation de logements pour répondre à une crise structurelle qui sévit depuis plusieurs décennies.

Le bilan du programme 2005-2009 montre l'importance des réalisations enregistrées dans ce secteur **qui a un impact vital sur le développement humain.**

En effet, les retombées du programme d'investissement public dans le secteur des TP se sont traduites par :

- la création de 561000 postes d'emplois,
- la création de 3500 entreprises et 400 bureaux d'études,
- l'amélioration des conditions de vie de 7.000 000 de citoyens des zones rurales du nord, des haut plateaux et du sud du pays à travers les aménagements et le désenclavement et d'amélioration de l'accessibilité d'un linéaire de 30000 Km.

Par ailleurs, l'évaluation de l'état des routes montre une amélioration des indicateurs et du service public de proximité²².

Il faut également souligner que l'Algérie s'est engagée dans la réalisation de l'autoroute est-ouest, qui assurera sur 1216km la liaison entre les frontières extrêmes du pays en traversant 24 wilayas. Cette autoroute s'inscrit également dans un cadre régional : l'autoroute transmaghrébine.

22

- Réseau routier : 180 039km dont 29107km en RN, 23888km en CW, 59044km en CC, 68000 Km en voirie urbaine.
- Le taux de revêtement du réseau routier a atteint en 2009 85%. Ce taux est de 50% en moyenne en Afrique du Nord et 30% en Afrique.
- 80% du réseau routier a une largeur supérieure à 7m contre 30% en Afrique du Nord et 30% sur l'ensemble du continent.
- 95% des RN sont en 2009 dans un état acceptable contre 55% en 1999,
- 75% des CW sont en 2009 dans un état acceptable contre 45% en 1999,
- 71% des CC sont en 2009 dans un état acceptable contre 40% en 1999.
- Création de 500 maisons cantonnières et 15 parcs à matériels qui ont permis l'amélioration du temps d'intervention sur les routes en cas d'intempéries, qui est passé de 3 jours à moins de 04heures.

Dans le domaine du bâtiment, plus de 1,5 million de logements ont été lancés durant la période 2005-2009, dont 1 045 269 ont déjà été livrés à la fin de l'année 2009. Le taux d'occupation de logements (T O L) est passé de 7,1 personnes par logement en avril 1998 à 6,4 en 2008.

Tableau 14 : Les livraisons de logements durant la période 2004-2009

Années	Urbain	Rural	Total général
2004	92 423	24 045	116 468
2005	89 572	42 907	132 479
2006	101 489	76 287	177 776
2007	91 594	88 336	179 930
2008	115 853	104 968	220 821
2009	126 303	91 492	217 795
Total	617	428 035	1 045 269

Source : Ministère de l'Habitat et d'Urbanisme.

Ces efforts en direction de la résorption de la crise du logement se sont poursuivis en 2010, par une implication de l'Etat (décret 80-17 du 10 mars 2010) dans la bonification des taux d'intérêts en fonction des niveaux des revenus.

Le programme quinquennal 2010-2014 poursuivra ces efforts, il consacre 17,4% de son enveloppe pour la réalisation de 2 millions de logements à l'horizon 2014 dont 1,2 millions seront aidés par l'Etat.

1.2.3 - Le secteur des services : le défi de l'informel

Le secteur des services représente en valeur 23% du PIB, c'est le secteur qui avec un taux de croissance supérieur à 8% en 2009 et en 2010 continue de tirer la croissance du PIB. Ce secteur qui a « bénéficié » en premier de l'ouverture sur l'économie de marché au détriment du secteur productif constitue un espace de prédilection pour la spéculation et le développement des activités informelles.

Il fait l'objet d'un intérêt particulier par les autorités publiques qui tentent par une série de mesures en direction des importateurs (loi de finances complémentaire de 2009 sur le CREDOC) de rétablir « l'acte de produire » sur « l'acte de commercer » qui de plus s'effectue trop souvent dans un cadre informel.

Le secteur informel constitue une entrave au développement des entreprises nationales structurées et activant dans un cadre légal, qui dénoncent la concurrence déloyale. Par ailleurs, Il est à l'origine d'un manque à gagner fiscal pour l'Etat considérable, il dépasse les 200 milliards de dinars par an, selon des estimations du ministère des finances remontant à l'année 2009.

Les activités informelles restent néanmoins une source de revenus pour de nombreux ménages et dans une certaine mesure un palliatif au développement de la pauvreté, sa résorption constitue un vrai dilemme pour les pouvoirs publics. Son extension au cours de ces dernières années et son impact sur les tensions sociales ont amené ces derniers à mûrir un dispositif de mesure pour canaliser et organiser le petit commerce informel.

1.2.4 - Le secteur industriel : l'entreprise au cœur des préoccupations

Le secteur de l'industrie est confronté depuis plus de deux décennies aux difficultés liées à l'ouverture sur l'économie de marché. Malgré les mises à niveaux, l'entreprise algérienne peine encore à atteindre un niveau de performance à la hauteur des exigences d'un développement économique dans lequel elle puisse constituer un moteur de croissance, un espace d'application des connaissances et d'acquisition d'expérience.

La part de l'activité industrielle représente moins de 5% du PIB en 2010, expression d'un long processus de déclin, en 1990 sa participation au PIB était supérieure à 12%.

La relance du secteur industriel et de la PME porteurs de technologie, d'innovation et de savoir et pourvoyeur d'emplois stables et qualifiants, figure parmi les préoccupations des pouvoirs publics.

Les règles drastiques de compétitivité du commerce international, la concurrence déloyale ont fortement ébranlé le tissu industriel national, affectant de ce fait une source de revenus stables et d'emplois qualifiants. Les effectifs du secteur public industriel continuent de décliner passant de 181024 en 2000 à 110612 en 2008 soit une baisse de 39% au cours de la période.

L'Etat déploie des efforts considérables pour faire du secteur des PME un véritable levier d'une économie diversifiée et fondée sur la connaissance et le savoir. Le programme 2010-2014 consacre près de 150 milliards de DA à la promotion de la PME à travers :

- la réalisation de zones industrielles,
- le soutien public à la mise à niveau des entreprises,
- la bonification de crédits bancaires.

L'objectif est d'atteindre une participation de ce secteur au PIB de l'ordre de 10% à l'horizon 2014.

1.3 : Le secteur privé : un rôle majeur dans la création des richesses

Le secteur privé joue un rôle important dans le développement humain et comme mentionné dans le RMDH 2010, « il propose souvent des services aux personnes pauvres dans des secteurs auxquels les gouvernements n'ont pas accès » les exemples sont nombreux à travers le monde. En Algérie, le secteur privé prend de l'extension et occupe un champ d'activité de plus en plus large.

Entre 2000 et 2009, la contribution du secteur privé à la Valeur ajoutée au niveau national est passée de 41,7% à 54,7%. L'année 2009 a marqué une inflexion dans la contribution du secteur privé à la richesse nationale, qui devient ainsi dominante.

Tableau 15 : Répartition de la Valeur Ajoutée selon le secteur juridique

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
public	58,3	52,4	50,7	52,5	53,5	57,3	57,2	57,2	58,7	45,3
privé	41,7	47,6	49,3	47,5	46,5	42,7	42,8	42,8	41,3	54,7

Source : ONS - Les comptes économiques 2000-2009

En 2009, le secteur privé occupe près de 6,3 millions de personnes soit près de 66% de la population occupée. En termes de rémunération des salariés, le secteur privé représente 64,5% de la Masse Salariale.

Le poids de l'informel continue de caractériser les activités dans le secteur privé.

- -77% de la population salariée du secteur privée, au nombre de 2,9 millions, n'est pas déclarée à la sécurité sociale.
- sa participation à l'impôt lié à la production n'est encore que de 20% en 2009.

Enfin, en matière de dialogue social, il faut observer que le syndicat est faiblement présent dans le secteur privé, le taux de syndicalisme serait de 3%. Il faut rappeler que l'exercice du droit syndical est reconnu dans toutes les entreprises dans le respect des droits et libertés garantis par la Constitution de la République, en particulier de la liberté individuelle du travail.

Par ailleurs le niveau d'instruction des salariés permanents du secteur privé (7 ans) est inférieur à celui du secteur public (9 ans)²³.

En revanche le niveau d'instruction des salariés non permanents est supérieur dans le secteur privé, une différence probablement due à l'impact des dispositifs d'emploi.

Depuis la mise en œuvre des Contrats Pré Emploi, le recours abusif aux dispositifs d'emplois sans contrepartie en permanisation a amené les autorités publiques à plafonner dans la limite de 15% des effectifs ce mode de recrutement.

Section 2 : Revenus – consommation - Prix

Malgré les progrès enregistrés au cours de ces dernières années la croissance économique reste encore insuffisante pour à la fois :

- répondre aux nouveaux besoins liés à l'accroissement de la population,
- combler les déficits sociaux accumulés depuis de nombreuses années,
- satisfaire les nouvelles aspirations dues à la transformation des modèles de consommation.

2.1 : Evolution du Revenu National Disponible

Le Revenu National Disponible s'élève à 9456,049 milliards de DA en 2009, soit une baisse de 11% par rapport à 2008. Cette diminution est due à la baisse des revenus des hydrocarbures, avec ses conséquences sur les Impôts directs Nets de subventions (- 14%) et sur l'Excédent Net d'Exploitation (-17%).

En 2010, le Revenu National disponible s'élève à 11532,931 milliards de DA soit un accroissement de 22% en termes courants par rapport à 2009.

La rémunération des salariés représente près de 14% du Revenu National Disponible en 2009 et de 25% en 2010, contre 14% en 2009, et 11% en 2008. Cette évolution traduit l'importance de l'impact des mesures d'augmentations des salaires et de l'amélioration de l'emploi.

Les transferts des revenus de l'entreprise vers le reste du monde ont plus que doublé entre 2000 et 2006 passant de 212, 6 milliards de DA à 504,8 milliards de DA. Cette évolution devenue

²³ Calculs CNES

inquiétante pour les autorités a amené ces dernières à prendre dès 2006 une série de mesures en vue de ralentir les transferts de revenus vers l'étranger à travers :

- L'ordonnance 06-10 du 29 juillet 2006 qui vient modifier et compléter la loi 05-07 sur les hydrocarbures, en faveur de la participation minimale de 51% de l'entreprise nationale Sonatrach dans les contrats de recherche et d'exploitation dans le domaine des hydrocarbures.
- La LFC 2009 qui élargit les conditions de participation du capital national aux IDE. Les investissements étrangers ne peuvent être réalisés que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 51% au moins du capital social. Tout projet d'investissement étranger direct ou en partenariat avec des capitaux étrangers doit être soumis à l'examen préalable du Conseil national de l'investissement faisant obligation aux entreprises étrangères de réinvestir une part de leurs bénéfices.

2.2 : La situation des salaires

Avec l'adoption en octobre 2006, du Pacte National Economique et Social, la politique salariale a été caractérisée par de nombreuses augmentations en direction des travailleurs de la fonction publique et des travailleurs du secteur économique public.

La question des salaires continue cependant d'occuper en 2009 et 2010 de larges pans des revendications sociales et particulièrement dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

Le niveau des salaires ainsi que les critères de leur détermination particulièrement le poids du savoir continuent d'alimenter les tensions sociales dans le monde du travail.

2.2.1 - Le Salaire National Minimum Garanti

Le SNMG est consacré par la loi 90-11 du 21/04/1990, modifiée et complétée, relative aux relations de travail. Il sert également de référence aux montants minimums pour le versement des cotisations et le paiement des prestations de sécurité sociale. Les titulaires de pensions ou de rentes dont le montant de l'avantage est égal ou inférieur au SNMG sont exonérés du paiement des cotisations d'assurances sociales.

La rencontre des partenaires sociaux en décembre 2009 a abouti à un consensus sur le relèvement des minima sociaux. Le SNMG est ainsi fixé à 15000 DA par mois à partir de janvier 2010 à raison de 40 heures de travail par semaine. La dernière revalorisation remonte à janvier 2007, date à laquelle le SNMG avait fait l'objet d'une hausse de 20% passant à 12000 DA par mois. En deux décennies le SNMG a été multiplié par 15 passant de 1000DA en 1990 à 15000 DA en 2010.

Le projet de loi de finances 2010 prévoit 230 milliards DA pour les incidences de la révision du Salaire National Minimum Garanti (SNMG) et de la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire des fonctionnaires.

2.2.2 - Le salaire moyen

Le salaire moyen global

Le salaire moyen²⁴ s'élève 31463DA en 2009, soit un peu plus du double du SNMG. En 2010, il passe à 36792 DA soit un accroissement de 17% lié aux différentes mesures de revalorisation en direction du SNMG, des salaires de la fonction publique, et de ceux du secteur économique public et privé.

Les données de la CNAS montrent que 64% des salariés déclarés à la sécurité sociale gagnent moins de 30000DA en 2010.

Secteur privé et secteur public

Le salaire moyen dans le secteur public s'élève à 35226DA au deuxième trimestre 2010, dans le secteur privé il s'élève à 26138 DA, soit un écart de 26%. **Cette différence peut être expliquée en partie par les niveaux de qualification** ; il faut dire que 84% des « professions intellectuelles et scientifiques » se retrouvent dans le secteur public. Elle s'explique aussi par les pratiques courantes de sous déclaration des niveaux réels des salaires dans le secteur privé.

Le salaire moyen du secteur public s'est accru de 55% entre 2005 et 2010 contre 11% dans le secteur privé. Les données sur les salaires issues de la CNAS, montrent que le salaire moyen mensuel dans le secteur public est passé de 23210 DA au troisième trimestre 2005 à 33656 DA au quatrième trimestre de l'année 2009 pour atteindre 35926 DA au deuxième trimestre 2010.

Tableau 16 : Evolution du salaire moyen selon le secteur juridique

Années	2005 (3 ^{ème} trimestre)	2009 (4 ^{ème} trimestre)	2010 (2 ^{ème} trimestre)
Public	23210	33656	35926
Privé	17610	23582	26138

Source : CNAS

Les augmentations de salaires sont bien plus le résultat des pressions syndicales que celui de la productivité.

2.3 : Les transferts sociaux

Les transferts sociaux de l'Etat ont pour objectif principal, la redistribution du revenu national disponible aux ménages sans tenir compte du degré de leur participation à la création de la richesse nationale. D'autres objectifs sont également visés notamment :

- Apporter aide et assistance aux couches les plus défavorisées ;
- Valoriser les ressources humaines à travers l'appui budgétaire aux secteurs sociaux (éducation, habitat, santé....) ;
- Lutte contre la précarité temporaire ou chronique des ménages.

La politique sociale de l'Etat constitue de plus en plus un vecteur important du développement humain. Les transferts sociaux représentent entre 11 et 13% du PIB au cours de la période 2007-2010. Cette proportion était de 7% du PIB entre 1999 et 2006.

²⁴ Source : Caisse Nationale d'Assurance Sociale.

En 2010, le montant des transferts sociaux s'élève 1329, 10 milliards DA soit un accroissement de près de 11% par rapport à 2009 où il était de 1199,43 milliards de DA. Ils représentent 27% du budget de l'Etat en 2010.

Le rôle des transferts sociaux demeure fondamental pour le pays en 2010. Il contribue non seulement à la réduction de la pauvreté, mais également à la préservation de la cohésion sociale dans un contexte particulier de crise mondiale et régionale.

Encadré n°7 : Répartition des transferts sociaux

- **soutien aux familles** : Le montant a atteint 318 milliards de DA en 2010. Il constitue la première affectation des transferts sociaux, avec près de 40% en 2009 et 2010.

Ce soutien est marqué depuis 2008, par une augmentation au soutien des prix des produits de base (céréales et lait), lequel est passé de 31 milliards de DA en 2007 à 184 milliards de DA en 2008, à 192 milliards de DA en 2009, et 96 milliards de DA en 2010.

L'Etat continue de soutenir en 2009 et 2010 les prix des produits alimentaires de première nécessité en raison de la hausse des prix de ces produits sur le marché mondial.

- **soutien à l'habitat** : Le montant a atteint 201 milliards de DA soit plus de 15% des transferts de l'Etat. Entre 2005 et 2010, une progression moyenne annuelle de l'ordre de 12% a été enregistrée. Le programme présidentiel de un (01) million de logement conjugué aux aides allouées dans le cadre de l'auto construction en milieu rural et au logement social, a grandement influé sur l'importance de ce soutien.

- **soutien à la santé** : Le montant alloué au soutien à la santé a atteint 197,23 milliards de DA en 2010 soit un accroissement de 41% par rapport à 2008. Ce soutien représente le financement d'une partie des dépenses de fonctionnement et d'équipement des établissements de santé.

- **Soutien aux retraités, aux démunis, pensions aux moudjahiddines et avant droits** : Ces catégories absorbent environ 30% de l'ensemble des transferts au titre des années 2009 et 2010, et enregistrent entre 2008 et 2010 une hausse de 26%.

2.4 : La Consommation

Sous l'effet conjugué de la hausse des salaires et de l'emploi, la consommation des ménages continue de s'améliorer, passant de 3346,588 milliards de DA en 2008 à 3768,465 milliards en 2009, et atteignant 4155,5 milliards de DA en 2010. Elle a augmenté de 12% et 10% en valeur en 2009 et 2010. Rapportée à la population, la consommation par tête s'est accrue en termes réels de 3% en 2009 et 4% en 2010.

Tableau 17 : Evolution de la consommation finale des ménages

Unité : millions de DA

	2008	2009	2010
Consommation finale des ménages	3 346 587,9	3768465,3	4155240,9
Variation	-	12%	11%

Source : ONS, Comptes économiques 2000-2010.

Si l'on s'intéresse à l'évolution de la structure de la consommation, on constate, comme le prévoit la loi d'Engel, que la part de l'alimentation dans le modèle de consommation des ménages a baissé, mais elle reste importante. Entre 1988 et 2000, elle est passée en moyenne de 52,5% à 44,6 %²⁵. Elle met en exergue, ce que la hausse des prix des produits alimentaires peut avoir comme conséquences sur le pouvoir d'achat des ménages et sur le climat social.

Au cours de la période 1988-2000²⁶, des changements se sont opérés dans l'ordre d'affectation des dépenses des ménages, traduisant ainsi l'évolution des modèles de consommation. Les dépenses de logement occupent en 2000 la deuxième position dans les dépenses des ménages, alors qu'elles étaient à la cinquième position en 1988, expression de la pression de la dynamique démographique sur les besoins sociaux au cours de cette période.

Tableau 18 : Evolution des priorités des dépenses des ménages selon les périodes.

1988	1995	2000
alimentation	alimentation	alimentation
Transport	Habillement	logement
Habillement	Transport	habillement
logement	Santé	transport
éducation	logement	santé

Sources :

- enquêtes consommation ONS 1988 et 2000
- enquête LSMS - Banque Mondiale-ONS (1995)

La part des dépenses consacrées à l'éducation et aux loisirs a stagné, voire diminué par rapport à 1988, elle représente 3,9% du budget en 2000 contre 4,4% en 1988, traduisant la profondeur des déficits sociaux cumulés au cours de cette période, marquée il faut le rappeler par les effets sociaux du programme d'ajustement structurel.

La notion de vacances et loisirs s'est ancrée progressivement dans le modèle de consommation algérien, expression d'une amélioration des niveaux de vie. Le nombre croissant de touristes algériens se rendant en famille à l'étranger en est un exemple illustratif. L'enquête consommation lancée par l'ONS en 2011 confirmera probablement cette tendance et donnera des éléments de mesure de cette évolution.

Les programmes publics en direction des populations et des zones défavorisées ont contribué à réduire les effets du PAS sur les catégories vulnérables. Les inégalités se sont ainsi réduites au cours de la période 1988-2000, passant de 1 à 13 à 1 à 9, entre les 10% les plus pauvres et les 10% les plus riches.

2.5 : L'inflation

²⁵ Sources : enquêtes consommation 1988 et 2000 (ONS)

²⁶ Les enquêtes consommations effectuées par l'ONS remontent aux années 1988 et 2000.

En 2010, le taux d'inflation est de 3,9%, une inflation globalement maîtrisée, et qui traduit une baisse de 1,8% par rapport à 2009.

Cependant, cette appréciation globale doit être pondérée par celle des prix des produits alimentaires dont l'évolution au cours de ces dernières années a altéré le pouvoir d'achat des catégories sociales à bas revenus, et ce, malgré les mécanismes de régulation mis en place. La contribution des biens alimentaires à l'inflation reste importante, elle se situe à 74% en 2009.

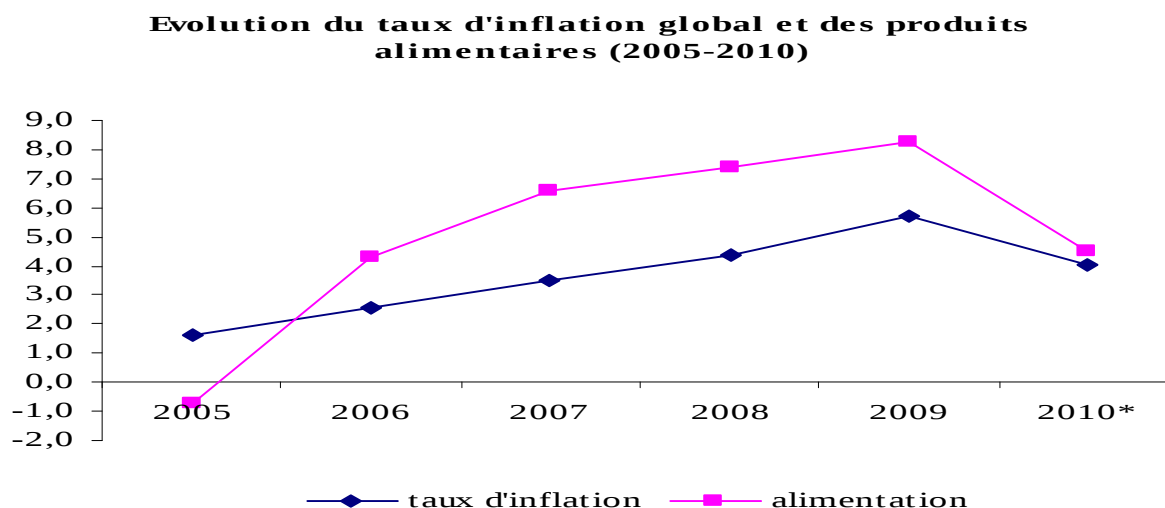
Entre 2005 et 2009, l'évolution de l'inflation s'est traduite par une tendance haussière. Le taux d'inflation est passé de 1,6% en 2005 à 5,7% en 2009. Ces niveaux qui restent malgré tout modérés en terme global, ont été marqués par l'évolution des prix des produits alimentaires et par leur poids dans l'inflation.

Cette hausse a particulièrement été perceptible au cours de ces trois dernières années eu égard à l'évolution des prix des produits de base sur le marché mondial. En effet, malgré les avancées significatives du secteur de l'agriculture l'Algérie reste fortement dépendante du marché mondial dans sa consommation en produits de base à savoir les céréales, le lait, le sucre et l'huile.

Tableau 19 : Evolution de l'inflation globale² et alimentaire (%)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Taux d'inflation Global	1,6	2,5	3,5	4,4	5,7	3,9
alimentaire	-0,70	4,30	6,6	7,40	8,23	4,24

Source : ONS.



En 2010, la baisse du rythme de l'inflation globale (-32%) et des produits alimentaires (-48%), résulte de la baisse des prix des produits agricoles frais²⁷.

²⁷

- 25% pour la pomme de terre ;
- -12% pour la tomate ;
- -18% pour les légumes frais ;

Cette baisse est également en relation avec l'intervention de l'Etat dans la régulation, la sécurisation et la stabilisation des marchés des produits de large consommation par le système SYRPALAC. Le système de régulation des produits agricoles de large consommation « SYRPALAC » a été mis en œuvre en 2008, pour la pomme de terre, et élargi par la suite à d'autres produits tels que l'oignon et l'ail, mais également aux viandes. Le « SYRPALAC » vise à travers la constitution de stocks d'intervention à partir de la production nationale à :

- éponger les surplus et protéger les revenus des agriculteurs,
- mettre les quantités stockées sur le marché à des moments étudiés afin de préserver le pouvoir d'achat des consommateurs.

En revanche, les produits alimentaires industriels ont connu une hausse des prix de 6,04% en 2010. Cette hausse est due en particulier aux augmentations qu'ont connu certains produits dont :

- Les sucres et produits sucrés avec + 29,58%
- Les huiles et graisses avec + 8,06%
- Les boissons non alcoolisées avec +16,81%

L'année 2010 a été marquée au plan international, par de fortes hausses des cours des matières premières agricoles entraînant une flambée, (voir tableau en annexe) sans précédent, des prix de certains produits alimentaires de base tels que le sucre, les oléagineux, le café, et les céréales.

Selon les prévisions de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation (FAO), la tendance haussière des cours des matières premières agricoles, risquerait de s'accroître en 2011, sous l'effet, de plusieurs facteurs, tels que :

- La faiblesse des stocks mondiaux et l'augmentation de la demande engendrée par l'amélioration du niveau de vie au sein de certains pays d'Asie, et particulièrement l'Inde et la Chine ;
- L'utilisation de certaines productions agricoles (canne à sucre, soja) dans la fabrication des biocarburants en substitution à la hausse du prix du baril de pétrole ;
- Les conditions climatiques défavorables qu'ont vécues certains pays producteurs, comme les inondations en Australie et la sécheresse de l'été passé en Russie

Section 3 : La Situation de l'emploi et du Chômage

Au niveau mondial la situation de l'emploi et du chômage constitue la principale préoccupation de l'heure. Un « Pacte mondial pour l'emploi » a été ainsi adopté par la Conférence Internationale du Travail en juin 2009.

3.1 : La situation de l'emploi

-
- -34% pour les viandes blanches ;
 - -14% pour les œufs de consommation ;
 - - 10% pour les viandes rouges ;

L'Algérie fait face depuis plus de deux décennies à une crise de l'emploi, qui s'est amplifiée avec la mise en place du Programme d'Ajustement Structurel en 1994 et qui a amené les pouvoirs publics à mettre en œuvre depuis 2000 trois plans successifs de relance macro-économique axés sur le développement des infrastructures et le développement humain à savoir :

- le Plan de Soutien à la Relance Economique (PSRE),
- le Plan complémentaire de Soutien à la Croissance (PCSC),
- le programme 2010-2014

Par ailleurs, les politiques publiques actives et passives de l'emploi initiées en 1990 ont été consolidées et affinées par :

- un meilleur ciblage des populations,
- une amélioration de leur employabilité,
- la facilitation à la création d'activité (réglementation, allégement fiscal, financière, accès aux locaux, accès au foncier ...)
- l'amélioration des services publics de l'emploi,
- l'élargissement du champ de la protection sociale,
- la promotion du dialogue social...

Autant de mesures qui figurent aujourd'hui parmi les recommandations du « **Pacte mondial pour l'emploi** » adopté par Conférence internationale du travail en juin 2009.

Encadré n°8 : Recommandations spécifiques du Pacte Mondial pour l'emploi

- **Stimuler la demande effective** et contribuer au maintien des niveaux des salaires, notamment au moyen de plans de relance macroéconomique;
- **Aider les demandeurs d'emploi:**
 - (i) en mettant en œuvre des **politiques actives du marché du travail** efficaces et bien ciblées;
 - (ii) en améliorant les compétences et en augmentant les ressources allouées aux services publics de l'emploi, pour que les demandeurs d'emploi puissent bénéficier d'un appui adéquat et, lorsqu'ils trouvent du travail par l'intermédiaire de bureaux de placement privés, garantir que des services de qualité leur sont offerts et que leurs droits sont respectés;
 - (iii) en mettant en œuvre des **programmes de formation professionnelle et d'acquisition de compétences entrepreneuriales** en vue d'un emploi indépendant et rémunéré;
- Investir dans l'amélioration des qualifications, le perfectionnement des compétences et la reconversion des travailleurs pour **améliorer l'employabilité**, en particulier pour ceux qui ont perdu leur emploi ou qui risquent de le perdre, et les groupes vulnérables ;
- Limiter ou éviter des pertes d'emplois et aider les entreprises à conserver leurs effectifs grâce à des dispositifs bien conçus mis en œuvre dans le cadre du **dialogue social** et de la **négociation collective**. Il pourrait notamment s'agir du **partage du travail et de l'indemnisation du chômage partiel**;
- Soutenir la création d'emplois dans tous les secteurs de l'économie, en tenant compte de l'effet multiplicateur des efforts ciblés;
- Reconnaître la contribution des **petites et moyennes entreprises** (PME) et des micro entreprises à la **création d'emplois** et promouvoir des mesures, notamment un accès à un crédit abordable, qui assureraient un environnement favorable à leur développement;
- Reconnaître que les coopératives sont source d'emplois dans nos communautés, qu'il s'agisse de très petites entreprises ou de grandes multinationales, et fournir un appui adapté à leurs besoins;
- Utiliser des **dispositifs publics de garantie de l'emploi** pour l'emploi temporaire, des programmes exceptionnels de travaux publics et d'autres **dispositifs de création d'emplois directs**, qui sont bien ciblés et englobent l'économie informelle;
- Mettre en place **un environnement réglementaire** offrant des conditions favorables à la création d'emplois par la création et le développement d'entreprises durables; et
- Accroître les investissements dans les infrastructures, la recherche-développement, les services publics ainsi que dans la production et les **services «verts»**, qui sont des outils importants pour créer des emplois et stimuler une activité économique durable

L'amélioration de l'emploi au cours de ces dernières années a été déterminée par la conjugaison :

- des dépenses publiques en faveur des infrastructures,
- de la mise en place de nombreuses mesures incitatives (allègement fiscal, allègement des charges sociales) en faveur des entreprises créatrices d'emploi,
- des politiques alternatives d'emploi à travers les nombreux dispositifs.

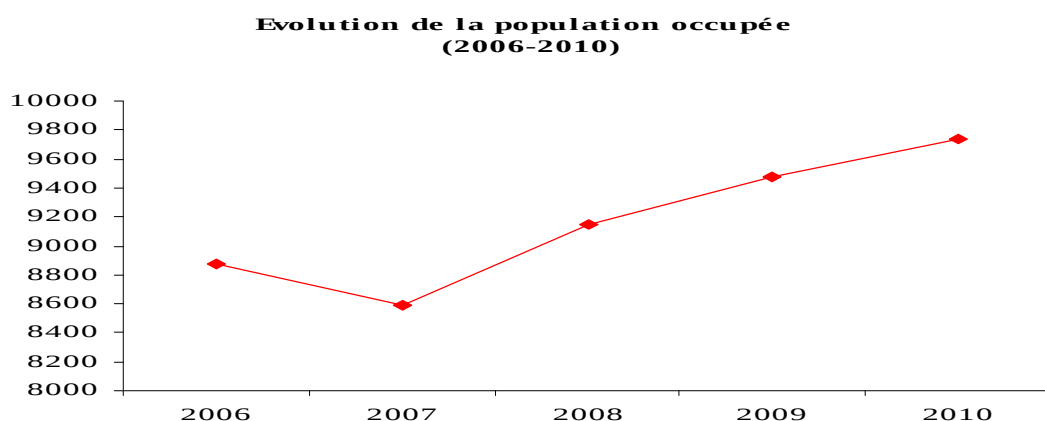
Le nombre d'emplois créés durant l'année 2009, s'élève à près de 1,460 millions dont 72% par l'administration publique et les entreprises et 28% dans le cadre des chantiers²⁸ de haute intensité de main d'œuvre (AIG et TUPHIMO)²⁹.

²⁸ Source : Services du Premier Ministère : Annexe de la déclaration de politique générale.

3.1.1 - La population occupée

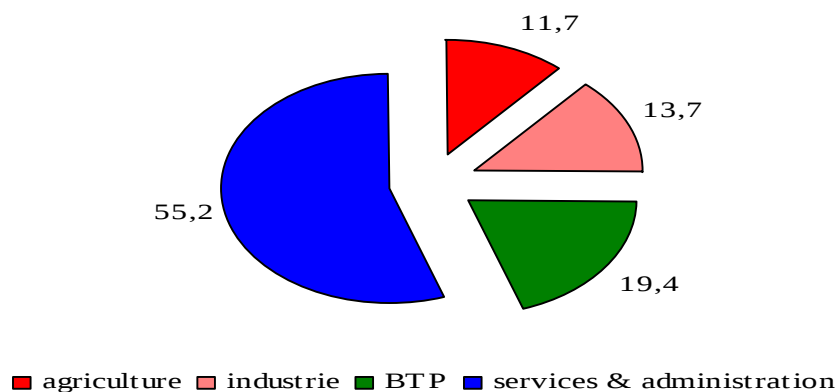
La population occupée s'élève à 9, 472 millions en 2009 selon l'enquête réalisée par l'ONS en décembre 2009. Ce chiffre traduit une évolution de l'ordre de 3,6% par rapport à 2008.

En 2010, la population occupée a atteint le chiffre de 9,735 millions soit un accroissement de 2,7% par rapport à 2009.



Elle est essentiellement concentrée dans les services (55%), suivie du BTP (19%), puis de l'agriculture et l'industrie avec respectivement 11,7% et 13,7%.

**répartition de la population occupée selon le secteur
d'activité en 2010**



Les emplois sont créés principalement dans le secteur des services, qui il faut le rappeler est un domaine de prédilection pour le développement des activités et des emplois informels. Ce secteur emploi en 2010 plus **de 55 % de la population occupée**.

Le secteur du BTP, un secteur pourvoyeur d'emplois en pleine expansion grâce aux politiques publiques engagées depuis une décennie en direction des infrastructures **absorbe plus de 19% de la population occupée**.

Cependant les secteurs du BTPH qui sont à la base de la relance économiques développée dans les plans sont confrontés à un déficit de main d'œuvre qualifiée des métiers de bases : coffreurs,

²⁹ Source services du premier ministère : Annexe de la déclaration de politique générale

ferrailleurs, enginistes et autres qualifications sur les corps d'états secondaires (menuisiers, plombiers, électriciens ...)

Ces déficits de métiers, bien que pris en charge par la carte de formation professionnelle, sont dévalorisés chez les jeunes par rapport aux nouveaux métiers « prestigieux » des TIC et des services qui connaissent un meilleur essor.

L'industrie quand à elle absorbe 13,7% de la population occupée. La population occupée dans ce secteur s'élève à 1 337 000 personnes soit 13,7% de la population occupée et un accroissement de 12% par rapport à 2009.

En 2009, une légère reprise de l'activité a été observée dans le secteur du textile, un secteur pourvoyeur d'emplois éprouvé au cours de ces dernières années par l'ouverture du marché et une concurrence déloyale. La production de ce secteur a augmenté de 1,2% dans le secteur public en 2009. Cette reprise est corroborée par les déclarations des industriels du textile³⁰ dans le secteur privé qui ont déclaré que leurs effectifs avaient augmenté.

Le secteur du textile et des industries manufacturières ont été les plus touchées par la mise en œuvre du Programme d'Ajustement Structurel et l'ouverture sur l'économie de marché. Ce secteur employait plus de 200 000 personnes au début des années 1990, en 2010 elle n'en occupe plus que 15 000³¹.

Le secteur de l'agriculture occupe en 2010, selon l'enquête ONS, 113 600 personnes soit 11,7% de la population occupée.

Ce chiffre est beaucoup plus élevé si l'on se réfère aux données du secteur qui utilise des définitions spécifiques aux activités agricoles. Pour la campagne agricole 2008-2009, la main d'œuvre agricole est évaluée par le secteur à 2 358 327 travailleurs³² répartis entre 94% d'hommes et 6% femmes qui exercent au niveau de 1 132 230 exploitations agricoles (en moyenne 2 travailleurs par exploitations) dont 98 410 exploitations hors sol.

La superficie agricole utile SAU est de 8 423 340 ha soit en moyenne 3,5 ha/travailleurs.

Les exploitations privées dominent avec 1 507 160 employés agricoles (64% du total) qui exercent dans 761 812 exploitations (67,3% du total) sur une superficie de 54,4 de la SAU totale. Les EAC viennent en seconde position avec 251 922 employés agricoles, soit 10,6% du total des employés agricoles, exerçant dans 29 958 exploitations (2,7% du total) dans 20,4% de la SAU nationale.

La valorisation de ce secteur figure parmi les secteurs prioritaires du plan de développement 2010-2014. Les programmes de développement rural et agricole prévoient la création de 1 210 000 emplois.

3.1.2 - La création d'emplois décents et productifs : un défi majeur

³⁰ Enquête d'opinion auprès des chefs d'entreprises (ONS, quatrième trimestre 2009)

³¹ Déclaration du représentant de la fédération nationale des textiles et du cuir

³² **Répartition des travailleurs de l'Agriculture** : 1 020 029 exploitants soit 43% du total des travailleurs dont 50 263 femmes chefs d'exploitations soit 5% du total des exploitants.

- 455 867 co-exploitants (19,3% du total) dont 39 175 femmes co-exploitants (8,5 % du total des co-exploitants).
- 377 103 ouvriers permanents soit 16% du total dont 16 226 femmes ouvrières permanentes soit 4,3% du total des ouvriers permanents.

La structure de la population occupée montre la persistance d'une tendance à la baisse des emplois permanents, en faveur des emplois temporaires, une tendance qui rejoint les tendances mondiales vers une plus grande flexibilité du travail et une prédominance des emplois à durée déterminée.

La proportion des salariés permanents est passée de 35% en 2008 à 33% en 2010, alors que celle des travailleurs non permanents est passée de 31% à 33%.

Le passage à une plus grande flexibilité du travail devait constituer un instrument de lutte contre le chômage, mais l'on observe aujourd'hui que les entreprises font des CDD une forme de recrutement abusive, rendant ainsi l'insertion professionnelle par une véritable acquisition d'expérience et de savoir faire, inaccessible à de nombreux jeunes, et notamment ceux recrutés dans le cadre des dispositifs d'emploi.

Si ces derniers ont l'avantage de bénéficier de la sécurité sociale, la précarité de l'emploi se conjugue encore à l'absence de couverture sociale pour de nombreux travailleurs activant dans le secteur informel. En 2008 plus de 50% de la population occupée n'était pas immatriculée à la sécurité sociale. L'absence de couverture sociale touche particulièrement les travailleurs salariés temporaires et apprentis.

Les exigences liées à la qualité des emplois créés, tranchent aujourd'hui avec l'analyse globale du chômage. Ils traduisent une évolution de la société en quête d'emplois garants d'un statut social pour de nombreux jeunes.

Il faut rappeler qu'à l'initiative de l'OIT, le concept de « travail décent » a été adopté par le Sommet mondial des Nations Unies en septembre 2005, et depuis il constitue avec le plein emploi et le travail productif le cœur des politiques nationales et internationales.

Encadré n°9 : Promouvoir le travail décent pour tous

Le travail est un facteur clé du bien-être économique des individus. Plus qu'une source de revenus, le travail contribue au progrès socio-économique et renforce les individus, leurs familles et leurs communautés. Ces progrès ne sont néanmoins possibles que si ce travail est décent. Le travail décent résume les aspirations des êtres humains au travail.

L'OIT propose un agenda pour le monde du travail, représenté par ses mandants tripartites, afin de mobiliser leurs ressources considérables en vue de réduire voire éradiquer la pauvreté.

L'OIT propose un agenda pour le monde du travail qui mobilise les immenses ressources de ses constituants - représentants des travailleurs, des employeurs et des gouvernements.

L'OIT dispense son soutien grâce à des programmes intégrés de travail décent, mis au point dans les pays, en coordination avec ses constituants tripartites. La mise en œuvre de l'Agenda pour le travail décent passe par l'application de quatre objectifs stratégiques, l'égalité entre hommes et femmes étant un objectif transversal :

1. **Créer des emplois** – l'économie doit générer des possibilités d'investir, d'entreprendre, de développer les compétences, de créer des emplois et des moyens de subsistance durables.
2. **Garantir les droits au travail** – obtenir la reconnaissance et le respect des droits des travailleurs. Tous les travailleurs, et en particulier les travailleurs pauvres ou défavorisés, ont besoin d'être représentés, de participer, et que des lois justes soient appliquées et servent leurs intérêts.
3. **Etendre la protection sociale** – promouvoir l'insertion et la productivité en garantissant à chaque homme et chaque femme des conditions de travail sûres, la jouissance de temps libre et de repos, la prise en compte de la famille et des valeurs sociales, l'accès à une juste indemnisation en cas de perte ou de diminution de revenus et l'accès à des soins médicaux adaptés.
4. **Promouvoir le dialogue social** – La participation d'organisations d'employeurs et de travailleurs fortes et indépendantes, est vitale pour améliorer la productivité, éviter les conflits au travail et construire des sociétés solidaires.

3.1.3 - Les mesures incitatives à la création d'emploi

Depuis 2000, une série de mesures en faveur de la création d'entreprise et la création d'emploi ont été mises en place par les autorités publiques. L'année 2009 a été marquée par le renforcement de ces mesures incitatives à travers de multiples dispositions (allègement des charges sociales, fiscales...) en faveur des jeunes promoteurs et en faveur des entreprises.

Devant la pression sociale sur l'emploi, de nouvelles mesures ont été introduites en février 2011 pour faciliter l'accès aux différents dispositifs en place et améliorer leur efficacité. Ces mesures s'articulent autour des dispositifs suivants :

Encadré n°10 : Les dispositifs d'emplois

L'aide à la création d'activité (ANSEJ- CNAC) par :

- Une réduction de leur apport personnel au titre du financement de l'investissement (ramené de 5% à 1% pour les investissements ne dépassant pas 5 millions dinars, et de 10% à 2% pour les investissements allant jusqu'à 10 millions dinars),
- L'élargissement du seuil maximal de bonification des taux d'intérêts sur le crédit bancaire (à savoir 80% au Nord et 95% au Sud et dans les Hauts Plateaux) aux activités dans le bâtiment, travaux publics et l'hydraulique (BTPH) et l'industrie de transformation,
- L'extension des périodes de différés à une année sur le remboursement des intérêts et de 3 années sur le paiement du principal du crédit bancaire,
- L'octroi d'un crédit supplémentaire sans intérêt de 500.000 DA pour la location du local destiné à l'activité, ou pour l'acquisition d'un véhicule aménagé en atelier, lorsqu'il s'agit d'une activité professionnelle par les diplômés de la formation professionnelle,
- L'octroi d'un crédit supplémentaire et sans intérêt de 1 million de dinars pour la location d'un local destiné à servir de cabinet médical, d'architecte, d'avocat ou autres, pour un minimum de deux diplômés universitaires,
- L'instauration d'une période de trois années durant laquelle la micro entreprise évoluera graduellement vers une fiscalisation totale à l'issue de la période d'exonération,
- la réservation d'un quota (20% minimum) de contrats publics locaux aux micro entreprises,

- les micro- crédit (ANGEM), par :

- le relèvement de 30.000 DA à 100.000 DA du montant du crédit sans intérêt, alloué à l'acquisition de matières premières,
- le relèvement de 400.000 DA à 1 million de dinars du montant du crédit destiné à l'acquisition de petits matériels et équipements pour les personnes désireuses d'exercer une activité manuelle.

- le DAIP :

- la durée du contrat de placement passe de 1 année à 3 années, lorsque l'employeur est une administration, avec possibilité de renouvellement,
- le contrat d'insertion des diplômés de la formation professionnelle auprès des entreprises du secteur économique pour une durée de douze mois est désormais renouvelable,
- Le dispositif du Contrat de travail aidé (CTA) enregistre quant à lui, les améliorations suivantes:
 - les diplômés universitaires et les techniciens supérieurs placés auprès d'un opérateur économique durant trois années, conserveront la même contribution publique à leur salaire de poste au lieu du système actuel basé sur une réduction annuelle progressive de ce concours public ;
 - les sortants de l'éducation nationale et de la formation professionnelle placés auprès des opérateurs économiques, bénéficieront d'une période de placement de 3 années au lieu de deux, avec suppression de la dégressivité sur la subvention publique versée à leur salaire de poste.

- **Les emplois d'attente**

- Fusion du dispositif de « l'Indemnité pour activité d'intérêt général » (IAIG) avec le « Dispositif d'activités d'insertion sociale » (DAIS) de sorte à offrir aux personnes sans revenu une activité partielle et temporaire en contrepartie d'une allocation conséquente,
- Extension de la durée (douze mois au lieu de neuf) et du domaine d'utilisation du dispositif de Travaux à haute intensité de main-d'œuvre «TUP HIMO»;

Le programme « 100 locaux par commune » qui a connu des difficultés d'application, s'est vu relancé par la levée des conditionnalités qui avaient été fixées. Par ailleurs, une enveloppe budgétaire complémentaire de 2 milliards de dinars pour 2011 et 2012, est allouée au titre des Programmes Communaux de Développement (PCD) pour l'aménagement de « marchés de proximité » destinés à accueillir les jeunes exerçant une activité commerciale informelle.

Ces mesures viennent ainsi renforcer, consolider mais également créer une plus grande synergie entre les multiples dispositifs de l'emploi, en cours depuis deux décennies. Le processus d'harmonisation entamé devrait aboutir à un guichet unique pour l'ensemble des dispositifs.

Par ailleurs, **l'abattement des charges patronales de cotisation** à la sécurité sociale, pris en charge par l'Etat a été augmentée. Celui-ci passera de 56% à 80% dans les wilayas du nord du pays, et de 72% à 90% dans les wilayas des Hauts Plateaux et du sud du pays.

3.1.4 - Les dispositifs d'emploi

Le rôle de l'Etat dans la lutte contre le chômage reste essentiel depuis une vingtaine d'années. Il apparaît à travers la mise en place de nombreux dispositifs. Ces dispositifs qui relèvent du Ministère de la Solidarité Nationale et de la Famille et du Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale sont gérés par l'ANSEJ, l'ADS, la CNAC et l'ANGEM³³.

- La Commission nationale de promotion de l'emploi installée en 2010 est chargée de suivre et d'évaluer l'application des plans et programmes de promotion de l'emploi et des programmes sectoriels, ainsi que de la régulation du marché du travail, notamment en ce qui concerne le développement des qualifications et l'adéquation formation emploi.

Les efforts de l'Etat en direction de l'emploi des jeunes ont contribué dans une large mesure à atténuer le chômage depuis une vingtaine d'année. Cependant, la question de la qualité des emplois créés en général et celle la couverture sociale des emplois informels pèsent encore lourdement sur le climat social.

En 2010, la lutte contre le chômage et la création d'emplois décents continuent de focaliser les efforts des autorités publiques.

33

- l'ANSEJ : crée en 1996 (décret exécutif N° 96-296 du 8 septembre) sous tutelle du MTESS.
- l'ADS, crée en 1996(décret exécutif n° 96-232 du 29 juin 1996).
- la CNAC créée en 1994(décret 94-188 du 6/07/1994).
- l'ANGEM est un dispositif crée en 2004 et qui a pour mission principale l'accompagnement, le soutien et le suivi des micro-crédits. Ces derniers concernent toute personne âgée de 18 ans et plus, sans revenu ou disposant de revenus instables et irréguliers. L'apport personnel varie entre 3 et 5% en fonction de la qualification du bénéficiaire et de la localisation du projet.

En 2010, près de 531000 emplois dont 130 000 diplômés ont été créés par les dispositifs relevant du secteur du Travail, de l'emploi et de la Sécurité Sociale. Parmi les postes d'emploi créés, 60.133 ont été créés à travers l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ), 15.804 par la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) et 181.839 emplois créés dans le cadre de l'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM). Il faut ajouter les emplois créés dans le cadre de la solidarité nationale à savoir les AIG, les micro- crédits, les TUPHIMO, les ESILS.

Les pouvoirs publics ont consacré 150 Milliards de DA aux politiques publiques de l'emploi au cours de la période 2005-2009.

La mise en place de mécanismes pouvant contribuer à l'amélioration de l'employabilité des demandeurs d'emplois constitue aujourd'hui l'une des principales préoccupations des autorités publiques et des syndicats.

C'est dans ce cadre qu'un nouveau Dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle (DAIP) a été mis en place en juin 2008 et a permis en 2009 la création de plus de 277 600 emplois

Le DAIP distingue trois catégories de demandeurs d'emploi, à savoir :

- les diplômés universitaires ;
- les chômeurs ayant fait des études secondaires ou étant diplômés des centres de formation professionnelle.
- les chômeurs sans qualifications.

Le nombre de jeunes recrutés selon ces formules ne doit pas dépasser 15% de l'effectif des entreprises. Les prévisions pour la période 2010-2014 escomptent le placement de 300.000 demandeurs d'emplois par an, dans le cadre du Dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle (**DAIP**) et sur une création annuelle moyenne de 100.000 emplois par les dispositifs de soutien à la création de micro entreprises gérés par l'ANSEJ et la CNAC.

Le DAIP a absorbé 22 Milliards de DA en 2009 ; ce montant a été porté à 24 milliards de DA en 2010, il atteindra 28 milliards DA en 2011.

3.1.5 - La régulation du marché du travail

Le champ de couverture des services publics de l'emploi s'est amélioré au cours de ces dernières années, particulièrement avec la mise en place de nouvelles conditions d'accès aux dispositifs d'emploi.

En effet, les demandes d'emploi qui transitent par l'ANEM ont atteint 1 176 156 en 2010 traduisant ainsi à la fois une meilleure pénétration du marché de l'emploi par les services publics, et un engouement des jeunes vis à vis des nouveaux dispositifs mis en place.

Les offres d'emploi transitant par l'ANEM quant à elles s'élèvent à près de 180 000 en 2010 soit 21% de la demande d'emploi. Il y a lieu de noter l'intervention récente d'agences de placement de statut privé sur le marché de l'emploi, le monopole n'étant plus dévolu à l'ANEM.

Globalement, les placements s'élèvent à 179821 en 2010 soit 16% de la demande d'emplois. La pression de l'offre de main d'œuvre sur le marché du travail, mais également la question

récurrente de l'adéquation formation emploi sont les principales entraves à des placements plus nombreux.

L'amélioration de la qualification des ressources humaines et de leur employabilité reste une préoccupation majeure des pouvoirs publics et des entreprises. Il faut souligner que les entreprises privées (32%) autant que publiques (56%) jugent le niveau de qualification du personnel insuffisant et ce, quel que soit le secteur d'activité³⁴.

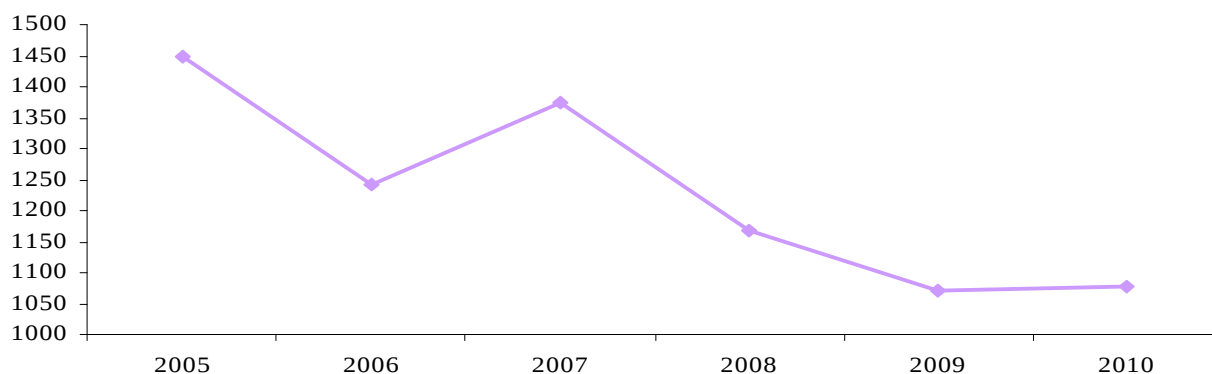
Le nouveau dispositif d'aide à l'insertion professionnelle intègre cette préoccupation par des actions de formation et de perfectionnement sur site en vue d'améliorer l'employabilité des jeunes ainsi qu'à travers les contrats « formation – emploi » et les stages de formation dans les établissements relevant du secteur de la formation professionnelle

3.2 : Les caractéristiques du chômage

La tendance à la baisse du chômage enregistrée depuis près d'une décennie se poursuit sous l'effet principal des politiques publiques de l'emploi. Le taux de chômage est passé de 11,3% en 2008 à 10,2% en 2009, pour atteindre 10% en 2010. Le nombre de chômeurs est passé quant à lui de 1 169 000 en 2008 à 1 072 000 en 2009 soit une baisse de plus de 8%.

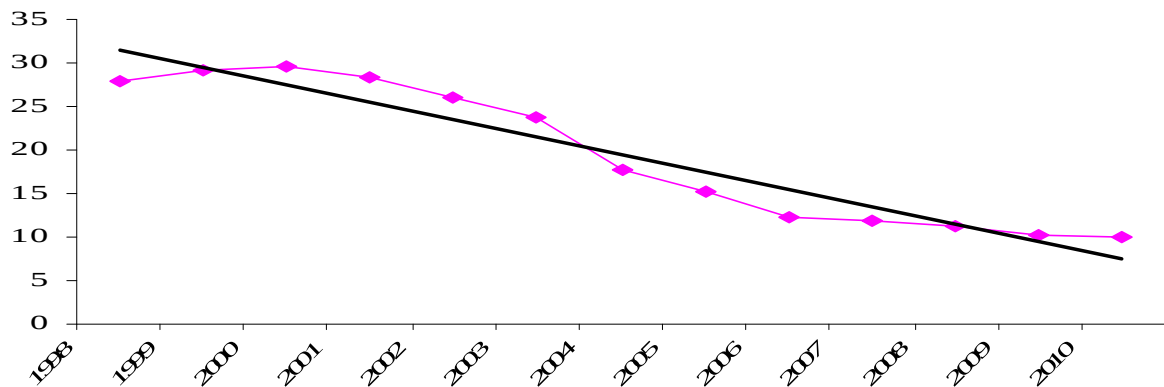
En 2010, et toujours selon les résultats de cette enquête, l'on enregistre une légère hausse du nombre de chômeurs qui est passé de 1 072 000 en 2009 à 1 076 000 en 2010, soit une hausse de 4 000 chômeurs.

**Evolution du nombre des chômeurs
(2005-2010)**



³⁴ Source : enquête de l'ONS sur la situation et les perspectives dans l'industrie au quatrième trimestre 2009.

**Evolution du taux de chômage
(1998-2010)**



Le taux de chômage chez les jeunes malgré une baisse significative en termes de tendance au cours de ces dernières années, reste encore élevé et justifie l'intervention de l'Etat dans la lutte contre le chômage, à travers les nombreux dispositifs mis en place. En effet, c'est grâce à ces dispositifs que le taux de chômage a baissé au sein de la population jeune, passant de plus de 51% en 2001 à 23% en 2010 chez les moins de 20 ans.

C'est chez les moins de 20 ans que le chômage est le plus élevé avec un taux supérieur à 23,2% en 2009 et 2010, expression des déperditions scolaires qui viennent gonfler chaque année le niveau de l'offre de main d'œuvre.

Au niveau mondial, le taux de chômage chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans s'établit à 12,6 % en 2010, soit 2,6 fois plus que le taux de chômage des adultes. En Algérie, le taux de chômage chez les jeunes est 3 fois plus élevé que celui des adultes.

Le chômage des universitaires est le plus élevé et prend de l'ampleur. Le taux de chômage chez les diplômés de l'enseignement supérieur a atteint 20.3% en 2010.

Parmi les diplômés, ce sont ceux issus des sciences sociales qui éprouvent le plus de difficultés à s'insérer dans le monde du travail. Le taux de chômage dans cette catégorie a atteint 28,7% en 2010.

En revanche, chez les « sans instruction » le taux de chômage est faible et il continue de baisser passant de 3% en 2009 à 1% en 2010. Cet écart s'explique par le niveau d'exigence plus élevé chez les universitaires par rapport à la rémunération, à la mobilité géographique et la pénibilité des tâches.

D'une manière générale les chômeurs sont prêts à accepter des emplois inférieurs à leurs aptitudes professionnelles (74,3%) ou mal rémunérés (60,3%)³⁵, expression de l'évolution des besoins et des mentalités face à la tension sur le marché du travail.

Par ailleurs, la durée du chômage reste élevée, elle est supérieure à deux années en moyenne.

³⁵ Enquête ONS : « activité, emploi et chômage » N° 541

Chapitre IV : Le Genre

Introduction

Le principe d'égalité entre les hommes et les femmes n'a cessé d'être proclamé à travers les différentes conventions et conférences internationales, ainsi qu'au niveau national à travers la constitution et la législation.

L'égalité est non seulement l'un des fondements des droits humains, elle est également reconnue comme étant une condition essentielle à l'atteinte des objectifs de développement humain.

Le présent chapitre a pour objet l'évaluation de la place et du rôle conquis par les femmes dans l'accès à l'éducation, à la santé et au revenu et, partant, des avancées réalisées, même si elles paraissent insuffisantes, dans leur participation à la vie économique, sociale et politique du pays.

Ainsi, seront examinées :

- La situation du genre en 2010, au regard des Objectifs du Millénaire pour le Développement ;
- L'accès des femmes aux différents dispositifs publics d'aide et de soutien à l'emploi ;
- Les caractéristiques de l'entrepreneuriat féminin à travers l'exploitation de deux enquêtes nationales y relatives.

Section 1. La situation du genre au regard des Objectifs du Millénaire pour le Développement

Pour rappel, les OMD définissent et quantifient des priorités essentielles du développement humain, selon un consensus réalisé au niveau international lors du Sommet du Millénaire tenu en septembre 2000.

La publication du second rapport national sur les OMD (2010), offre l'opportunité de mettre en exergue les progrès accomplis tout en faisant ressortir les axes à renforcer pour atteindre les buts fixés par la Déclaration du Millénaire.

« Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes », tel est l'objectif numéro trois (OMD 3) assorti de la cible 4 : « Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard ».

L'évaluation des progrès, réalisée au moyen des quatre (4) indicateurs retenus, montre que les filles ont très largement accès à l'éducation et à la formation.

1.1. Rapport filles/garçons dans le système d'éducation et de formation en 2009 et 2010

L'examen des données statistiques permet de relever une légère prédominance des effectifs masculins au niveau de **l'enseignement primaire et moyen**, par rapport aux effectifs féminins à l'instar de leurs proportions respectives à la naissance.

Ainsi, dans **l'enseignement primaire**, les filles représentent 47,37% sur un effectif global de 3,346 millions d'enfants âgés entre 6 et 11 ans, inscrits au niveau des établissements scolaires. La tendance est également observée au niveau de **l'enseignement moyen** dans des proportions quasiment similaires avec 48,95% de filles sur 2,980 millions d'élèves.

Néanmoins, il est relevé une nette supériorité des filles dans **l'enseignement secondaire** avec une proportion de 57,56 % ; ceci traduit l'importance de l'effectif féminin ayant eu accès à l'université.

Les efforts consentis en matière d'éducation se sont soldés par l'amélioration du taux brut de scolarisation dans l'enseignement obligatoire qui a atteint 95,38% en 2010. Chez les garçons, ce taux est de 96,19 % supérieur à celui des filles de 1,66 point de pourcentage.

La formation professionnelle, un instrument d'amélioration des qualifications et aptitudes professionnelles contribuant à l'autonomisation de la femme.

L'effectif féminin, placé en position de formation et de qualification sur tout le territoire national, s'élève, au 31.12.2010, à 282.129 stagiaires soit 44,8 % de l'ensemble des inscrits en formation.

L'élément féminin handicapé, se situe à hauteur de 34 % des effectifs handicapés en formation. On enregistre 1715 jeunes handicapés en formation dont 606 filles en 2009 et 1827 dont 625 filles en 2010.

Dans le milieu carcéral, un effectif de 20.852 détenus, dont 761 femmes ont suivi une formation professionnelle en 2008-2009, leur permettant de réussir leur réinsertion dans la société. Pour l'année 2009-2010, l'effectif des détenus ayant bénéficié d'une formation professionnelle est de 26.547, dont 835 femmes.

Le nombre de filles dans **l'enseignement supérieur** a, depuis quelques années, dépassé celui des garçons tant pour ce qui est des inscrits que des diplômés.

En effet, en 2010/2011, la proportion des filles inscrites dans l'enseignement supérieur représente 58,1% de l'ensemble des étudiants. En graduation, cette proportion est de 59,50% des inscrits et de 65,10 % des diplômés.

Par filière, les jeunes femmes sont majoritaires dans les sciences médicales (62%), dans les sciences de la nature et sciences de la terre (70,6%) et dans les sciences humaines et sociales (63,8%).

En post-graduation, l'effectif féminin est légèrement inférieur à celui des hommes (48,1% toutes branches confondues).

1.2. Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes

De façon globale, la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre l'analphabétisme adoptée en 2005 par le gouvernement, s'est traduite par une réduction relativement lente mais constante du taux d'analphabétisme des personnes âgées de 10 ans et plus. Ainsi, de 22,10% en 2008, ce niveau est descendu à 20,56% en 2009 et à 19,22% en 2010 ; le taux est toutefois plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain.

Les femmes réalisent de meilleurs résultats puisque leur taux a régressé de 4,49 points de pourcentage, alors que pour les hommes il n'a baissé que d'un point de pourcentage. Ce qui n'a cependant pas suffi à supprimer les disparités de genre dans ce domaine, dans la mesure où ce taux se situe encore à 23,82% pour les femmes alors qu'il est de 14,78% pour les hommes en 2010.

Au final, des taux de scolarisation élevés et une diminution progressive du nombre d'adultes analphabètes ont de fait entraîné une nette amélioration en matière d'alphabétisation de la population, et plus particulièrement chez les jeunes générations.

Selon le RGPH de 2008, le taux d'analphabétisme des jeunes âgés de 15-24 ans est de 6,2% soit un effectif de 460.000. Chez les femmes, ce taux de 8,2 % est deux fois supérieur à celui des hommes (4,2%).

Par strate, le taux d'analphabétisme des femmes âgées de 15-24 ans est de 16,2 % en milieu rural contre 3,7 % en milieu urbain.

1.2. Pourcentage des femmes salariées hors agriculture

Actuellement, plus de 1,45 million de femmes algériennes occupent des emplois, le plus souvent qualifiés principalement dans l'éducation, la santé, la magistrature, la police nationale et l'armée nationale populaire.

Selon l'enquête sur l'emploi de l'ONS de l'année 2010, le taux d'occupation de la population féminine est de 15,3%, et la population active féminine se situe à 16,8%.

La progression qualitative et quantitative de l'emploi féminin dans les différentes filières reste constante, à l'exception des aides familiales dont le nombre a chuté de 23,9% en 2008 à 16,28% en 2009.

Le salariat permanent attire le plus les femmes, qui y sont présentes à hauteur de 18,08 %, sur un effectif global de salariés de 3,13 millions.

Les femmes représentent 15,75% des employeurs et indépendants (professions libérales) sur un total de 2,76 millions. Le nombre de femmes, ayant effectué des études universitaires, représente 64,31% du total des chômeurs.

L'élément féminin dans l'administration représente 28,3% de l'effectif des agents, soit 454.293, et 8,27% de l'effectif des personnels occupant des fonctions supérieures de l'Etat, soit 5649 (Ministres, Secrétaires Généraux et Chefs de Cabinet de Ministère, Ambassadrices, Walis, cadres d'administration centrale et d'Institutions et organismes publics, et cadres des collectivités locales).

S'agissant de la fonction publique, il s'agit, plus particulièrement, des secteurs de :

- l'enseignement, où l'encadrement pédagogique de la mission d'éducation est féminisé à plus de 50% au niveau des trois paliers, primaire, moyen et secondaire.

Celui de l'administration des établissements scolaires est en revanche, davantage confié aux hommes, à plus de 93% dans l'enseignement primaire, de 75% dans l'enseignement moyen et de 72% dans l'enseignement secondaire.

- la justice, où l'encadrement de cette mission, fait ressortir un taux de féminisation de la profession de 37,7% en 2009. ce taux s'explique par l'effectif croissant de femmes qui accèdent annuellement à l'Ecole Supérieure de la Magistrature. A titre d'illustration, les fonctions supérieures occupées par des femmes se présentent comme suit :

- 01 présidente de Conseil d'Etat ;
- 03 présidentes de Cour sur 34 ;
- 34 présidentes de tribunaux sur 194 ;
- 67 juges d'instruction sur 317 ;
- 04 présidentes de section à la Cour suprême sur 16 ;
- 02 présidentes de section au Conseil d'Etat sur 5.

- la santé, où l'encadrement de la fonction médicale et paramédicale, a enregistré une nette évolution tout au long de la décennie écoulée :

- Maître-assistants, plus de 50% ;
- Paramédical et cadres gestionnaires d'établissements, plus de 48% ;
- Docents, praticiens médicaux et professeurs représentent respectivement 37,83% 28,3% et 25,86%.

- l'élément féminin est, également intégré dans les différents corps constitués de l'Etat, notamment, l'Armée Nationale Populaire avec la nomination d'une femme au grade de Général, la Sûreté Nationale (11.169 femmes), la Protection Civile, la Gendarmerie Nationale, les Douanes et les Transmissions Nationales.

- l'emploi féminin dans le secteur de la communication et de l'information représente 26% des effectifs.

1.3. Proportion de sièges occupés par les femmes au Parlement

La femme algérienne est présente aux deux chambres du Parlement, à travers 30 députées à l'Assemblée Populaire Nationale, soit 7,71% et avec 7 sénatrices au Conseil de la Nation, soit 5,14% des sièges occupés.

Afin de renforcer la représentation de la femme au Parlement, le Président de la République a pris la décision d'insérer la promotion du rôle politique de la femme dans l'amendement constitutionnel du 12 décembre 2008 (article 31 bis). Mesure s'inscrivant en droite ligne avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement et les instruments juridiques internationaux pertinents que l'Algérie a ratifiés. La promulgation de la loi d'application de l'article 31 bis de la Constitution est prévue pour l'année 2011³⁶.

Section 2. L'accès des femmes à un revenu à travers les dispositifs publics d'aide et de soutien à l'emploi, et un exemple de coopération internationale

³⁶ Au moment de la publication du présent rapport, des débats intenses se déroulent au sein du Parlement, de la société civile et des partis politiques, sur les modalités de représentation des femmes au sein des assemblées élues et la détermination des quotas.

Dans le cadre de la politique nationale de lutte contre le chômage et de promotion de l'emploi, divers dispositifs ont été mis en place durant les quinze dernières années, prioritairement en direction des jeunes.

Ces dispositifs sont destinés et sans discrimination, aux hommes et aux femmes.

Une évaluation de leur mise en œuvre, à fin 2009 et fin 2010, permet d'ailleurs de mettre en relief la part significative de femmes parmi les bénéficiaires, à travers les exemples développés ci-après (microcrédit, filet social et emploi des jeunes).

2.1. Le microcrédit

Prenant appui sur l'expérience internationale dans ce domaine, le dispositif du microcrédit a pour objectif de lutter contre le chômage et la précarité dans les zones urbaines et rurales en favorisant l'auto-emploi, le travail à domicile et les activités artisanales et de métier.

Ce faisant, il participe en particulier à la stabilisation des populations rurales par l'émergence et le développement d'activités économiques de production de biens et de services à l'échelle individuelle et familiale, favorisant ainsi l'intégration sociale des populations ciblées.

La mise en œuvre du dispositif du microcrédit est assurée par un organisme public créé à cet effet, en l'occurrence l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit ou ANGEM.

Encadré n°11 : Le Dispositif du Microcrédit

Le Micro crédit est un **prêt** destiné aux projets dont le **coût** est de :

- **100.000,00 DA**, au titre de la création d'activité par l'achat de matières premières (Prêt non rémunéré, entièrement financé par l'ANGEM) ;
- **1000.000,00 DA**, au titre de la création d'activité par l'acquisition de petits équipements et matières premières de démarrage (Ce prêt est financé par la banque à hauteur de 70%, par l'ANGEM à hauteur de 29% et par le promoteur à hauteur de 1%).

Son délai de remboursement peut aller d'une année à cinq ans (12 à 60 mois).

Il est destiné aux **femmes au foyer** et aux citoyens **sans revenus** ou disposant de revenus **instables et irréguliers**. Il vise l'intégration économique et sociale des populations ciblées à travers la création d'activités de production de biens et de services.

Les Conditions d'éligibilité au Micro Crédit :

- Être âgé de 18 ans et plus ;
- Etre sans revenus ou disposant de petits revenus instables et irréguliers ;
- Avoir une résidence fixe ;
- Disposer d'une qualification matérialisée par un diplôme, ou un titre équivalent reconnu ou bien, posséder un savoir faire prouvé en relation avec l'activité projetée ;
- Ne pas avoir bénéficié d'une autre aide à la création d'activités.
- Mobiliser, pour le financement de type triangulaire (ANGEM, banque, promoteur), un apport personnel de 1% du coût global qui ne saurait dépasser les 1000 000 DA, au titre de l'achat de matières et de l'acquisition de matériels ;
- Cotiser au FGMMC dans le cas où le promoteur sollicite un crédit bancaire ;
- S'engager à rembourser le montant du prêt et des intérêts à la banque selon un échéancier arrêté ;
- S'engager à rembourser à l'ANGEM, le montant du PNR selon un échéancier arrêté.

Aides et avantages accordés aux bénéficiaires du Micro Crédit :

- Soutien, conseil, assistance technique et accompagnement des promoteurs sont assurés par l'ANGEM dans le cadre de la mise en œuvre de leurs activités ;
- Le crédit bancaire est accordé avec un taux d'intérêt réduit à la charge du bénéficiaire (20 à 5 % du taux débiteur

appliqué par les banques et les établissements financiers). La différence avec le taux d'intérêt commercial est prise en charge par le trésor public ;

- Un prêt non rémunéré (PNR), équivalent à 29 % du coût global du projet peut être accordé si ce dernier est équivalent à 1000.000, 00DA.
- Pour l'achat de matières premières, le PNR est fixé à 100% du coût global du projet qui ne saurait dépasser les 100.000 DA.

De par sa nature et le niveau de crédit accordé, ce dispositif a rencontré un fort engouement auprès des « femmes au foyer » car leur permettant à la fois de concilier leur rôle de mère de famille avec une activité rémunératrice.

De plus, les activités de l'artisanat (tapisserie, peinture sur soie, broderie, habillement), le plus souvent financées dans le cadre du micro crédit, se pratiquent aisément à domicile.

Ainsi, un bilan arrêté au 31.12.2010 fait état de 117.441 femmes bénéficiaires du microcrédit sur 130.550 demandes « féminines », soit un taux de satisfaction de 89,96% pour la période 2005-2010.

Ceci dénote de la crédibilité des femmes et des choix judicieux des créneaux d'activités pour lesquels elles optent.

La prépondérance du nombre de femmes au niveau des activités artisanales et de celle relevant de l'industrie est encore confirmée. Qu'il soit comparé à celui des hommes, au niveau de ces deux créneaux, ou qu'il soit déterminé au niveau de la même population de femmes, le nombre d'activités artisanales et industrielles demeure le plus élevé.

Un projet financé dans le cadre du dispositif micro crédit permet de générer, théoriquement, près de 1,5 emploi en moyenne. Le nombre d'emplois féminins créé par les femmes suite au lancement de leurs activités est souvent supérieur à celui des hommes.

L'encouragement de la présence de la femme dans la sphère économique se mesure également au nombre de micro-entreprises créées dans le cadre des dispositifs publics de soutien à la création d'activités. On peut relever la création de 8.774 micro-entreprises durant la période 2005-2009 par des femmes dans le cadre de ces dispositifs.

2.2. Le filet social (IAIG)

Au titre du dispositif du filet social, mis en place au milieu des années 90, deux types d'indemnités sont versés, l'allocation forfaitaire de solidarité (AFS), et l'indemnité pour activités d'intérêt général (IAIG).

Seule l'IAIG est conditionnée par l'exercice d'un travail auprès soit de collectivités territoriales, soit d'associations, soit d'administrations diverses.

Même si elles ne sont pas majoritaires, les femmes s'y investissent largement puisque pour les exercices 2009 et 2010 elles représentent près de 42% des bénéficiaires.

Leur répartition par tranche d'âge montre que ce dispositif touche en nombre important (68,4%) des femmes jeunes (âgées entre 18 et 40 ans).

En outre, 57,2% d'entre-elles possèdent une qualification professionnelle alors que cette proportion n'est que de 30% chez les hommes.

2.3. L'emploi des jeunes

De nombreuses mesures destinées à favoriser l'emploi des jeunes existent dont les plus connus sont le DAIP, le CTA, le CPE³⁷ et les ESIL³⁸

Pour le CPE, il se dégage une proportion plus importante de jeunes diplômés de sexe féminin insérés dans le cadre de ce programme pour l'année 2009 avec un taux annuel moyen de 65,8% contre 34,2% pour les hommes.

Les jeunes femmes diplômées universitaires insérés dans le cadre du programme C.P.E 2009 sont plus nombreuses (74,5%) par rapport aux Techniciens Supérieurs (25,5%).

L'analyse de l'impact du programme C.P.E 2009 sur les bénéficiaires femmes selon la filière de formation montre que le dispositif a bénéficié en premier lieu, aux diplômées titulaires d'une licence en lettres, sciences humaines et juridiques avec un taux annuel moyen de 47,6% ; viennent ensuite celles qui possèdent un diplôme en Economie, Statistiques et Planification (21,1%). Les titulaires de diplômes supérieurs en informatique, technologies et sciences exactes ainsi que les docteurs en médecine, en chirurgie dentaire et les pharmaciens occupent une part non négligeable avec respectivement 16,1% et 6,3% des placements réalisés au titre du programme CPE 2009.

Dans le cadre du dispositif E.S.I.L, 54,3% des bénéficiaires sont des femmes contre 45,7% des hommes. La majorité des jeunes femmes insérées dans ce dispositif est employée par trois secteurs prédominants :

- 1) Administration, Collectivités locales : 53,1% ;
- 2) Services : 19,8% ;
- 3) Education : 13,0%.

La répartition des jeunes femmes insérées dans le cadre du dispositif E.S.I.L 2009 par niveau d'instruction, montre que le dispositif bénéficie en majorité à une catégorie dont le niveau d'instruction ne dépasse pas le secondaire (78,6%).

Les femmes possédant un niveau de techniciens et techniciens supérieurs représentent un taux moyen de 19,3%.

Le dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP) englobe, dans le secteur économique, 107.388 femmes réparties entre les contrats d'insertion des diplômés (58.382), les contrats d'insertion professionnelle (39.657) et les contrats de formation insertion femmes (9.349).

2.4. Le projet PADESL – NEA en coopération avec l'Union Européenne

Le Projet d'Appui au Développement Socio-économique Local dans le Nord - Est de l'Algérie (**PADESL-NEA**) vise à contribuer aux efforts de lutte contre la pauvreté.

L'objectif spécifique du projet est d'enclencher et de soutenir un processus autonome de développement local durable dans un territoire particulièrement défavorisé composé de 50

³⁷ - DAIP : Dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle

- CTA : Contrat de Travail Aidé

- CPE : Contrat de Première Embauche

³⁸ ESIL : Emplois Saisonniers d'Initiative Locale

communes réparties dans **06** wilayas du Nord - Est de l'Algérie (Batna, Biskra, Jijel, Khenchella, Souk-Ahras, Mila).

Le projet s'organise autour de trois (**03**) grands axes d'intervention agissant de manière intégrée :

Composantes	Objectifs
Développement local et renforcement institutionnel (D.L.R.I)	☐ Développer des stratégies de développement local avec la participation active des populations des 50 communes. ☐ Renforcer les capacités des personnes et des institutions locales, régionales et centrales ainsi que celles des organisations communautaires dans le domaine du développement local
Améliorer les infrastructures socio-économiques locales (D.I.S.E.L)	☐ Identifier des actions pour répondre aux besoins des populations en matière d'infrastructures et services de base permettant d'améliorer la qualité et le niveau de vie, tout en développant des opportunités de création d'emploi
Promouvoir les activités productives (P.A.P)	☐ Fournir des réponses aux demandes les plus importantes des populations ciblées, par le développement de l'emploi et la création d'un environnement favorable pour générer des revenus complémentaires à travers le financement des activités productives

Depuis le démarrage du projet, la composante « **P.A.P** » a permis :

- L'encadrement et le financement de **63** associations de bénéficiaires ;
- Le financement d'un portefeuille de **1.230** micro - projets d'activités productives. La typologie dominante touche les secteurs de l'élevage (41%), les services (24%), la couture (13%) et le petit commerce (12%).

La répartition par sexe des projets de micro-activités financées montre que le taux de financement des projets émanant des femmes est légèrement plus important que celui relatif aux hommes bien que le nombre de projets retenus soit inférieur, 467 contre 763. Le détail est indiqué dans le tableau ci-dessous.

- **2.066** emplois ont été soutenus ou créés à travers les **1.230** micro-activités financées (une moyenne de 1 à 2 postes d'emploi par activité), dont :

- **1.125** de sexe masculin (54,4%) ;
- **941** de sexe féminin (45,5%).

Tableau 20 : Nombre de projets validés et financés par genre.

Typologie	Projets validés	Projets financés	Taux
Hommes	992	763	76,9%
Femmes	563	467	82,9%
Total	1 555	1 230	79,1%

Source : Projet PADESL

Section 3. L'Entreprenariat féminin et ses caractéristiques

De nos jours en Algérie les femmes apparaissent très présentes dans la vie économique. On les trouve dans tous les secteurs, aussi bien dans ceux traditionnellement « féminins » comme l'enseignement ou la santé, mais aussi comme juge, chirurgien, ingénieur de production, commissaire de police, chef d'entreprise³⁹.

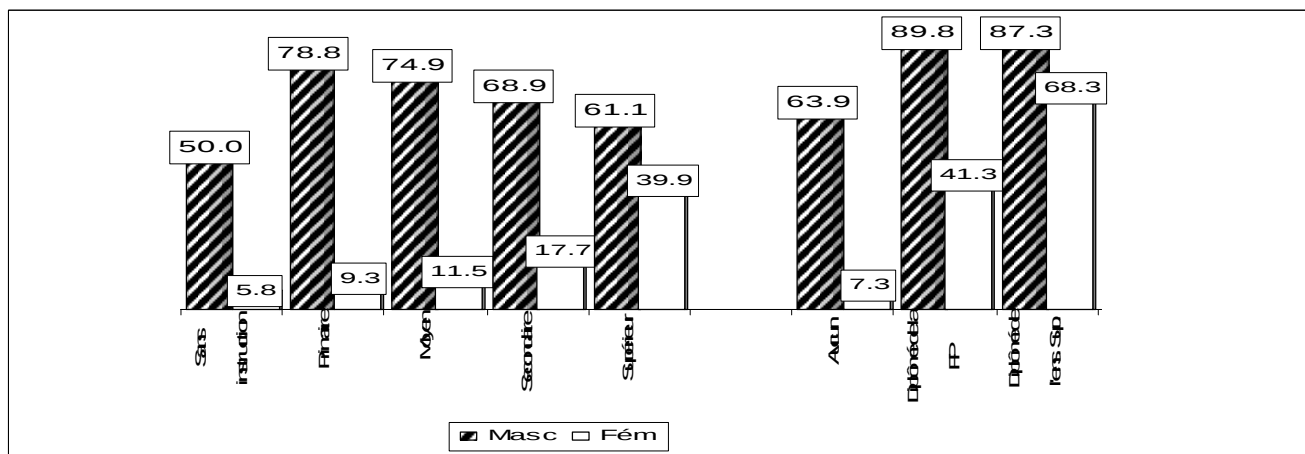
Les éléments d'une enquête effectuée par l'ONS font ressortir d'importantes disparités selon le sexe, le milieu de résidence et le niveau d'instruction, ces facteurs conditionnent le comportement de la population vis à vis du marché du travail.

En Septembre 2010, **la population Active du moment**, au sens du BIT, est estimée à 10 812 000 personnes. Le taux de participation à la force de travail de la population âgée de 15 ans et plus (ou taux d'activité économique) s'établit à 41.7 % ; 68.9 % auprès des hommes et 14.2 % chez les femmes.

Le taux de participation à la force de travail des femmes résidant en milieu urbain est nettement supérieur à celui des femmes vivant en zone rurale (respectivement 16.3 % et 9.9 %). Par ailleurs, c'est le niveau d'instruction élevé et l'obtention de diplôme (notamment universitaire) qui semblent constituer les éléments les plus déterminants pour l'insertion de la femme dans le marché du travail. Le taux d'activité des femmes universitaires avoisine 40 %, alors qu'il atteint 68.3 % auprès de celles qui ont un diplôme universitaire.

Taux d'activité économique de la population âgée de 15 ans et plus selon le sexe, le niveau d'instruction et le diplôme (en %)

³⁹ Données ONS- 2010.



La population active occupée du moment a atteint, pour sa part, 9 735 000 personnes, soit un taux d'occupation de 27.2 %. Les femmes constituent 15.1 % de la population occupée totale, soit un effectif de 1 474 000 occupées.

Le taux d'emploi (ou ratio emploi population), défini comme le rapport de la population occupée à la population âgée de 15 ans et plus est de 37,6 % au niveau national (63.3 % chez les hommes et 11.5 % chez les femmes).

Le salariat constitue la forme d'emploi qui concerne deux occupés sur trois (66.3 %) ; 33.4% des occupés sont des salariés permanents et 32.9 % des salariés non permanents et des apprentis.

L'entrepreneuriat et l'emploi indépendant constituent 29.5 % de la main d'œuvre totale, alors que 4.2 % des occupés sont des aides familiaux (3.4 % de la population occupée masculine et 8.5 % de la population occupée féminine).

La structure de l'emploi selon le secteur d'activité fait ressortir un secteur tertiaire (commerce et services) qui absorbe plus de la moitié des emplois (55.2 %), suivi par le BTP (19.4 %), l'industrie (13.7%) et enfin l'agriculture (11.7 %).

La ventilation de la population occupée selon le secteur juridique fait ressortir qu'en moyenne, deux occupés sur trois travaillent dans le secteur privé ou mixte, soit un effectif total de 6 390 000 personnes. Cette part atteint 67.7 % chez les hommes et 54.2 % chez les femmes.

Selon cette enquête (ONS 2010), l'entrepreneuriat et l'emploi indépendant constituent 29,5% de la main d'œuvre totale sachant que l'effectif féminin occupé est de 1.474.000.

Selon les statistiques du CNRC, le nombre de femmes ayant un registre de commerce a atteint 114.947 personnes à fin décembre 2010 contre 113.543 en 2009, soit 8,15% du nombre global des commerçants inscrits au CNRC (1.409.813).

Sur les 114.947 femmes recensées, 110.994 sont des personnes physiques (96.1%) et 4.453 sont des personnes morales (3,9%). Depuis 2006 il y a eu un nombre croissant de femmes inscrites au registre de commerce, soit une moyenne de 3,3%.

Tableau 21 : Evolution du nombre de femmes inscrites au registre de commerce.

Années	2006	2007	2008	2009	2010
Femmes inscrites	101.126	105.255	105.839	113.543	114.947

Source : Registre de commerce.

3.1. Localisation des activités des Femmes Chefs d'Entreprise

Les femmes chefs d'entreprises sont implantées en majorité dans les pôles économiques et urbains, particulièrement dans les wilayas d'Alger (8,53%), Oran (6,5%), Tlemcen (3,93%), Sidi Bel Abbes (3,49).

Selon le CNRC entre 1000 et 4000 commerçantes sont implantées dans les 38 wilayas et entre 500 et 1000 dans les wilayas de Tindouf, Tissemsilt, Bordj Bou Arreridj et Tamanrasset. La plus faible proportion est enregistrée à Illizi avec seulement 324 commerçantes soit 0,28 du total.

Selon une enquête de terrain effectuée par le CRASC en 2006 pour le compte des services de la Ministre déléguée à la famille et à la condition féminine, parmi les 85 femmes entrepreneures enquêtées 72,94% (soit 62 sur 85) sont en milieu urbain contre 27,06% (23 sur 85) en milieu rural.

3.2. Niveau d'instruction des Femmes Entrepreneures

Les enquêtes de l'ONS et du CRASC⁴⁰ établissent respectivement des constats concernant le niveau scolaire des femmes entrepreneures. La population féminine s'étant engagée dans ce secteur est majoritairement diplômée, 81,2% pour le CRASC et pour l'ONS, elle varie entre 40% et 68%, tous secteurs confondus.

L'étude du CRASC relève que celles qui ont un niveau secondaire sont les plus nombreuses avec 41,2% ; ceci est attribué au fait que le savoir faire et la formation professionnelle sont plus importants dans l'acte d'entreprendre que le niveau supérieur de la formation. Ce type de formation pratique ouvre des possibilités de travail dans le privé, à contrario du secteur public qui souvent exige un niveau universitaire. La formation professionnelle, conclut le CRASC, est une porte d'accès privilégiée au privé.

3.3. Les secteurs d'activités

Le CNRC relève « qu'il n'existe pas de particularité ou préférence quant aux activités exercées par les femmes ». La répartition par secteur suit la répartition globale.

Les personnes physiques activent pour l'essentiel dans le commerce de détail (49,8%), les services (36,8%), ainsi que l'industrie (PME) et le BTPH (9,3%).

Les personnes morales sont présentes dans les services (36,6%), l'industrie (PME) et BTPH (25,5%), import export (19%) et le commerce de gros (10,6%).

L'étude du CRASC fait ressortir que le type d'activité est choisi en fonction de la formation que les femmes ont suivi pour deux tiers d'entre-elles contre un tiers en fonction de leur savoir faire.

⁴⁰ CRASC : Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle

Les femmes entrepreneures ont recours, en priorité, à leurs propres ressources financières et à celles de leur famille. Le recours au prêt bancaire et aux dispositifs (ANSEJ-ANGEM--CNAC) reste faible, 60% d'entre elles ne connaissent pas le dispositif, rapporte l'enquête du CRASC.

Bien que le nombre de femmes entrepreneures reste encore faible, il n'en demeure pas moins qu'il augmente chaque année.

En outre, l'entreprenariat féminin a conquis une place de partenaire à part entière au sein du mécanisme de dialogue social dans le cadre de la « Tripartite »⁴¹, au sein duquel il est représenté par l'association « SEVE »⁴².

Les années 2009 et 2010 ont été marquées par l'adoption et le renforcement de nombreuses mesures et programmes sensibles au genre, dont notamment :

- Le plan d'action national de la stratégie nationale de la promotion et l'intégration des femmes (2010-2014) ;
- Le programme de renforcement du leadership féminin et de consolidation de la participation des femmes à la vie politique et publique 2008-2011 ;
- Le lancement du programme commun pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en Algérie, en partenariat avec le système des Nations Unies 2009-2011 ;
- L'institutionnalisation de l'approche égalité des chances dans les dynamiques ministérielles avec l'appui de la société civile 2009-2011 ;
- La mise en œuvre du programme promotion de l'équité et de l'égalité genre et la mise en place d'un mécanisme de protection contre la violence à l'égard des femmes 2007-2011.

⁴¹ La Tripartite : mécanisme de dialogue social national, composé des représentants syndicaux des travailleurs et du patronat et du gouvernement.

⁴² SEVE : Savoir et Vouloir Entreprendre

ANNEXES.

Annexe 1 : Protocoles de calcul

Le nouveau protocole de calcul n'a pas totalement été explicité dans le rapport mondial 2010 particulièrement aux niveaux de l'Indice d'Education (IE) et l'Indice du Développement Humain ajuste aux Inégalités (IDHI). L'effort déployé par l'ingénierie du CNES pour l'appropriation de la nouvelle méthode de calcul a nécessité des investigations approfondies et minutieuses.

La détermination des différents indicateurs dans cette nouvelle méthode fait appel à des statistiques d'enquêtes nationales récentes.

3-1 Indice de Développement Humain (IDH).

La nouveauté introduite dans le protocole de calcul est le remplacement de la moyenne arithmétique par la moyenne géométrique pour pallier à la critique relative à la substitution parfaite entre les diverses dimensions ; ainsi l'excellente performance d'un pays dans l'une des trois dimensions ne permet plus de compenser la mauvaise performance dans une autre dimension. L'indice s'obtient par la moyenne géométrique des trois (03) dimensions le composant : durée de vie, niveau d'éducation et niveau de vie.

Les indicateurs continuent à être calculés de 0 à 1 afin de les convertir en indices selon la formule générale suivante :

$$\text{Indice} = \frac{\text{Valeur réelle de l'indicateur} - \text{Valeur minimale de l'indicateur}}{\text{Valeur maximale de l'indicateur} - \text{Valeur minimale de l'indicateur}} \quad (I)$$

Le tableau ci-dessous illustre les changements apportés aux valeurs minimales et maximales selon l'ancienne et la nouvelle méthode :

Dimensions	Indicateurs et indices	Ancienne méthode		Nouvelle méthode	
		Valeurs minimales	Valeurs maximales	Valeurs minimales	Valeurs Maximales
Santé et longévité	- Espérance de vie à la naissance	25 ans	85 ans	20 ans	83,2 ans
Instruction	- Indice d'éducation	0	100%	0	0,951
	- Durée attendue de scolarisation	0	100%	0	20,6 années
	- Durée moyenne de scolarisation	0	100%	0	13,2 années
Niveau de vie décent	-Revenu National Brut (\$ PPA/hab)	100	40 00	163	108 211

Source : RMDH 2010- PNUD.

3-1-1. Indice d'Espérance de Vie.

La méthode de calcul de cet indice a été maintenue dans le nouveau protocole selon la formule consacrée. Il n'y a que les valeurs minimales et maximales qui ont été changées comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

3-1-2. Indice d'Education.

La formule de calcul de cet indice a été modifiée ; il s'agit de la moyenne géométrique de la durée moyenne de scolarisation et de la durée attendue de scolarisation.

a- Durée attendue de scolarisation (DAS).

L'espérance de vie scolaire des enfants âgés de 6 ans correspond à la somme des taux de scolarisation par niveaux d'enseignement concernés multipliée par la durée des études de chaque niveau. Le taux de scolarisation est obtenu par la division de la part des effectifs scolarisés et de la population ayant l'âge correspondant à leur niveau d'enseignement.

DAS = $\sum$ Taux Brut de Scolarisation dans chaque cycle d'enseignement fois la Durée d'études de chaque cycle d'enseignement.

b- Durée moyenne de scolarisation (DMS).

Le nombre d'années de scolarité de la population âgée de 25 ans et plus, est déterminé comme suit :

$$DMS = \sum_{a=1}^A L^a_t \times S^a_t$$

L : la part de la population du groupe d'âge **a** de la population 25 ans et plus ;

S : le nombre d'années de scolarité du groupe d'âge **a**, au temps **t**

$$S = \sum_{m=1}^M h^m_j \times Dur^m_t$$

(m = 1 : le groupe d'âge 25-29 ans, m = 2 : 30-34 ans, ..., m = M : 75 ans et plus).

Où **h_j** : proportion d'un groupe d'âge **m** ayant atteint le niveau d'éducation **j** = primaire, secondaire,...

Dur : indique la durée correspondante au niveau atteint, il s'agit de l'ensemble des années d'études que l'individu a effectué au cours de cursus scolaire.

3-1-3 Indice du Revenu National Brut.

Le **RNB** est mesuré selon la formule suivante :

RNB = PIB + revenus reçus du reste du monde - revenus versés au reste du monde + subventions reçues du reste du monde - impôts sur la production versés au reste du monde.

3-2 L'Indice du Développement Humain ajusté aux Inégalités (IDHI).

Le calcul de cet indice se fait en trois (03) étapes :

Etape 1 : Mesure des inégalités dans les trois (03) dimensions.

La mesure des inégalités (A) est obtenue par la formule suivante :

$$A = 1 - X_2 / X_1$$

X_1 : exprime la moyenne Arithmétique de la répartition sous-jacente dans les dimensions d'intérêt.

X_2 : exprime la moyenne géométrique de la répartition sous-jacente dans les dimensions d'intérêt.

Etape 2 : Ajustement des indices dimensionnels par rapport aux inégalités.

Les indices dimensionnels ajustés aux inégalités sont obtenus à partir des indices dimensionnels de l'IDH. Le niveau moyen atteint dans une dimension est ajusté par rapport aux inégalités selon la formule suivante :

$$\text{Indice inégalité} = (1 - A) \text{ multiplié par l'indice.}$$

L'Indice d'Espérance de vie Ajusté aux Inégalités : Cette dimension est ventilée selon les différentes tranches d'âges, les taux de mortalité et l'âge moyen au décès.

L'Indice d'Education Ajusté aux Inégalités : la dimension se base sur l'indicateur durée moyenne de scolarisation. Cet indice est élaboré par la répartition du nombre d'années de scolarisation par groupe d'âges des 25 ans et plus.

L'Indice du Revenu National Brut Ajusté aux Inégalités : cette dimension utilise les dépenses des ménages ventilés par décile.

Etape 3 : Calcul de l'IDH Ajusté aux Inégalités.

Cet indice est obtenu par la moyenne géométrique des trois indices dimensionnels ajustés aux inégalités. La perte en pourcentage affectée à l'indice IDH en raison des inégalités dans chaque dimension, est calculée de la manière suivante :

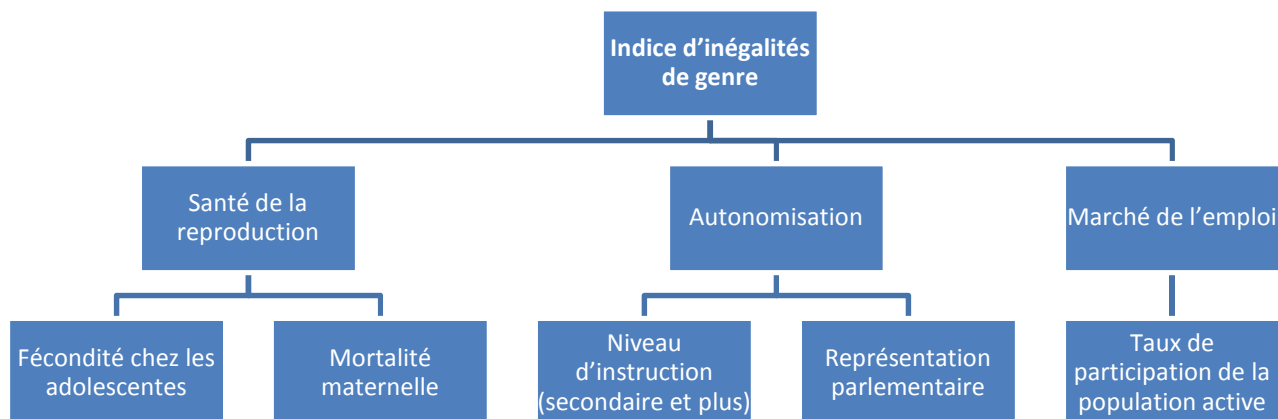
$$\text{Perte} = 1 - \frac{\text{IDHI}}{\text{IDH}}$$

3-3 L'indice des Inégalités de Genre (IIG).

L'indice des inégalités de genre (IIG) traduit le désavantage des femmes dans les trois dimensions considérées, à savoir la santé de la reproduction, l'autonomisation et le marché de l'emploi. Il indique les pertes en termes de développement humain causées par les inégalités entre femmes et hommes au regard de ces dimensions. Il varie entre 0 – situation dans laquelle les femmes ont un traitement égal aux hommes – et 1, cas dans lequel la condition des femmes est aussi mauvaise que possible quelle que soit la dimension mesurée.

Cet indice repose sur la moyenne générale des moyennes générales d'ordres différents – la première agrégation se fait sur la base du calcul de la moyenne géométrique de toutes les dimensions ; ces moyennes, calculées séparément pour les femmes et les hommes, font ensuite l'objet d'une agrégation faisant intervenir une moyenne harmonique entre les deux (02) sexes.

L'IIG est composé de trois (03) dimensions qui comprennent cinq (05) indicateurs.



Cinq(05) étapes entrent dans le processus de calcul de l'IIG :

Etape 1 : Traitement des valeurs nulles et des valeurs extrêmes.

Etape 2 : Agrégation sur l'ensemble des dimensions au sein de chaque groupe sexo-spécifique (ou de genre) à l'aide de moyennes géométriques.

Etape 3 : Agrégation entre les genres, à l'aide d'une moyenne harmonique.

Etape 4 : calcul de la moyenne géométrique des moyennes arithmétiques pour chaque indicateur.

Etape 5 : Calcul de l'Indice des Inégalités de Genre ; il est calculé sur la base des moyennes géométriques de toutes les dimensions.

3-4 Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM).

L'unité d'analyse considérée pour le calcul de l'IPM est le ménage. Cet indice s'appuie sur des micro données tirées des enquêtes auprès des ménages.

Tous les indicateurs requis dans l'élaboration de la mesure de l'IPM doivent impérativement provenir de la même enquête statistique.

Les trois (03) dimensions et les dix (10) indicateurs sont présentés comme suit :

Dimension Santé :

- Une personne au moins souffre de malnutrition.
- Un ou plusieurs enfants est /sont décédé (s).

Dimension Education :

- Personne n'a achevé une scolarisation de 5 ans.
- Au moins un enfant d'âge scolaire ne fréquente pas l'école.

Dimension niveau de vie :

- Pas d'électricité.
- Pas d'accès à l'eau potable
- Pas d'accès à l'assainissement
- Le sol de l'habitation n'est pas de bonne qualité
- Les combustibles de cuisson sont inadéquats (bois, charbon de bois)
- Le ménage n'a pas de voiture est possède tout au plus l'un des biens suivants : bicyclette, motocyclette, radio, réfrigérateur, téléphone, téléviseur.

Chaque dimension a une pondération d'un tiers. Chaque indicateur au sein d'une dimension a lui aussi une pondération égale aux autres. Les indicateurs pour la santé et l'éducation sont ainsi pondérés de 5/3 chacun et ceux du niveau de vie de 5/9 (De fait, comme il y a dix indicateurs, les pondérations doivent équivaloir à $d = 10$, de sorte que chaque dimension pèse 3,33 soit 1/3).

Pour le calcul de l'IPM, les indicateurs sont pondérés, et les scores de privation sont calculés pour chaque ménage de l'enquête. Les ménages avec un score de 3, équivalent à la privation (ou pauvreté), dans les dix indicateurs pondérés sont considérés comme multi dimensionnellement pauvres.

La valeur de **l'IPM** correspond au **produit** de deux (02) mesures à savoir, le taux de pauvreté multidimensionnelle (H) et la sévérité (ou l'ampleur) de la pauvreté (A).

Le taux de pauvreté H : représente la proportion de la population qui est pauvre, soit :

$$H = \frac{q}{N}$$

q : correspond au nombre de personnes qui sont pauvres.

N : est la population totale.

La sévérité de la pauvreté A : reflète la proportion des indicateurs pondérés entrant dans la composition de la valeur d pour laquelle des personnes pauvres souffrent de privations.

$$A = \frac{\sum^q C}{q d}$$

C : le nombre total de privations pondéré dont souffrent les pauvres.

d : le nombre total d'indicateurs à l'étude (10 dans ce cas précis).

Annexe 2 : Application des indices pour l'année 2010.

I- Calcul de l'Indice du Développement Humain (IDH).

Dimensions	Indicateurs et indices	Valeurs minimales	Valeurs maximales
Santé et longévité	- Espérance de vie à la naissance	20 ans	83,2 ans
Instruction	- Indice d'éducation - Durée attendue de scolarisation - Durée moyenne de scolarisation	0 0 0	0,951 20,6 années 13,2 années
Niveau de vie décent	-Revenu National Brut (\$ PPA/hab)	163	108 211

Source : RMDH 2010- PNUD.

La formule générale des indices se présente comme suit :

$$\text{Indice} = \frac{\text{Valeur réelle de l'indicateur} - \text{Valeur minimale de l'indicateur}}{\text{Valeur maximale de l'indicateur} - \text{Valeur minimale de l'indicateur}}$$

1-1 Indice de l'espérance de vie à la naissance :

$$\text{Indice d'espérance de vie} = \frac{76,2 - 20}{83,2 - 20} = 0,889.$$

1-2 Indice d'Education.

$$\text{Indice de la durée moyenne de solarisation} = \frac{7,2 - 0}{13,2 - 0} = 0,545$$

$$\text{Indice de la durée attendue de scolarisation} = \frac{13,4 - 0}{20,6 - 0} = 0,650$$

$$\text{Indice d'Education} = \frac{\sqrt{0,545 * 0,650} - 0}{0,951 - 0} = 0,626$$

1-1 Indice du Revenu National Brut.

$$\text{Indice du RNB} = \frac{\log 8816 - \log 163}{\log 108\,211 - \log 163} = 0,614.$$

$$\text{Indice de développement humain (IDH)} = \sqrt[3]{0,889 \cdot 0,626 \cdot 0,614} = 0,699.$$

2- Calcul de l'Indice du Développement Humain ajusté aux inégalités.

	Indice dimensionnels	Mesure des inégalités (A)	Indices ajustés aux inégalités
- Espérance de vie à la naissance	0,889	0,124	$(1 - 0,124) \cdot 0,889 = 0,779$
- Indice d'éducation	0,626	0,315	$(1 - 0,315) \cdot 0,626 = 0,429$
- Revenu National Brut (\$ PPA/hab)	0,614	0,174	$(1 - 0,174) \cdot 0,614 = 0,507$
- IDH et IDHI	0,699	Perte = $1 - \text{IDHI}/\text{IDH}$ = $1 - 0,553/0,699$ = 20,89%	IDHI = $\sqrt[3]{0,779 \cdot 0,429 \cdot 0,507} = 0,553$

Source : calcul CNES.

3- Calcul de l'Indice d'Inégalité du Genre (IIG).

DIMENSIONS	Santé		Autonomisation		Marché de l'emploi
INDICATEURS	taux de mortalité maternelle	taux de fécondité	population ayant au moins atteint le niveau secondaire (en% de la population d'âge de 25 et plus)	nombre de siège au parlement	taux d'activité
Femme	76,9	10,2	30	6,5	14,2
Homme	0	0	31	93,5	68,9
Indice Femme	0,0130	0,098	0,3	0,065	0,142
Indice Homme	1	1	0,31	0,935	0,689
	0,036		0,1396	0,538	
(F+M)/2	0,518		0,339		0,4155
IIG	0,620				

Source : calcul CNES.

4- Calcul de l'Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM).

Exemple de 4 ménages tirés de l'enquête MICS 3 -Algérie 2006-

Dimensions et indicateurs	Ménages et leurs tailles				Poids de l'indicateur
	1	2	3	4	
Tailles du ménage	3	10	6	6	
Santé					
Une personne au moins souffre de malnutrition	0	0	0	1	5/3 ou 1.67
Un ou plusieurs enfant (s) est/sont décédé (s)	0	0	0	0	5/3 ou 1.67
Éducation					
Personne n'a achevé une scolarisation de 5 ans	0	0	1	1	5/3 ou 1.67
Au moins un enfant d'âge scolaire ne fréquente pas l'école	0	0	1	0	5/3 ou 1.67
Conditions vivantes					
Pas d'électricité	0	1	1	1	5/9 ou 0.56
pas d'accès à une eau potable	0	0	0	0	5/9 ou 0.56
Pas d'accès à des moyens d'assainissement adéquats	0	1	1	1	5/9 ou 0.56
Le sol de l'habitation n'est de bonne qualité	0	1	1	1	5/9 ou 0.56
Les combustibles de cuisson sont inadéquats (bois charbon de bois...)	0	1	1	1	5/9 ou 0.56
le ménage n'a pas de voiture et possède tout au plus l'un des biens suivants : bicyclette, motocyclette, radio, réfrigérateur, téléphone ou téléviseur	0	0	0	1	5/9 ou 0.56
nombre pondéré de privations, c (somme de chaque privation multipliée par son poids)	0.00	2.22	5.56	6.11	
Le ménage est-il pauvre (c > 3) ?	Non	Non	Oui	Oui	

Taux de pauvreté multidimensionnelle : $H = (6+6) / (3+10+6+6)$	0.467
Intensité de la pauvreté : $A = (5.56*6) + (6.11*6) / (6+6)*10$	0.583
Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) = $H*A$	0.272

Exemple :

Nombre pondéré de privations dans le ménage 1= 0

Nombre pondéré de privations dans le ménage 4 : $(1*5/3) + (1*5/3) + (5*5/9) = 6.11$

Annexe 3 : Tableaux statistiques.

1/ Démographie et Santé.

Tableau 1.1 : Evolution des principaux indicateurs entre 1998, 2002 et 2008.

	RGPH 1998	Etat Civil 2002	RGPH 2008
TBN (Taux Brut de Natalité)	20,2	19,7	23,2
TGFG (Taux Global de Fécondité Générale)	78,4	71,4	81,5
ISF (Indice synthétique de fécondité)	2,75	2,48	2,74
Age moyen à la maternité	31.9	32,0	31.8

Tableau 1.2 : Principaux indicateurs selon la strate.

	Urbain	Rural	Ensemble
TBN (Taux Brut de Natalité)	23,5	22,7	23,2
TGFG (Taux Global de Fécondité Générale)	82,1	80,1	81,5
ISF (Indice synthétique de fécondité)	2,77	2,71	2,74
Age moyen à l'accouchement	31.8	31.9	31.8

Source : RGPH 2008.

Tableau 1.3 : Taux de fécondité par âge, ISF et âge moyen à l'accouchement selon le niveau d'instruction.

	Sans instruction	Primaire	Moyen	Secondaire	Supérieur
15-19 ans	30,3	16,6	9,2	5,8	2,2
20-24 ans	111,9	95,0	95,3	78,5	18,8
25-29 ans	153,2	137,6	148,7	150,6	94,6
30-34 ans	149,3	138,2	143,8	153,8	158,9
35-39 ans	119,0	107,9	111,1	123,4	137,9
40-44 ans	53,0	46,2	48,0	54,4	58,9
45-49 ans	8,5	6,2	7,4	8,6	8,2
ISF	3,13	2,74	2,82	2,88	2,40
AMA	30,8	31,1	31,3	31,9	34,0

Source : RGPH 2008.

Tableau 1.4 : Descendances moyennes selon la strate.

	Urbain	Rural	Ensemble
15-19 ans	0,01	0,01	0,01
20-24 ans	0,18	0,20	0,19
25-29 ans	0,68	0,73	0,70
30-34 ans	1,46	1,58	1,50
35-39 ans	2,40	2,82	2,53
40-44 ans	3,36	4,27	3,63
45-49 ans	4,15	5,37	4,53

Source ; RGPH 2008

Tableau 1.5 : Taux de fécondité par âge et Indice Synthétique de fécondité par wilaya

Wilaya	Taux de fécondité par âge							ISF
	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	
ADRAR	18,6	140,8	225,1	223,3	181,9	111,8	54,5	4,78
CHLEF	10,0	78,4	138,5	152,1	124,4	65,2	17,5	2,93
LAGHOUAT	12,9	114,0	179,5	173,3	142,9	76,7	20,2	3,60
OUM EL	12,2	83,9	135,6	145,0	110,8	53,9	11,2	2,76
BATNA	9,9	86,8	149,5	165,1	133,3	68,3	15,2	3,14
BEJAIA	7,2	70,0	123,5	123,5	85,3	34,0	6,4	2,25
BISKRA	13,1	108,9	178,8	187,6	160,0	79,2	16,9	3,72
BECHAR	9,1	88,2	143,3	156,5	121,9	59,9	16,7	2,98
BLIDA	8,8	74,3	121,3	123,2	96,7	44,6	9,0	2,39
BOUIRA	7,6	70,4	124,1	133,9	102,7	49,3	10,8	2,49
TAMANRASSE	33,9	150,7	201,5	217,0	183,0	106,7	50,4	4,72
TEBESSA	9,5	81,5	155,2	172,5	133,8	62,0	18,4	3,17
TLEMCEN	14,0	79,9	118,0	121,8	87,4	38,5	7,0	2,33
TIARET	13,3	100,6	160,1	155,6	121,1	66,5	21,3	3,19
TIZI OUZOU	4,1	48,3	105,7	118,8	88,8	34,2	6,4	2,03
ALGER	5,0	49,7	99,9	111,1	81,0	34,2	5,2	1,93
DJELFA	28,1	152,5	221,3	206,3	175,2	100,9	55,2	4,70
JIJEL	3,8	51,5	150,3	187,6	156,2	75,2	14,7	3,20
SETIF	10,4	89,3	146,7	146,5	115,5	56,0	11,0	2,88
SAIDA	9,5	79,6	146,9	141,2	109,2	51,3	13,2	2,75
SKIKDA	4,4	54,8	127,8	159,0	125,9	58,1	10,8	2,70
SIDI BEL	7,8	66,8	116,5	125,7	92,1	38,8	7,7	2,28
ANNABA	4,3	43,5	100,2	118,5	89,9	36,9	6,0	2,00
GUELMA	5,6	57,0	115,7	132,1	108,5	48,3	8,2	2,38
CONSTANTINE	4,5	52,9	117,0	130,9	100,9	41,8	7,4	2,28
MEDEA	7,5	69,3	124,8	133,8	104,7	52,0	13,2	2,53
MOSTAGANE	10,4	81,8	143,3	143,6	108,1	53,0	10,8	2,76
M'SILA	16,3	115,9	175,7	182,5	144,3	81,9	24,2	3,70
MASCARA	10,5	83,4	134,4	140,8	106,0	46,9	11,8	2,67
OUARGLA	17,9	129,5	194,1	210,6	170,9	96,3	25,2	4,22
ORAN	9,9	68,7	116,6	122,7	92,8	38,2	7,5	2,28
EL BAYADH	14,3	108,7	183,1	187,6	149,4	72,4	25,1	3,70
ILLIZI	39,3	165,7	199,9	250,5	179,3	119,5	48,1	5,01
BORDJ BOU	18,9	117,0	157,7	146,4	114,1	52,1	12,1	3,09
BOUMERDES	5,3	55,0	115,1	132,0	108,2	49,7	8,2	2,37
EL TARF	3,4	49,3	114,0	132,0	99,9	50,4	9,4	2,29
TINDOUF	14,1	121,4	221,1	169,5	161,0	89,1	45,3	4,11
TISSEMSILT	7,2	79,0	170,3	175,8	145,6	69,5	18,6	3,33
EL OUED	23,8	156,9	222,0	222,7	183,4	99,9	24,6	4,67
KHENCHELA	8,9	80,6	153,4	173,9	144,6	72,1	18,8	3,26
SOUK AHRAS	8,3	67,1	128,2	136,2	103,5	49,3	10,8	2,52
TIPAZA	7,3	67,1	121,6	125,1	101,2	43,2	7,6	2,36
MILA	7,0	72,1	154,0	169,8	138,8	67,2	14,2	3,12
AIN DEFLA	7,7	73,8	137,1	153,5	133,2	71,2	14,2	2,95
NAAMA	10,8	94,9	161,1	147,9	118,7	49,9	12,4	2,98
AIN	8,5	66,9	115,1	118,3	92,0	40,5	6,1	2,24
GHARDAIA	24,4	128,0	166,9	159,8	135,3	77,0	19,1	3,55
RELIZANE	10,5	82,1	143,9	142,5	108,8	47,2	13,5	2,74
NATIONAL	9,9	78,2	136,4	144,5	114,3	54,4	12,6	2,75

Source : RGPH 1998

Tableau 1.6 : Population handicapée années 1998 -2008 et 2010

Année	Nombre d'handicapés
1998	1605 160
2008	1891 666
2010	1975 084

Source : Ministère de la Solidarité Nationale et de la Famille

Tableau 1.7 : Répartition de la population handicapée par type de handicap et par âge en 2010.

Handicap	Moteur	Auditif	Visuel	Mental	Poly-handicap	Maladie chronique	Autres	Non déclaré	Total
Age									
0-4 ans	44.569	3.285	1.919	2.726	2.267	63.975	9.432	3.793	131.965
5-19 ans	44.889	15.627	30.522	35.994	20.010	80 623	83.552	8.729	319.945
20 ans et plus	194.560	55.084	140.857	128.560	63.311	482.139	412.425	16.859	1.493.796
Total	284.018	73.996	173.298	167.280	85.588	626.737	505.409	33.174	1.945.706

Source : Ministère de la solidarité nationale et de la famille

Tableau 1.8 : Nombre d'enfants pris en institution en 2010.

Type d'établissements	Nombre d'élèves pris en charge
Ecoles des jeunes aveugles	1 639
Ecoles des jeunes sourds	4.003
Centres pour insuffisants respiratoires	316
Centres médico-pédagogique pour enfants inadaptés mentaux	9 394
Centres médico-pédagogique pour handicapés moteurs	316
Total	15 668

Source : Ministère de la solidarité nationale et de la famille.

2/ Education-Formation.

Tableau 2.1 : Evolution des effectifs-élèves dans le système éducatif national.

Secteurs	Années	1998/1999	2008/2009	2009/2010	2010/2011
Enseignement Primaire (1)		4 778 870	3 251 519	3 309 212	3 345 885
Masculin		2 549 718	1 713 636	1 743 068	1 760 946
Féminin		2 229 152	1 537 883	1 566 144	1 584 939
Enseignement Moyen (2)		1 898 748	3 155 365	3 052 953	2 980 325
Masculin		1 002 486	1 617 269	1 564 569	1 521 545
Féminin		896 262	1 538 096	1 488 384	1 458 780
Enseignement obligatoire (1+2)		6 677 618	6 406 884	6 362 165	6 326 210
Masculin		3 552 204	3 330 905	3 307 637	3 282 491
Féminin		3 125 414	3 075 979	3 054 528	3 043 719
Enseignement Secondaire (3)		909 927	972 326	1 170 645	1 198 888
Masculin		410 492	409 622	489 274	508 862
Féminin		499 435	562 704	681 371	690 026
Enseignement à distance (4)		-	207 820	273 491	310 357
Masculin		-	130 746	179 431	206 849
Féminin		-	77 074	94 060	103 508
Enseignement spécialisé (5)			13 082	14 260	15 668
Masculin			7 677	8 366	9 212
Féminin			5 405	5 894	6 456
Enseignement Secteur public (1+2+3+4+5+6)		7 587 545	7 600 112	7 820 561	7 851 123
Masculin		3 962 696	3 878 950	3 984 708	4 007 414
Féminin		3 624 849	3 721 162	3 835 853	3 843 709
Enseignement Secteur privé		-	18 717	26 065	31 586
Masculin		-	11 230	14 250	17 590
Féminin		-	7 487	11 815	13 996
A- Education nationale		7 587 545	7 618 829	7 846 626	7 882 709
Masculin		3 962 696	3 890 180	3 998 958	4 025 004
Féminin		3 624 849	3 728 649	3 847 668	3 857 705
Formation et Enseignement Professionnels Secteur public (a`)		252 402	613 644	655 227	618 611
Masculin		140 030	374 640	368 154	341 805
Féminin		112 372	239 004	287 073	276 806
Formation et Enseignement Professionnels Secteur privé (b`)		-	24 304	25 070	11 655
Masculin		-	17 013	7 521	6 332
Féminin		-	7 291	17 549	5 323
B- Formation et Enseignement Professionnels (a`+b`)		252 402	637 948	680 297	630 266
Masculin		140 030	391 653	375 675	348 137
Féminin		112 372	246 295	304 622	282 129
Enseignement Supérieur Graduation (1)		372 647	1 051 600	1 034 313	1 077 945
Masculin		184 092	399 608	420 748	436 048
Féminin		188 555	651 992	613 565	641 897
Enseignement Supérieur Poste-graduation (2)		19 225	53 573	58 975	60 617
Masculin		12 869	27 820	30 611	31 488
Féminin		6 356	25 753	28 364	29 129
Enseignement Supérieur UFC (3 = graduation +préparatoire)		39 850	80 873	80 398	79 261
Masculin		23 911	48 524	43 415	43 165
Féminin		15 939	32 349	36 983	36 096

Tableau 2.1 (suite) : Evolution des effectifs-élèves dans le système éducatif national

UFC Graduation	14 281	45 843	50 983	50 000
Masculin	8 569	27 820	25 766	25 960
Féminin	5 712	25 753	25 217	24 040
UFC Préparatoire	25 569	35 030	29 415	29 261
Masculin	15 342	20 704	17 649	17 205
Féminin	10 227	6 596	11 766	12 056
C- Enseignement Supérieur (1+2+3)	431 722	1 186 046	1 173 686	1 217 823
Masculin	220 872	475 952	494 774	510 701
Féminin	210 850	710 094	678 912	707 122
Secteurs formateurs				
1- Ministère des Affaires Religieuses et des Wakfs	-	38 769		
dont femmes		14 105		
2- Ministère de la Solidarité Nationale et de la Famille	-	629	558	
dont femmes		394	383	
3- Ministère de la Justice et Garde des Sceaux	-	35 303		
dont femmes		887		
4- Ministère de l'Education Nationale		533	1 070	527
dont femmes	-	486	975	486
5- Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales	-	243	105	105
dont femmes		137	48	48
6- Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière	-	11 546	20 666	25 021
dont femmes		9 347	16 216	19 516
7- Ministère de l'Energie et des Mines	-	17 096	19 100	12 800
dont femmes		1 969	2 848	1 810
8- Ministère de la Jeunesse et des Sports			897	796
dont femmes			246	174
9- Ministère de la Poste et des Technologies de la Communication et de l'Information			12 621	5 784
dont femmes			3 807	1 728
11- Ministère des Transports			19 556	24 388
dont femmes			1 817	2 470
12- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural			1 078	1 141
dont femmes			208	216
D- Total effectifs des secteurs formateurs	-	104 119	75 651	70 562
Masculin	-	76 794	49 103	44 114
Féminin	-	27 325	26 548	26 448
Total système éducatif national (A+B+C+D)	8 271 669	9 546 942	9 776 260	9 801 360
Masculin	4 323 598	4 834 579	4 918 510	4 927 956
Féminin	3 948 071	4 712 363	4 857 750	4 873 404

Sources :

- Annuaire statistiques MEN, MFEP, MESRS - 1998- 2002- 2006- 2007-2008-2009-2010.
- Tableaux statistiques MEN, MESRS- année scolaire 2010-2011.
- Données sur l'enseignement spécialisé - Ministère de la Solidarité Nationale et de la Famille- 2008, 2009 et 2010
- Données de l'Office National d'Enseignement et de Formation à Distance (ONEFD). 2008, 2009 et 2010.
- Données sectorielles de huit (08) départements ministériels formateurs- canevas CNES- 2009 et 2010

Tableau 2.2 : Education nationale : Paramètres et indicateurs de qualité

Paramètres	années	2008/2009	2009/2010	2010/2011
1- Infrastructures pédagogiques				
Nombre d'établissements		23 789	24 209	24 504
Enseignement primaire		17 552	17 680	17 790
Enseignement moyen		4 579	4 784	4 901
Enseignement secondaire		1 658	1 745	1 813
Nombre de salles de classes				
Enseignement primaire		108 827	110 434	112 002
Enseignement moyen		80 852	85 822	87 339
Enseignement secondaire		36 949	39 384	40 561
Nombre de divisions pédagogiques				
Enseignement primaire		120 116	121 057	122 438
Enseignement moyen		82 610	82 707	82 511
Enseignement secondaire		32 022	36 045	38 054
1-1 Infrastructures de soutien				
Nombre de bibliothèques				
Enseignement primaire		3 208	3 820	2 774
Enseignement moyen		3 632	3 974	4 141
Enseignement secondaire		1 533	1 626	1 673
Nombre d'ouvrages				
Enseignement primaire		952 437	1 015 133	930 152
Enseignement moyen		5 911 298	6 510 523	8 193 279
Enseignement secondaire		4 597 310	5 119 855	5 555 256
Nombre de bénéficiaires de restauration				
Enseignement primaire		2 751 154	2 863 619	2 884 698
Enseignement moyen		511 521	562 542	587 118
Enseignement secondaire		244 705	308 062	339 808
Nombres de bénéficiaires d'hébergement				
Enseignement primaire		3 187	3 995	3 653
Enseignement moyen		35 500	29 979	28 531
Enseignement secondaire		36 311	38 339	36 975
1-2 Nombre d'Etablissements possédant des Infrastructures sportives				
Enseignement primaire		ND	ND	ND
Enseignement moyen		2 419	2 824	2 892
Enseignement secondaire		1 255	1 432	1 414
2- Effectifs-élèves				
Enseignement primaire		3 251 519	3 309 212	3 345 885
Masculin		1 713 636	1 743 068	1 760 946
Féminin		1 537 883	1 566 144	1 584 939
Enseignement moyen		3 155 365	3 052 953	2 980 325
Masculin		1 617 269	1 564 569	1 521 545
Féminin		1 538 096	1 488 384	1 458 780

Enseignement obligatoire (primaire +moyen)	6 406 884	6 362 165	6 326 210
Masculin	3 330 905	3 307 637	3 282 491
Féminin	3 075 979	3 054 528	3 043 719
Enseignement secondaire	972 326	1 170 645	1 198 888
Masculin	409 622	489 274	508 862
Féminin	562 704	681 371	690 026
Effectifs Education Nationale (P+M+S)	7 379 210	7 532 810	7 525 098
Masculin	3 740 527	3 796 911	3 791 353
Féminin	3 638 683	3 735 899	3 733 745
Enseignement spécialisé	13 082	14 260	15 668
Masculin	7 677	8 366	9 212
Féminin	5 405	5 894	6 456
Enseignement et formation à distance	207 820	273 491	310 357
Masculin	130 746	179 431	206 849
Féminin	77 074	94 060	103 508
Enseignement privé	18 717	26 065	31 586
Masculin	11 230	14 250	17 590
Féminin	7 487	11 815	13 996
Elèves inscrits en Alphasbétisation	796 623	839 408	919 295
Masculin	116 259	107 070	114 338
Féminin	680 364	732 338	804 957
Elèves incarcérés (moyen + secondaire)	14 270	ND	ND
Masculin			
Féminin			
3-Personnels enseignants			
Enseignement primaire	142 332	143 397	143 477
Masculin	71 059	68 647	65 032
Féminin	71 273	74 750	78 445
Enseignement moyen	135 744	138 559	140 098
Masculin	57 562	57 064	56 809
Féminin	78 182	81 495	83 289
Enseignement secondaire	65 212	69 549	74 550
Masculin	31 558	33 021	34 304
Féminin	33 654	36 529	40 246
Total Enseignants (primaire, moyen et secondaire)	343 288	351 505	358 125
Masculin	160 179	158 732	156 145
Féminin	183 109	192 774	201 980
Enseignement spécialisé	ND	2 485	3 157
Masculin	ND	ND	ND
Féminin	ND	ND	ND
Enseignement et formation à distance	5 541	5 989	6 352
Masculin	ND	ND	ND
Féminin	ND	ND	ND
Enseignement privé	ND	ND	ND

Tableau 2.2 bis : Education nationale : Paramètres et indicateurs de qualité			
Office d'Alphabétisation	ND	22 782	24 759
Masculin	ND	2 861	2 931
Féminin	ND	19 921	21 828
Enseignants des secteurs formateurs		1420	1393
Total du personnel enseignants	348 829	384 181	393 786
Indicateurs de qualité	années	2008/2009	2009/2010
Taux d'Occupation des Locaux (TOL) (élèves/ salle de classe)			
Enseignement primaire	30	30	30
Enseignement moyen	39	35	34
Enseignement secondaire	26	29	30
Taux de vacation par établissement. (division /salle de class)			
Ecoles primaires	1	1	1
Taille de la division pédagogique (TDP) (élèves/DP)			
Enseignement primaire	27	27	27
Enseignement moyen	38	37	36
Enseignement secondaire	30	32	32
Capacité moyenne par établissement (élèves /établissement.)			
Enseignement primaire	185	187	188
Enseignement moyen	690	638	608
Enseignement secondaire	588	671	661
Pourcentage des élèves bénéficiaire de cantines			
Enseignement primaire	76,31	75,98	76,7
Pourcentage des élèves internes			
Enseignement moyen	1,13	0,96	0,96
Enseignement secondaire	3,73	3,27	3,07
Pourcentage des élèves demi pensionnaires			
Enseignement moyen	16,20	18,43	19,83
Enseignement secondaire	25,1	26,45	28,34
Taux de participation des filles			
Enseignement primaire	47,29	47,28	47,37
Enseignement moyen	48,73	48,74	48,95
Enseignement secondaire	57,94	58,25	57,56
Parité filles /100 garçons			
Enseignement primaire	90	90	90
Enseignement moyen	95	95	96
Enseignement secondaire	138	140	136
Taux de participation des enseignantes			
Enseignement primaire	50,08	52,05	54,18
Enseignement moyen	57,60	58,82	59,45

Enseignement secondaire	51,41	52,52	53,99
Tableau 2.2 bis : Education nationale : Paramètres et indicateurs de qualité			
Ratio élèves par enseignant			
Enseignement primaire	23	23	23
Enseignement moyen	23	22	21
Enseignement secondaire	15	17	16
Taux de redoublement par cycle			
Enseignement primaire	7,79	7,56	
Masculin	9,50	9,34	
Féminin	5,88	5,59	
Enseignement moyen	21,79	18,44	
Masculin	27,51	23,61	
Féminin	15,77	13,01	
Enseignement secondaire	23,59	17,33	
Masculin	28,04	21,89	
Féminin	20,36	14,05	
Dépêrditions scolaires (Abandons a+b+c)	410 756	491 641	
Masculin	243 480	290 885	
Féminin	167 276	200 756	
Enseignement primaire (a)	20 472	65 021	
Masculin	10 862	33 773	
Féminin	9 610	31 248	
Enseignement moyen (b)	292 348	284 283	
Masculin	185 783	181 733	
Féminin	106 565	102 550	
Enseignement secondaire (c)	97 936	142 337	
Masculin	46 835	75 379	
Féminin	51 101	66 958	
Taux d'abandons			
Enseignement primaire	0,63	1,97	
Masculin	0,63	1,94	
Féminin	0,63	2,00	
Enseignement moyen	9,26	9,31	
Masculin	11,47	11,61	
Féminin	6,92	6,89	
Enseignement secondaire	10,05	12,15	
Masculin	11,42	15,42	
Féminin	9,05	9,82	
Taux de promotion en primaire	90,07	92,15	
Masculin	90,54	91,73	
Féminin	91,64	92,62	
Taux de promotion en moyen	71,92	76,17	
Masculin	67,99	73,59	
Féminin	75,15	78,41	
Taux de réussite aux examens			

6ème année	71,10	70,18	
Masculin	68,28	68,16	
Féminin	72,02	72,21	
BEM	62,7	66,25	
Masculin	53,51	63,60	
Féminin	61,97	67,92	
BAC	37,98	61,23	
Masculin	37,31	55,1	
Féminin	37,89	63,26	
Taux brut d'admission des 6 ans	99,17	103,26	101,01
Masculin	99,79	104,00	101,76
Féminin	98,53	102,47	100,23
Taux net d'admission des 6 ans	97,40	97,94	98,16
Masculin	98,01	98,50	98,40
Féminin	96,76	97,34	97,91
Taux net de scolarisation des 6 -11 ans	85,47	86,46	88,11
Masculin	88,50	89,55	89,85
Féminin	84,57	85,33	86,30
Taux brut de scolarisation des 6 -11 ans	91,35	93,46	94,24
Masculin	95,67	97,93	97,27
Féminin	89,25	91,09	91,10
Taux brut de scolarisation des 6 -15 ans	103,13	103,94	104,37
Masculin	109,57	110,40	106,01
Féminin	105,30	105,90	102,67
Taux net de scolarisation des 6 -15 ans	95,28	95,68	95,38
Masculin	100,46	100,78	96,19
Féminin	98,08	98,35	94,53
Taux brut de scolarisation des 16-19 ans	33,23	40,70	42,58
Masculin	27,38	32,79	35,46
Féminin	39,17	47,79	49,97
Taux net de scolarisation des 16-19 ans	44,83	51,24	38,24
Masculin	41,15	45,76	31,61
Féminin	48,46	56,04	45,12

Sources :

- Annuaires statistiques – MEN – années scolaires 2008/2009 et 2009/2010.
- Tableaux statistiques MEN - année scolaire 2010-2011.
- Données sur l’alphabétisation - l’Office National d’Alphabétisation et d’Enseignement pour Adultes (ONAEA) 2009/2010 et 2010/2011.
- Données de l’Office National d’Enseignement et de Formation à Distance (ONEFD) 2008, 2009 et 2010.
- Données du Ministère de la Solidarité Nationale et de la Famille et du Ministère de la Justice, Sarde des Sceaux.

Tableau 2.3 : Taux de réussite au BAC par filière, selon le genre en juin 2009.

Filières	M	F	T
Langues Vivantes Etrangères	61,30	66,30	64,72
Littérature et Philosophie	26,66	29,33	28,43
Sciences de la Nature et de la Vie	35,50	37,48	36,53
Gestion et Economie	48,16	47,11	47,65
Mathématiques	35,01	34,88	34,96
Génie Civil	38,49	29,67	35,63
Génie Electrique	42,81	41,65	42,48
Génie Mécanique	31,91	26,78	30,72
Génie des procédés	40,38	33,61	37,46

Source : Annuaire statistique – MEN – année scolaire 2008/2009.

Tableau 2.4 : Nombre d'analphabètes et taux d'analphabétisme par genre 2008-2011.

Année \ Rubriques	Nombre d'analphabètes			Taux d'analphabétisme (%)		
	Femme	Homme	Ensemble	Femme	Homme	Ensemble
2008	3 957 095	2 151 266	6 108 361	28,90	15,50	22,10
2009	3 585 846	2 098 191	5 684 037	26,19	15,11	20,56
2010	3 262 076	2 050 751	5 312 827	23,82	14,78	19,22
2011 (Prévision)	2 893 862	2 005 719	4 899 581	21,13	14,45	17,61
Variation annuelle moyenne 2011-2008 en %	- 9,90	- 2,31	-7,07	-	-	-

Sources : Année 2008 : RGPH 2008 – ONS.

Années 2009, 2010 2011 : données estimées par ONAEA.

Tableau 2.5 : Répartition du nombre d'élèves par type d'handicap.

Année : 2009-2010

Type d'handicap	Etablissements spécialisés (MSNF)		Education Nationale (MEN)		Total handicapés	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
- Handicapés Visuels	1 258	8,82	59	4,06	1 317	8,38
- Handicapés Auditifs	3 612	25,33	1 393	95,94	5 005	31,85
- Handicapés pour Insuffisance Respiratoire	187	1,31	-	-	187	1,19
-Handicapés Mentaux	9 006	63,16	-	-	9 006	57,32
-Handicapés Moteurs	197	1,38	-	-	197	1,25
Ensemble	14 260	100,00	1 452	100,00	15 712	100,00

Source : Communication « prise en charge des personnes handicapée » présentée par le Dr Haddab au CNES le 28 mars 2011.

Tableau 2.6 : Formation et Enseignement Professionnels : Paramètres et indicateurs de qualité.

Paramètres	années	2008	2009	2010
1- Infrastructures pédagogiques				
Nombre d'établissements public		984	1 072	1082
Nombre d'établissements privé		540	573	475
Capacité d'accueil pédagogique publique		245 955	270 855	274 155
Capacité d'accueil pédagogique privé		43 313	45 136	41 090
Total Capacité d'accueil pédagogique (privé+ publique)		289 268	315 991	315 245
Capacités d'internat (Nombre de lits d'hébergement)		41 305	52 355	52 895
Nombre de bénéficiaires de restauration			59 849	73 314
2- Effectifs stagiaires dans le secteur public		613 644	655 227	618 611
Masculin		374 640	368 154	341 805
Féminin		239 004	287 073	276 806
dont Formation résidentielle		261 365	261 117	219 049
Masculin		140 938	139 962	119 025
Féminin		120 427	121 155	100 024
dont Formation apprentissage		262 460	254 416	246 570
Masculin		191 210	183 432	174 393
Féminin		71 250	70 984	72 177
3- Effectifs stagiaires incarcérés		12 105		29 008
Masculin		11 813		
Féminin		292		
4- Effectifs des formateurs		12 140	13 320	13 925
Masculin				7 788
Féminin				6 137
	années			
Indicateurs de qualité		2008	2009	2010
Taux de participation des filles		38,95	46,49	44,76
Parité filles / 100 garçons		64	78	81
Taux de participation des formateurs femmes				44
Ratio élèves par formateur		50	49	44
Déperditions (échecs+abandons)		73 393	88 812	80 676
Masculin		51 735	63 011	56 414
Féminin		21 658	25 801	24 262
Taux d'abandons		12,59	15,45	12,63
Masculin		13,91	17,54	14,54
Féminin		10,30	11,92	9,66
Taux d'échecs		1,42	1,78	2,76
Masculin		1,66	1,94	3,14
Féminin		1,00	1,51	2,16
Nombre de diplômés		172 879	197 718	195 157
Masculin		107 037	130 780	124 000
Féminin		65 842	66 938	71 157

Sources : Annuaire statistiques – MEFP – années 2008, 2009, 2010.

Tableau 2.7 : Effectifs des diplômés par Branches Professionnelles en 2009.

BRANCHES	Total	Taux par Branche
TECHNIQUES ADMINISTRATIVES ET DE GESTION	29 068	14,70
HOTELLERIE – TOURISME	27 919	14,12
BATIMENT TRAVAUX PUBLICS HYDRAULIQUE	22 226	11,24
METIERS DE SERVICE	18 078	9,14
ARTISANAT TRADITIONNEL	17 834	9,02
ELECTRICITE – ELECTRONIQUE	16 859	8,53
HABILLEMENT TEXTILES	14 184	7,17
CONSTRUCTION METALLIQUE	10 837	5,48
INFORMATIQUE	9 309	4,71
BOIS ET AMEUBLEMENT	8 781	4,44
MECANIQUE - MOTEURS – ENGINS	6 006	3,04
TECHNIQUES AUDIO-VISUELLES ET DE LA COMMUNICATION	5 586	2,83
AGRICULTURE	4 841	2,45
CONSTRUCTION MECANIQUE ET SIDERURGIQUE	2 652	1,34
CUIRS ET PEAUX	1 026	0,52
ARTS ET INDUSTRIES GRAPHIQUES	629	0,32
METIERS DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT	628	0,32
INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES	605	0,31
CHIMIE INDUSTRIELE ET TRANSFORMATION	455	0,23
PECHE	195	0,10
TOTAL	197 718	100,00

Sources : Annuaire statistique – MEFP- année 2009.

Tableau 2.8 : Effectifs des diplômés par Branches Professionnelles en 2010.

BRANCHES	EFFECTIFS			TOTAL	Taux
	RESIDENTIELLE	APPRENTISSAGE	C.SOIR		
AGRICULTURE	1695	1981	0	3676	1,88
ARTS ET INDUSTRIES GRAPHIQUES	375	397	67	839	0,43
ARTISANAT TRADITIONNEL	7817	3830	14	11661	5,98
BOIS ET AMEUBLEMENT	2033	5065	0	7098	3,64
BATIMENTS TRAVAUX PUBLICS HYDRAULIQUE	11109	7637	200	18946	9,71
CHIMIE INDUSTRIELLE ET TRANSFORMATION	120	328	13	461	0,24
CONSTRUCTION METALLIQUE	4136	11091	0	15227	7,80
CONSTRUCTION MECANIQUE ET SIDERURGIQUE	1138	1233	0	2371	1,21
CUIRS ET PEAUX	804	580	0	1384	0,71
ELECTRICITE - ELECTRONIQUE	10393	6139	92	16624	8,52
HABILLEMENT TEXTILES	11819	3078	108	15005	7,69
HOTELLERIE - TOURISME	5120	21150	232	26502	13,58
INDUSTRIES AGRO- ALIMENTAIRES	381	183	0	564	0,29
INFORMATIQUE	6105	2700	1896	10701	5,48
METIERS DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT	702	482	0	1184	0,61
METIERS DE SERVICE	9409	8385	585	18379	9,42
MECANIQUE - MOTEURS - ENGINS	2070	4652	32	6754	3,46
PECHE	78	251	0	329	0,17
TECHNIQUES ADMINISTRATIVES ET DE GESTION	15894	18586	1708	36188	18,54
TECHNIQUES AUDIO- VISUELLES ET DE LA COMM.	433	815	16	1264	0,65
TOTAL	91631	98563	4963	195157	100,00

Tableau 2.9: Enseignement supérieur : Paramètres et indicateurs de qualité.

Paramètres	années	2008/2009	2009/2010	2010/2011
1- Infrastructures pédagogiques				
Nombre d'établissements		60	72	75
Capacité pédagogique		919 540	1 160 000	1 250 310
Capacités d'hébergement (lits)		456 183	470 000	516 220
2- Effectifs étudiants				
Enseignement Supérieur Graduation (1)		1 051 600	1 034 313	1 077 945
Masculin		399 608	420 748	436 048
Féminin		651 992	613 565	641 897
Enseignement Supérieur Poste-graduation (2)		53 573	58 975	60 617
Masculin		27 820	30 611	31 488
Féminin		25 753	28 364	29 129
Enseignement Supérieur UFC (3 = graduation +préparatoire)		80 873	80 398	79 261
Masculin		48 524	43 415	43 165
Féminin		32 349	36 983	36 096
UFC Graduation		45 843	50 983	50 000
Masculin		27 820	25 766	25 960
Féminin		25 753	25 217	24 040
UFC Préparatoire		35 030	29 415	29 261
Masculin		20 704	17 649	17 205
Féminin		6 596	11 766	12 056
C- Enseignement Supérieur (1+2+3)		1 186 046	1 173 686	1 217 823
Masculin		475 952	494 774	510 701
Féminin		710 094	678 912	707 122
Etudiants incarcérés		477	ND	ND
Masculin		469		
Féminin		8		
3- Effectifs enseignants		34 470	37 688	40 140
Masculin		21 231	22 995	24 220
Féminin		13 239	14 693	15 920

Indicateurs de qualité	années	2008/2009	2009/2010	2010/2011
Taux de participation des étudiantes		59,87	57,84	58,06
Parité filles /100 garçons		149	137	138
Taux de participation des enseignantes		31	27	27
Ratio élèves par enseignant				
Nombre de diplômés (juin 2009 et juin 2010)		150 014	199 447	
Masculin		57 168	69 653	
féminin		92 846	129 794	

Sources : Annuaire Statistiques du MESRS années 2008/2009, 2009/2010 et 2010/2011.

Tableau 2.10 : Effectifs des Diplômés selon le genre, par niveau et groupe de filière 2008/2009.

FILIERES	N6		N5		LICENCE (LMD)		MASTER (LMD)		TOTAL	
	Total	Dont Femme	Total	Dont Femme	Total	Dont Femme	Total	Dont Femme	Total	Dont Femme
Sciences Exactes- Sciences Appliquées- Technologie	15 913	6 271	3 617	866	12 295	5 552	998	499	32 823	13 188
Médecine - Chirurgie Dentaire - Pharmacie	6 464	4 177	-	-	-	-	-	-	6 464	4 177
Sces Vétérinaires	945	422	28	13	39	28			1 012	463
Sces de la Nature et de la terre	8 352	5 932	328	215	3 301	2 705	683	518	12 664	9 370
Sces Eco/Gest/Com- juridiques-politiques- sociales	61 542	38 374	2 983	1 732	8 343	5 774	127	72	72 995	45 952
Langues et L. Arabes- Etrangères	20 105	16 391	-	-	3 587	3 030	364	275	24 056	19 696
Total	113 321	71 567	6 956	2 826	27 565	17 089	2 172	1 364	150 014	92 846

Sources : Annuaire Statistique du MESRS années 2009/2010.

Tableau 2.11 : Effectifs des Diplômés selon le genre, par niveau 2009/2010.

	N6		N5		LICENCE (LMD)		MASTER (LMD)		TOTAL	
	Total	Dont Femme	Total	Dont Femme	Total	Dont Femme	Total	Dont Femme	Total	Dont Femme
Total	139 722	92990	4 104	1981	48905	30573	6 716	4 250	199 447	129 794

Sources : Annuaire Statistiques du MESRS années 2009/2010.

Tableau 2.12 : Budgets de fonctionnement et d'équipement des secteurs de l'Education-Formation 2008- 2009-2010-2011.

10⁶ DA

Année	2008	2009	2010	2011
Education Nationale				
Budget de fonctionnement	269887	378 553	662 917	569 318
Budget d'équipement	85773	121 200	150 000	291 600
Total (1)	355660	499 753	812 917	860 918
Formation et Enseignement Professionnels				
Budget de fonctionnement	19845	26 367	28 498	38 329
Budget d'équipement	20496	19 571	21 000	52 480
Total (2)	40341	45 938	49 498	90 809
Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique				
Budget de fonctionnement	105344	155 166	173 484	212 831
Budget d'équipement	61946	97 710	105 100	244 542
Total (3)	167290	252 876	278 584	457 373
Total système éducatif (1+2+3)	563 291	798 567	1 140 999	1 409 100
Budget de fonctionnement	395 076	560 086	864 899	820 478
Budget d'équipement	168 215	238 481	276 100	588 622
Budget de l'Etat				
Budget de fonctionnement	1652698	2 593 741	3 445 999	3 434 000
Budget de d'équipement	2294050	2 597 717	3 022 861	3 184 000
Total budget de l'Etat	3946748	5 191 458	6 468 860	6 618 000
PIB en 10 ⁹ de DA	9372000	10 170 700	11 092 400	11 892 500
Part budget éducation nationale /budget de l'Etat	9,01	9,63	12,57	13,01
Part budget formation professionnelle /budget de l'Etat	0,43	0,45	0,45	0,76
Part budget enseignement supérieur /budget de l'Etat	4,24	4,87	4,31	6,91
Part du système éducatif / budget de l'Etat	14,27	15,38	17,64	21,29
Part budget éducation nationale /PIB	3,79	4,91	7,33	7,24
Part budget formation professionnelle /PIB	0,43	0,45	0,45	0,76
Part budget enseignement supérieur /PIB	1,78	2,49	2,51	3,85
Part du système éducatif / PIB	6,01	7,85	10,29	11,85
Part du budget de fonctionnement du système éducatif /budget de fonctionnement de l'Etat	23,90	21,59	25,10	23,89
Part du budget d'équipement du système éducatif /budget d'équipement de l'Etat	7,33	9,18	9,13	18,49

Source : Ministère des Finances.

- Données sur l'emploi et le chômage des diplômés.

Tableau 2.13 : Population âgée de 15-24 ans.

En 2010

Population	Masculin	Féminin	Total
15-19 ans	1 816 889	1 748 531	3 565 420
20-24 ans	1 928 421	1 888 845	3 817 266
Total 15-24 ans	3 745 310	3 637 376	7 382 686

Source : ONS – données démographiques 2010- N°575.

Tableau 2.14 : Population active et taux d'activité.

	Population active (en milliers)			Taux d'activité		
	Masculin	Féminin	total	Masculin	Féminin	total
Population active âgée de 15 ans et +	8 990	1 822	10 812	68,9	14,2	41,7
dont 15- 19 ans	451	48	499	23,3	2,5	13,0
20-24 ans	1375	285	1660	68,9	15,5	43,3
15-24 ans	1 826	333	2 159	46,44	8,86	28,07
Part des 15-24 ans dans les actifs	20,31	18,28	19,97			

Source : « Activité, Emploi et chômage au 4^{ème} trimestre 2010- N°564- ONS ».

Tableau 2.15 : Population occupée et taux d'occupation

Année 2010

	Population occupée (en milliers)			Taux d'occupation (en %)		
	Masculin	Féminin	total	Masculin	Féminin	total
Population occupée âgée de 15 ans et +	8 261	1 474	9 735	63,3	11,5	37,6
dont 15- 19 ans	347	36	383	17,92	1,88	9,93
20-24 ans	1 138	172	1310	57,01	9,35	34,16
15-24 ans	1 485	208	1 693	37,77	5,53	22,01
part des 15-24 ans dans les occupés	17,98	14,11	17,39			

Sources: « Activité, Emploi et chômage au 4^{ème} trimestre 2010- N°564- ONS »

Tableau 2.16 : Population en chômage et taux de chômage

Année 2010

	Population en chômage (en milliers)			Taux de chômage (en %)		
	Masculin	Féminin	total	Masculin	Féminin	total
Population en chômage âgée de 15 ans et +	729	347	1 076	8,1	19,1	10,0
dont 15- 19 ans	104	12	116	23,0	25,0	23,2
20-24 ans	237	113	350	17,2	39,5	21,0
15-24 ans	341	125	466	18,67	37,54	21,58
part des 15-24 ans dans les occupés	46,78	36,02	43,31			

Sources : « Activité, Emploi et chômage au 4^{ème} trimestre 2010- N°564- ONS »

Tableau 2.17 : Taux de chômage selon le niveau d'instruction, le diplôme obtenu et le sexe (en %) en 2010.

	masculin	féminin	total
Niveau d'instruction			
sans instruction	1,7	2,7	1,9
Primaire	7,5	8,0	7,6
Moyen	10,5	12,8	10,7
Secondaire	7,0	17,2	8,9
Supérieur	10,4	33,3	20,3
Diplôme obtenu			
Aucun diplôme	7,2	7,7	7,3
Diplômé de la formation professionnelle	10,5	20,2	12,5
Diplômé de l'enseignement supérieur	11,1	33,6	21,4
Taux de chômage national	8,1	19,1	10,0

Source : « Activité, Emploi et chômage au 4^{ème} trimestre 2010- N°564- ONS »

Tableau 2.18 : Taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur selon le sexe et les spécialités (en %).

Spécialités	Masculin	Féminin	Total
Sciences sociales, commerce et droit	14,0	43,7	28,7
Lettres et arts	15	34	27
Sciences (y.c sces physiques, maths, statistiques et informatique)	9,8	28,6	18,1
Ingénierie, industrie de transformation et production (y.c architecture et bâtiment)	9,4	39,7	14,8
Santé et protection sociale	1,6	5,9	3,8
Autres	11,4	17,3	13,4
Taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur	11,1	33,6	21,4

Source : « Activité, Emploi et chômage au 4^{ème} trimestre 2010- N°564- ONS ».

Tableau 2.19 : Part relative des chômeurs acceptant des postes d'emploi sous différentes conditions de travail selon le sexe (en %).

	Masculin	Féminin	total
Emploi inférieur à ses aptitudes professionnelles	83,8	70,3	79,5
Emploi ne correspondant pas à son profil	84,6	67,8	79,2
Emploi éloigné du domicile	90,1	57,0	79,4
Emploi dans n'importe quel secteur d'activité	89,0	79,6	86,0

Source : « Activité, Emploi et chômage au 4^{ème} trimestre 2010- N°564- ONS »

Tableau 2.20 : Quelques indications sur les jeunes de 15-24 ans.

	Masculin	Féminin	Total
Proportion des jeunes chômeurs sur le total des chômeurs	46,7	35,8	43,2
Rapport entre taux de chômage des jeunes et taux de chômage des adultes	3,4	2,5	3,0
Pourcentage des jeunes 15-24 ans ni dans la force de travail ni scolarisés	11,3	40	25,3

Source : « Activité, Emploi et chômage au 4^{ème} trimestre 2010- N°564- ONS »

3/ Revenu.

Tableau 3.1 : Evolution du SNMG de 1990 à 2010

Année	SNMG
1990	1000
2000	6000
2010	15000

Source : Ministère du Travail et d'Emploi et de la Sécurité Sociale.

Tableau 3.2 : Cours des produits alimentaires de base.

Unité : USD/Tonne

Produits	2009	2010	Evolution (%)
Blé dur	235,56	300,18	27
Blé tendre	257,97	333,45	29
Mais	178,72	261,78	46
Riz	450,46	523,19	16
Huile de tournesol	750,6	1035,82	38
Huile de soja	506,77	1097,61	117
Huile de palme	606,64	943	55
Café robusta	1665,36	1991,56	20
Café arabica	2989,36	4803,74	61
Sucre blanc	473,71	707,79	49
Sucre roux	400,73	626,67	11

Source : Ministère du Commerce.

Tableau 3.3 : Structure de La population occupée selon la situation dans la profession.

	2008	2009	2010
Employeurs et indép	29%	29%	30%
Salariés Permanents	35%	33%	33%
Sal non perm/apprent/autres	31%	33%	33%
Aides familiaux	4%	5%	4%
Total	100	100	100

Source : ONS

Tableau 3.4 : Répartition de l'emploi selon les différents dispositifs

Dispositifs	2008	2009	2010
ANSEJ	31 626	57 915	60 133
CNAC	5 728	17 657	15 804
ANGEM	63148	91102	60734
AIG	262 655	267 601	255 540
ESIL	131 516	130 976	143 414
TUPHIMO	12 973	15 964	ND
CPE	55 977	22 540	14 388
DAIP	-	277 618	273.141
TOTAL	551 943	881 373	82354

Sources : Ministère de la Solidarité Nationale et de la Famille (MSNF- ADS), Services du Premier Ministère, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale (MTESS).

Tableau 3.5 : Evolution des offres et des demandes d'emploi

	Demandes d'emploi	Offres d'emploi	Placements
2006	590 784	132 117	96 850
2007	749 678	168 950	125 641
2008	1 176 156	213 194	155 272
2009	963 016	235 606	170 858
2010	1 104 422	236 324	179 821

Sources : MTESS

Tableau 3.6 : Evolution du taux de chômage chez les jeunes

Groupe d'âge	2001	2008	2009	2010
- de 20 ans	51,26	25.2	23.2	23.2
20-24	45 ,92	23.3	20.6	21.0
25-29	37,56	18.0	16.0	16.5
Total	27.3	11.3	10.2	10.0

Source : Tableau reconstitué à partir des données des enquêtes Activité-Emploi et chômage -ONS-

4/ Genre.

- Fonctions Judiciaires Spécifiques.

I- Les Juridiction de l'Ordre Judiciaire :

Années	Au 31-12-2009			Au 31-12-2010		
Fonctions	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1- La Cour Suprême.						
Premier Président de la Cour Suprême.	01	--	01	01	--	01
Procureur Général près de la Cour Suprême	01	--	01	01	--	01
Procureur Général Adjoint de la Cour Suprême	01	--	01	01	--	01
Président de la Chambre à la Cour Suprême	07	--	07	07	--	07
Président de Section à la Cour Suprême	12	04	16	14	03	17
Conseiller à la Cour Suprême	114	15	129	109	15	124
Avocat Général près de la Cour Suprême	10	07	17	11	06	17
Total	146	26	172	144	24	168

Source : Ministère de la Justice, Garde des Seaux.

2- Les Cours.

Années	Au 31-12-2009			Au 31-12-2010		
Fonctions	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Président de Cour	33	03	36	33	03	36
Procureur Général près de la Cour	36	--	36	36	--	36
Vice-président de la Cour	27		34	25	05	30
Président de Chambre à la Cour	237	83	320	256	86	342
Conseiller à la Cour	259	219	478	232	219	451
Juge d'Application des Peines	36	--	36	36	--	36
Procureur Général Adjoint	95	2	97	98	02	100
Total	723	314	1037	716	315	1031

Source : Ministère de la Justice, Garde des Seaux.

3- Les Tribunaux.

Années	Au 31-12-2009			Au 31-12-2010		
Fonctions	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Président de Tribunal	160	34	194	156	38	194
Procureur de la République	194	--	194	194	--	194
Juge d'Instruction	249	67	316	249	62	311
Juge	461	866	1327	541	984	1525
Procureur de la République Adjoint	307	64	371	336	68	404
Total	1371	1031	2402	1476	1152	2628

Source : Ministère de la Justice, Garde des Seaux.

II- les Juridictions de l'Ordre Administratif.

1- Le Conseil d'Etat.

Années	Au 31-12-2009			Au 31-12-2010		
Fonctions	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Président du Conseil d'Etat	--	01	01	--	01	01
Commissariat d'Etat près du Conseil d'Etat	01	--	01	01	--	01
Vice –commissaire d'Etat près du Conseil d'Etat	01	--	01	01	--	01
Président de Chambre au Conseil d'Etat	03	02	05	03	02	05
Président de Section au Conseil d'Etat	01	01	02	02	01	03
Conseiller d'Etat au Conseil d'Etat	12	10	22	14	13	27
Commissaire d'Etat Adjoint près du Conseil d'Etat	02	01	04	03	01	04
Total	21	15	36	24	18	42

Source : Ministère de la Justice, Garde des Sceaux.

2- Les Tribunaux Administratifs.

Années	Au 31-12-2009			Au 31-12-2010		
Fonctions	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Président du Tribunal Administratif	--	02	02	--	02	02
Commissaire d'Etat près du Tribunal Administratif	02	--	02	02	--	02
Président de Chambre au Tribunal Administratif	01	03	04	01	03	04
Conseiller au Tribunal Administratif	05	03	08	05	03	08
Total	08	08	16	08	08	16

Source : Ministère de la Justice, Garde des Sceaux.

III- Les Détachés.

Années	Au 31-12-2009			Au 31-12-2010		
Fonctions	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Détachés aux Services Administratifs de la Cour Suprême	06	08	14	07	08	15
Détachés aux Services Administratifs du Conseil d'Etat	01	03	04	01	01	02
Détachés aux Services Administratifs Centrale	88	30	118	83	31	114
Détachés aux Différents Institutions de l'Etat	27	02	29	27	02	29
Total	122	43	165	118	42	160

Source : Ministère de la Justice, Garde des Sceaux.

Années	Au 31-12-2009			Au 31-12-2010		
Totaux (I + II + III)	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	2391	1437	3828	2485	1560	4045

Tableau 4.1 : Evolution des prêts accordés par L'ANGEM dans le cadre du dispositif Microcrédit (2005-2010).

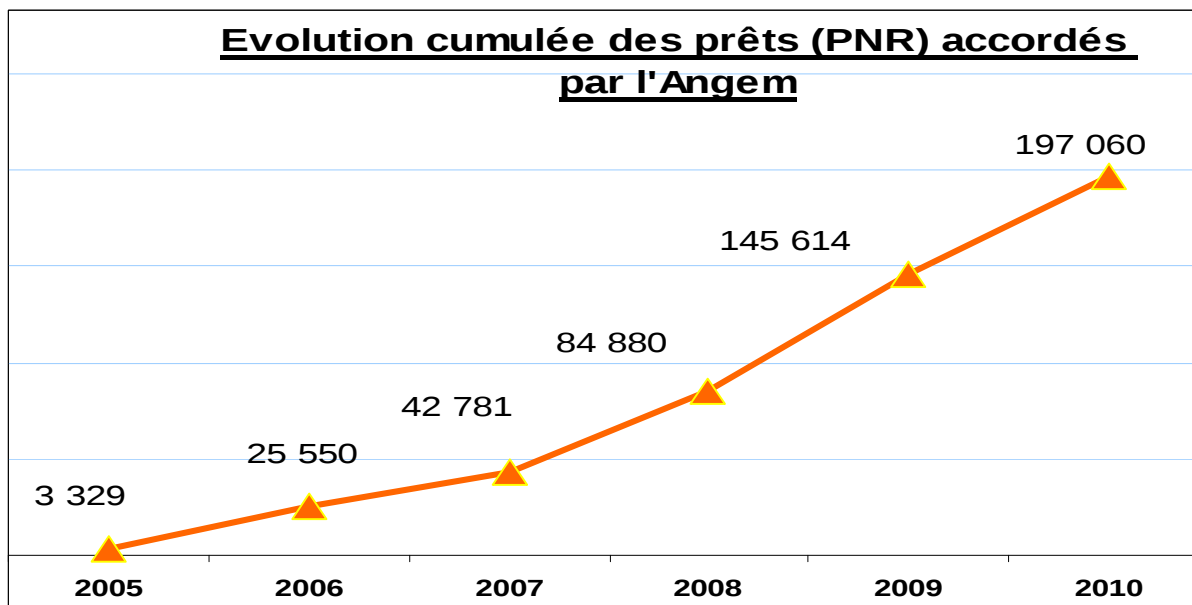


Tableau 4.2 : Répartition des bénéficiaires par secteurs d'activités en 2010.

Secteur d'activité	Nombre total de bénéficiaires	Dont les femmes	Part des femmes
<i>Agriculture</i>	37 894	12 755	34%
<i>Industrie</i>	49 155	36 148	74%
<i>BTP</i>	12 214	915	7%
<i>Services</i>	41 932	17 499	42%
<i>Artisanat</i>	55 865	50 124	90%
Total	197 060	117 441	60%

Source : Ministère de la Solidarité Nationale et de la Famille - ADS.

Tableau 4.3 : Bilan des emplois féminins créés.

Secteur d'activité	Nombre d'emplois créés	Dont les femmes	Part des femmes
<i>Agriculture</i>	56 840	19 129	34%
<i>Industrie</i>	73 733	54 222	74%
<i>BTP</i>	18 317	1 368	7%
<i>Services</i>	62 902	26 249	42%
<i>Artisanat</i>	83 795	75 186	90%
Total	295 587	176 154	60%

Source : Ministère de la Solidarité Nationale et de la Famille - ADS.

Tableau 4.4 : Répartition des bénéficiaires de l'IAIG par sexe (programme 2009 et 2010).

Sexe	Programme IAIG 2009		Programme IAIG 2010	
	Nombre de bénéficiaires	Taux	Nombre de bénéficiaires	Taux
Masculin	148 904	58,3%	157 051	58,7%
Féminin	106 636	41,7%	110 308	41,3%
Total	255 540	100,0%	267 359	100,0%

Source : Ministère de la Solidarité Nationale et de la Famille - ADS .

Tableau 4.5 : Répartition des bénéficiaires de l'IAIG de sexe féminin par catégories (programme 2009 et 2010).

Sexe	Programme IAIG 2009		Programme IAIG 2010	
	Total des bénéficiaires Femmes	Taux	Total des bénéficiaires Femmes	Taux
Chefs de familles	66 559	62,4%	63 951	58,0%
Vivants seuls	40 077	37,6%	46 357	42,0%
Total	106 636	100,0%	110 308	100,0%

Source : Ministère de la Solidarité Nationale et de la Famille - ADS.

Tableau 4.6 : Répartition des bénéficiaires de l'IAIG de sexe féminin selon la qualification professionnelle (programme 2009 et 2010).

Rubrique	Programme IAIG 2009		Programme IAIG 2010	
	Total des bénéficiaires Femmes	Taux	Total des bénéficiaires Femmes	Taux
Avec qualification	45 657	42,8%	44 695	40,5%
Sans qualification	60 979	57,2%	65 613	59,5%
Total	106 636	100,0%	110 308	100,0%

Source : Ministère de la Solidarité Nationale et de la Famille - ADS.

Tableau 4.7 : Répartition des bénéficiaires de l'IAIG de sexe féminin par tranches d'âges.

Tranches d'âges	Programme IAIG 2009		Programme IAIG 2010	
	Total des bénéficiaires Femmes	Taux	Total des bénéficiaires Femmes	Taux
18-25 ans	20 377	19,1%	21 731	19,7%
26-30 ans	22 624	21,2%	23 461	21,2%
31-40 ans	29 932	28,1%	31 467	28,1%
41-50 ans	21 034	19,7%	21 657	19,7%
51-60 ans	10 801	10,1%	10 136	10,1%
Plus de 60 ans	1 868	1,8%	1 856	1,8%
Total	106 636	100,0%	110 308	100,6%

Source : Ministère de la Solidarité Nationale et de la Famille - ADS .

Tableau 4.8 : Répartition des placements du programme « C.P.E 2009 » et « P.I.D 2010 » par sexe.

Sexe	Programme CPE 2009		Programme PID 2010 (ex : CPE)	
	Placements réalisés	Taux	Placements réalisés	Taux
Masculin	4 916	34,2%	9 719	27,4%
Féminin	9 472	65,8%	25 738	72,6%
Total	14 388	100,0%	35 457	100,0%

Source : Ministère de la Solidarité Nationale et de la Famille - ADS .

Tableau 4.9: Répartition des bénéficiaires du programme « C.P.E 2009» et « P.I.D 2010 » de sexe féminin par niveau d'instruction.

Niveau d'instruction	Programme CPE 2009		Programme PID 2010 (ex : CPE)	
	Total des bénéficiaires Femmes	Taux	Total des bénéficiaires Femmes	Taux
Universitaires	7 055	74,5%	19 173	74,5%
Techniciens Supérieurs	2 417	25,5%	6 565	25,5%
Total	9 472	100,0%	25 738	100,0%

Source : Ministère de la Solidarité Nationale et de la Famille - ADS .

Tableau 4.10 : Répartition des placements du programme « C.P.E 2009 » et « P.I.D 2010 »
de sexe féminin par filières de formation.

Filières de formation	Programme CPE 2009		Programme PID 2010 (ex : CPE)	
	Total des bénéficiaires Femmes	Taux	Total des bénéficiaires Femmes (*)	Taux
Lettres, sciences humaines et juridiques	4 508	47,6%	11 829	47,8%
Economie Statistique et Planification	2 000	21,1%	5 130	20,7%
Informatiques	682	7,2%	2 368	9,6%
Technologies et Sciences Exactes	845	8,9%	1 929	7,8%
Sciences Médicales	597	6,3%	1 875	7,6%
Sciences Agronomies	394	4,2%	803	3,2%
Bâtiments, Travaux Publics, Hydrauliques, Génie Civile	277	2,9%	477	1,9%
Architecture	169	1,8%	340	1,4%
Total	9 472	100,0%	24 751	100,0%

Source : Ministère de la Solidarité Nationale et de la Famille - ADS.

(*) Les wilayas de Saida et Sidi Bel Abbes non pas transmis les données relatives à cette répartition.

Tableau 4.11 : Répartition des placements du dispositif « ESIL 2009 » et « DAIS 2010 » par
sexe :

Sexe	Programme ESIL2009		Programme DAIS 2010 (ex : ESIL)	
	Placements réalisés	Taux	Placements réalisés	Taux
Masculin	65 579	45,7%	27 962	43,7%
Féminin	77 835	54,3%	36 034	56,3%
Total	143 414	100,0%	63 996	100,0%

Source : Ministère de la Solidarité Nationale et de la Famille - ADS .

Tableau 4.12 : Répartition des placements du programme « E.S.I.L 2009 » et « DAIS 2010 » de sexe féminin par secteur d'activités

Secteur d'activités	Programme ESIL 2009	Programme DAIS 2010 (ex : ESIL)
Administration, Collectivités locales	53,1%	60,9%
Services	19,8%	17,3%
Education	13,0%	12,8%
B.T.P. Hydraulique	2,0%	0,9%
Santé	4,0%	3,8%
Industrie	3,3%	1,0%
Agriculture/Forêts	2,7%	1,1%
Justice	2,1%	0,5%
Artisanat, Privé	0,03%	0,3%
Associations	--	1,3%
Total	100,0%	100,0%

Source : Ministère de la Solidarité Nationale et de la Famille - ADS.

Tableau 4.13 : Les projets de coopération avec l'Union européenne.

Typologie	Projets validés	Projets financés	Taux
Hommes	992	763	76,9%
Femmes	563	467	82,9%
Total	1 555	1 230	79,1%

Source :

Annexe 4 : Bibliographie.

1- L'Indice d'Espérance de vie à la naissance.

Démographie Algérienne – ONS.

2- L'Indice d'Education et de l'Indice d'Education ajusté aux inégalités.

Les données ayant servi au calcul de ces indices et de leurs composantes sont issues des :

- Annuaire statistique- MEN- MESRS- MFEP- années 1998, 2007, 2008, 2009 et 2010.
- Données statistiques sur les effectifs du MSNF et l'Office National d'Enseignement et de Formation à Distance 2007-2008-2009-2010.
- Données des départements ministériels formateurs (canevas CNES 2009 et 2010).
- Données sur la population scolarisable par groupe d'âge des 6-24 ans provenant de l'application de la structure de la population par âge du RGPH 2008 sur les démographies algériennes N°499, 520, 554 et 575 pour les années 2007, 2008, 2009, 2010.
- Données de la population scolarisable par groupe d'âge des 6-24 ans de l'année 1998 provenant de l'application de la structure de la population par âge de l'année 2000 à la population par groupe d'âge du RGPH 1998.
- RGPH 1998 et 2008 : il s'agit de l'exploitation des données relatives à la répartition de la population âgée de 25 ans et plus par niveau d'instruction et par groupe d'âge.
- La durée moyenne de scolarisation pour les années 2009 et 2010, est obtenue par l'extrapolation des taux d'accroissement annuel moyen des niveaux d'instructions entre 1998 et 2008.

3- L'Indice du revenu national brut et l'indice du revenu ajusté aux inégalités.

- Comptes économiques 2000-2010.
- Données de la banque mondiale sur le taux de conversion
- Taux de conversion : estimation sur la base des données de la banque mondiale et FMI.
- Les dépenses issues de l'enquête consommation des ménages 2000.

4- L'Indice d'Inégalité de Genre (IIG).

• Santé de la reproduction :

- Taux de mortalité maternelle : rapport OMD 2009/ MAE
- Taux de fécondité des adolescentes : ONS : RGPH 2008, Démographie Algérienne 2010.

• Autonomisation :

- Population ayant atteint le niveau secondaire et plus (en % la population âgée de 25 et plus) : Calculs à partir des données ONS, enquête emploi auprès des ménages 2009 et projections de la population à l'horizon 2030)
- Nombre de siège aux parlements : RNDH 2008 / CNES

• Marché de l'emploi :

- Taux d'activité de la population active : ONS : enquête emploi auprès des ménages 2009 et 2010.

5- L'Indice de la Pauvreté Multidimensionnelle (IPM).

- Enquête nationale à indicateurs multiples MICS 3 – Algérie 2006.

Les départements Ministériels.

Ministère des affaires Etrangères.

- 2^{ème} Rapport National sur les OMD – Septembre 2010.

Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière

- Effectifs des inscrits en formation, des formateurs et des diplômés et par établissements et par genre années 2009/2010 et 2010/2011 et budgets consacrés.

Ministère de la Justice et Garde des Sceaux

- Données statistiques sur la formation du personnel du Ministère de la justice et des personnes incarcérées.
- Effectifs des inscrits en formation, des formateurs et des diplômés et par établissements et par genre années 2009/2010 et 2010/2011 et budgets consacrés.
- Données sur les effectifs de magistrats en 2009 et 2010.

Ministère de l'Energie et des Mines

- Effectifs des inscrits en formation, des formateurs et des diplômés et par établissements et par genre années 2009/2010 et 2010/2011 et budgets consacrés.

Ministère des Transports

- Effectifs des inscrits en formation, des formateurs et des diplômés et par établissements et par genre années 2009/2010 et 2010/2011 et budgets consacrés.

Ministère de l'Agriculture du Développement Rural

- Effectifs des inscrits en formation, des formateurs et des diplômés et par établissements et par genre années 2009/2010 et 2010/2011 et budgets consacrés.

Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication

- Effectifs des inscrits en formation, des formateurs et des diplômés et par établissements et par genre années 2009/2010 et 2010/2011 et budgets consacrés.

Ministère de la Solidarité Nationale et de la Famille.

- Communication sur la prise en charge des personnes handicapée – présentée par le Dr Haddab- 28 mars 2011.
- Effectifs des inscrits en formation, des formateurs et des diplômés et par établissements et par genre années 2009/2010 et 2010/2011 et budgets consacrés.
- Bilan des réalisations des dispositifs de soutien social et d'aide à l'insertion socioprofessionnelle gérés par l'ADS, selon le genre.
- Programmes notifiés au titre de l'exercice 2009.

Ministère des Finances

- Budgets d'équipement et de fonctionnement du système éducatif pour les années 2009, 2010 et 2011.
- Tableaux statistiques sur les indicateurs macro économique et les Transferts sociaux.

Ministère de la Jeunesse et des Sports.

- Effectifs des inscrits en formation, des formateurs et des diplômés et par établissements et par genre années 2009/2010 et 2010/2011 et budgets consacrés.

Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales.

- Effectifs des inscrits en formation et des formateurs par établissements et par genre années 2009/2010 et 2010/2011 et budgets consacrés.

Ministère des Affaires Etrangères.

- 2^{ème} Rapport National sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)- septembre 2010.

Ministère de l'Education Nationale.

- Annuaire statistiques des années scolaires 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011
- Réponse aux canevas du CNES- années scolaires 2008-2009, 2009-2010 et 2010/2011.
- Budgets d'équipement et de fonctionnement par palier d'enseignement année scolaires 2009-2010 et 2010-2011.
- Plan d'action de mise en œuvre de la réforme du système éducatif retenu par le Conseil des ministres en avril 2002 et adopté ensuite par le parlement.

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

- Tableaux statistiques relatifs à la rentrée universitaire 2008/2009, 2009/2010, et 2010 / 2011 :
 - Effectifs étudiants (graduation, post graduation) par genre, filière et par établissements années universitaires 2009-2010 et 2010-2011.
 - Effectifs étudiants inscrits à l'UFC par genre et établissements année universitaires 2009-2010.
 - Personnels enseignants par établissements selon le genre et le grade années universitaires 2009, 2010 et 2011.
 - Effectifs des diplômés par niveau d'études 2008 et filières années 2009-2010 et 2010-2011.
 - Budgets d'équipement et de fonctionnement (2008,2009 et 2010).
- Résultats de la réunion d'évaluation du secteur de l'Enseignement Supérieur par la Présidence de la République- septembre 2010.

Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels.

- Annuaire Statistiques 2008, 2009 et 2010 - Direction du Développement et de la Planification- Mai 08.
- Note d'orientation N°04 du 15 juin 2009 relative au plan d'action 2010/2014.
- Répartition des crédits budgétaires de 2008 à 2010.

Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

- Résultats de l'enquête sur la main d'œuvre au niveau des exploitations agricoles 2008-2009
- Le renouveau agricole et rural

Ministère des Travaux Publics :

- L'insertion des jeunes dans le marché de l'emploi
- Présentation du programme quinquennal 2010-2014

Ministère du Travail et de l'Emploi et de la Sécurité Sociale.

- Tableaux statistiques sur :
 - La régulation du marché du travail (ANEM)
 - Les Projets financés par la CNAC
 - Les Données statistiques sur les salaires : CNAS.
 - Données statistiques sur les dispositifs d'emplois.

Ministère Délégué Chargé de la Famille et de la Condition Féminine :

- Données statistiques sur le genre.

Office National des Statistiques (ONS)

- Démographie Algérienne N°499, 520, 554 et 575 pour les années 2007, 2008, 2009 et 2010 et le RGPH 2008.
- Enquêtes « Activité, emploi, chômage » auprès des ménages 2008, 2009 et 2010 – collections statistiques N°146, N°150 et N° 564- ONS.
- Comptes économiques 2000-2009 : collections statistiques
- Enquête sur la consommation des ménages 2000 : n° 352
- Indice des prix à la consommation 2009 : n° 166
- Indice des prix à la consommation 2010 : n°181

Association IQRAA

- Une contribution sur la lutte contre l'analphabétisme - 2011.

Office National d'Alphabétisation et d'Enseignement pour Adultes (ONAEA).

- « La situation de l'analphabétisme et de l'alphabétisation en Algérie » :
 - Taux d'analphabétisme et nombre d'analphabètes de la population de 10 ans et plus à travers les recensements.
 - Stratégie nationale d'alphabétisation 2007-2016.
 - Evolution des inscriptions dans les classes d'alphabétisation par genre et tranche d'âge 1999 à 2009.
 - Statistiques de l'année scolaire 2009/2010.

Office National d'Enseignement et de Formation à Distance (ONEFD)

- Note relative aux missions de l'office et quelques chiffres sur les taux de réussite de l'année 2001/2002 à 2009/2010.
- Financement de l'enseignement à distance de 1998 à 2010.
- Encadrement pédagogique et administratif de l'enseignement à distance de 1998 à 2010.
- Effectifs des inscrits par filière et par genre relevant de l'administration pénitentiaire de l'année 2010/2011.
- Effectifs élèves par genre, groupe d'âge et filière de l'année 2010/2011.

Organismes internationaux.

- **PNUD** - Rapport Mondial sur le Développement Humain 2010.
- Foire aux questions : Indice de développement ajusté en fonction des inégalités.
- **Nations Unies**- Conseil Economique et Social- rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement sur les statistiques du développement humain – 7 décembre 2010.

- **Nations Unies**- Conseil Economique et Social- Tendances démographique à l'échelle mondiale- Rapport du Secrétaire Général – 2, 6 avril 2001.
- A new data set of educational attainment in the world, 1950-2010 - Robert J. Barro Jong-Wha Lee- <http://www.nber.org> -- Avril 2010.
- **UNESCO** – Institut de statistiques – indicateurs de l'éducation – novembre 2009.
- **UNESCO** - Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous 2005.
- **UNESCO** - recueil de données mondiales sur l'éducation 2004.
- **Population –Sociétés** : France 2008 : pourquoi le nombre de naissances continue-t-il d'augmenter ?, Gilles Pison - N°454 – mars 2009.
- Faits stylisés de la mortalité française depuis 1946 et construction de tables de mortalité prospectives – Plantaz Aurélien, Peuch Lautaro et Rozés Sylvain – 14 mai 2007.
- Les inégalités dans l'Education au Maroc -Abdelhak Kamal□ -Wail Benaabdelaali - 2010.
- La qualité et le pilotage du système éducatif- Jean-Marie DE KETELE et François-Marie GERARD.
- Human Development Research- Designing the Inequality-Adjusted Human Development Index (IHDI) - Sabina Alkire and James Foster- OPHI Working Paper 2010/ N°28 et 37,
- Acute Multidimensional poverty: A new index for developing countries – OPHI Working Paper 2010 / N°38-
- Organisation Internationale du Travail (www.oit.org) : Le Pacte Mondial de l'Emploi, Le Travail Dément
- Fonds Monétaire International : www.fmi.org - Données statistiques (Algérie)
- Banque Mondiale : www.worldbank.org - Données statistiques (Algérie).
- Pôle de Dakar –analyse sectorielle en éducation – note méthode N° 3- « Mesurer la couverture scolaire globale d'un pays : l'espérance de vie scolaire »- décembre 2004.

Annexe 5 : Liste des abréviations et acronymes.

A. _____

ALESCO : Arab League Educational Scientific and Cultural Organization

ANEM : Agence Nationale de l'Emploi

ANGEM : Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit

B. _____

BIT : Bureau International du Travail

BM : Banque Mondiale

BAC : Baccalauréat

BEM : Brevet d'Enseignement Moyen

BTPH : Bâtiment, Travaux Publics et Hydraulique

C. _____

CRASC : Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle

CHU : Centre Hospitalo-Universitaire

CNRC : Centre National du Registre du Commerce

CDD : Programmes Communaux de Développement

CNAC : Caisse Nationale d'Assurance Chômage

CTA : Contrat de Travail Aidé

CPE : Contrat de Première Embauche

D. _____

DOTS : Stratégie Halte à la tuberculose

DAIP : Dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle

DAIS : Dispositif d'Activités d'Insertion Sociale

E. _____

EL IRCHAD : Association d'Orientation et Réforme.

ESIL : Emplois Saisonniers d'Initiative Locale

F. _____

FMI : Fonds Monétaire International

FAO : Organisation des Nations Unis pour l'Alimentation

FEA : Foyers pour Enfants Assistés

FRR : Fond de Régulation de Recettes

FGMMC : Fonds de Garantie Mutuelle des Micro-crédits

I. _____

IDH : Indice du Développement Humain
IPH : Indice de la Pauvreté Humaine
ISDH : Indice Sexo-spécifique du Développement Humain
IPF : Indice de la Participation des Femmes
INI : Indice du Niveau d'Instruction
IDHI : Indice du Développement Humain Ajusté aux Inégalités
IIG : L'Indice d'Inégalités de Genre
IPM : Indice de Pauvreté de Multidimensionnelle
ISF : Indice Synthétique de Fécondité
ICF : Indice Conjoncturel de Fécondité
INSP : Institut National de la Santé Publique
IQRAA : Association Algérienne d'Alphabétisation.
IFPM : Instituts de Formation et de Perfectionnement des Maîtres
IAIG : Indemnité pour Activité d'Intérêt Général

L. _____

LMD : Licence Master Doctorat
LSMS : Enquête sur les niveaux de vie
MICS : Multiple- Indicator- Cluster- Survey (Enquête en grappes à indicateurs multiples)
MESRS : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MDFCF : Ministère Délégué Chargé de la Famille et de la Condition Féminine
MSNF : Ministère de la Solidarité Nationale et de la Famille
MEN : Ministère de l'Education Nationale
MFEP : Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels
MF : Ministère des Finances

O. _____

ONS : Office National des Statistiques
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
OIT : Organisation Internationale du Travail
OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONEFD : Office National d'Enseignement et de Formation à Distance
ONAEA : Office National d'Alphabétisation et d'Enseignement des Adultes

P. _____

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PIB : Produit Intérieur Brut
PPA : Parité de Pouvoir d'Achat
PSRE : Programme de Soutien à la Relance Economique

PCSC : Programme Complémentaire de Soutien à la Croissance

PAPFAM : Enquête PanArab Projects on Family Health 2002

PCH : Pharmacie Centrale des Hôpitaux

P.L.A.S : Plans et Programmes Locaux d'Action Sanitaire

PSRR : Programme de Soutien au Renouveau Rural

PPDR : Projets de Proximité de Développement Rural

PPDRI : Projets de Proximité de Développement Rural Intégré

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PAS : Programme d'Ajustement Structurel

PNR : Prêt Non Rémunéré

PADESL-NEA : Projet d'Appui au Développement Socio-économique Local dans le Nord - Est de l'Algérie

R.

RMDH : Rapport Mondial sur le Développement humain

RNDH : Rapport National sur le Développement Humain

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

S.

SNAT : Schéma National d'Aménagement du Territoire

SNMG : Salaire National Minimum Garanti

SYRPALAC : Système de régulation des produits agricoles de large consommation «

T.

TOL : Taux d'Occupation des Locaux

TDP : Taille de la Division Pédagogique

TIC : Technologies d'Information de Communication

TUP HIMO : Dispositif de Travaux à Haute Intensité de Main-d'œuvre

U.

UE : Union Européenne.

UDS : Unité de Dépistage et de Suivi

UNICEF : United Nations Children's Fund (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance)

UNFA : Union Nationale des Femmes Algériennes.

UFC : Université de la Formation Continue

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

V-W.

VIH/SIDA : Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome Immuno-Déficitaire Acquis

WBI : World Bank Institut (Institut de la Banque Mondiale)

Annexe 6 : Liste des tableaux et des encadrés.

Liste des Tableaux.

Tableau 1 : Evolution de l'Indice de Développement Humain (IDH) et ses composantes

Tableau 2 : Evolution de l'Indice d'Espérance de vie à la naissance.

Tableau 3 : Evolution des composantes de l'indice de revenu entre 2009 et 2010.

Tableau 4 : Evolution de l'indice de revenu entre 2005 et 2010

Tableau 5 : Evolution de l'Indice de Développement Humain ajusté aux Inégalités (IDHI) et ses composantes.

Tableau 6 : Evolution de l'Indice d'espérance de vie à la naissance ajusté aux inégalités.

Tableau 7 : Evolution de la durée moyenne de scolarisation par groupes d'âges.

Tableau 8 : Indice d'Education Ajusté aux Inégalités en 1998 -2010.

Tableau 9 : Structure des naissances selon le rang aux années 2002, 2005 et 2008

Tableau 10 : Evolution de l'espérance de vie à différents âges

Tableau 11 : Evolution des quotients de mortalité à différents âges entre 2000 et 2010.

Tableau 12 : Evolution du PIB par habitant et du prix du baril de pétrole

Tableau 13 : Evolution des taux de croissance de la VA selon le secteur d'activité

Tableau 14 : Les livraisons de logements durant la période 2004-2009

Tableau 15 : Répartition de la Valeur Ajoutée selon le secteur juridique

Tableau 16 : Evolution du salaire moyen selon le secteur juridique

Tableau 17 : Evolution de la consommation finale des ménages

Tableau 18 : Evolution des priorités des dépenses des ménages selon les périodes

Tableau 19 : Evolution de l'inflation globale² et alimentaire (%)

Tableau 20 : Nombre de projets validés et financés par genre.

Tableau 21 : Evolution du nombre de femmes inscrites au registre de commerce.

Liste des Encadrés.

Encadré n°1 : Définitions « naissante vivante » et « mort né »

Encadré n°2 : Le programme de périnatalité adopté en 2005 reste à appliquer

Encadré n° 3 : Définitions et classification des handicaps

Encadré n°4 : L'hospitalisation à domicile, une alternative humaine et médico-sanitaire d'avenir

Encadré n°5 : Intégration des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans le Système d'Education et de Formation.

Encadré n°6 : Les déperditions scolaires.

Encadré n°7 : Répartition des transferts sociaux

Encadré n°8 : Recommandations spécifiques du Pacte Mondial pour l'emploi

Encadré n°9 : Promouvoir le travail décent pour tous

Encadré n°10 : Les dispositifs d'emplois

Encadré n°11 : Le Dispositif du Microcrédit